

observation
formation
accompagnement
animation



handicap
protection de l'enfant
gérontologie
précarité

catalogue des activités

2019/2020

www.catalogue.creai-ara-crias.info



Le CREAI Auvergne-Rhône-Alpes est certifié :



Qualification
des Services
Intellectuels
ISQ
OPQF

Association loi 1901
| Missions définies par l'arrêté du 22 janvier 1964
du ministère de la santé |
Siret 775 647 472 00080 | APE 8899B

Le CRIAS est certifié :



Association loi 1901
Siret 779 868 702 00043 APE 8899B

ÉDITO



Cette livraison du premier catalogue unique des activités du CREAI Auvergne-Rhône-Alpes et du CRIAS illustre l'avancée de l'intégration de leurs missions dans une vision transversale et décroisée concernant tous les âges de la vie des personnes vulnérables.

Plutôt qu'un simple catalogue de formations, cet outil rend compte de la manière dont nous comptons accompagner les changements à l'œuvre dans notre secteur : pas de formation sans une visée transformatrice, pas de transformation sans un effort de recherche, pas de recherche sans bonne connaissance du terrain.

Cette ambition est nécessaire, tant les enjeux sont forts. Nos collaborateurs qui vous accompagnent aujourd'hui dans vos projets ont cette exigence. L'ayant pour eux-mêmes, ils auront à cœur d'en faire bénéficier vos équipes qui vivent des moments souvent difficiles mais passionnants. Elles doivent forger de nouveaux outils et de nouvelles pratiques qui demandent la réflexion par l'étude, l'évaluation des projets conduits, des formations innovantes.

Tout change, mais pas notre priorité : d'abord la prise en compte des attentes et des besoins des personnes vulnérables, qui veulent être entendues.

Claude VOLKMAR

Directeur général des associations
CREAI Auvergne-Rhône-Alpes | CRIAS

Le CREAI Auvergne-Rhône-Alpes est un organisme, engagé depuis plus de 50 ans, au service des professionnels du social et du médico-social de la région Auvergne-Rhône-Alpes. En tant que traducteur des politiques publiques, nos missions sont définies par la loi et encadrées par un cahier des charges national. Notre position tierce et neutre garantit l'impartialité de notre attitude et l'autonomie de notre gouvernance. Nous agissons ainsi dans le respect et dans la promotion des droits et des libertés des usagers, comme dans le respect des projets, des associations, des établissements et des professionnels. Notre cœur de métier est l'accompagnement des instances décisionnaires des politiques publiques liées au handicap, à la protection de l'enfant, à la gérontologie et à la précarité sur des questions de pilotage et de pratiques professionnelles.

OBSERVER pour accompagner les politiques publiques

Élaborer des méthodologies d'études, les mettre en œuvre sur différents niveaux territoriaux (établissement, organisme gestionnaire, commune, département, région, métropole), c'est ce que vous propose l'équipe du CREAI Auvergne-Rhône-Alpes. Véritable outil d'aide à la décision, appui à la planification territoriale ou encore soutien pour les réponses aux appels à projet, nos études constituent la matière première du développement de vos projets.

FORMER et ANIMER pour transformer les pratiques professionnelles

Alimentées par notre observation continue des besoins et par le repérage de pratiques innovantes, notre offre de formation est issue des orientations des politiques publiques. Elle intègre les recommandations de bonnes pratiques et s'appuie sur la connaissance des avancées internationales.

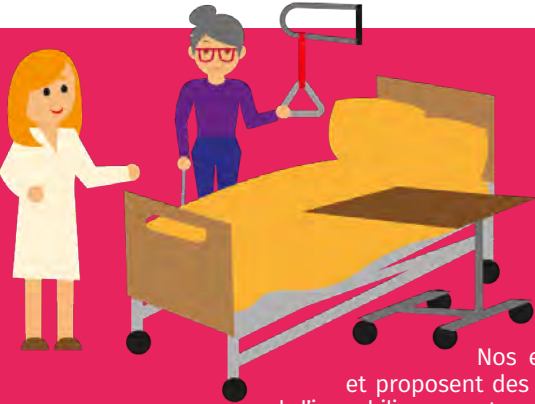


Le CREAI Auvergne-Rhône-Alpes a également pour vocation de fédérer, d'animer et de valoriser toutes les énergies et les bonnes pratiques qui accompagnent les grandes évolutions en direction des plus vulnérables.

ACCOMPAGNER pour faire évoluer l'offre

Le contexte actuel oblige les dirigeants d'organismes gestionnaires à faire face simultanément à différentes contraintes (raréfaction des ressources, réaffirmation de la qualité, amélioration de l'organisation, mise en œuvre de dispositifs coordonnés) pour des réponses plus souples, et plus adaptées aux besoins et attentes des bénéficiaires. Tout particulièrement, la contractualisation (CPOM), la mutualisation des ressources (fusion, groupement) se généralisent. Dans ce cadre, le CREAI Auvergne-Rhône-Alpes vous accompagne dans l'élaboration de stratégies de développement et dans la conduite du changement pour mettre en œuvre vos projets.

travaillent en partenariat au service du secteur social et g r ntologie, la protection de l'enfant et la pr carit . et la pr carit .



Depuis plus de 50 ans, le CRIAS est devenu l'acteur historique des secteurs de la g r ntologie, du handicap et de l'adaptation du logement en Auvergne-Rh ne-Alpes. Notre centre de ressources est au service des professionnels du social, m dico-social et des particuliers. Notre ambition est de faciliter la vie   domicile des personnes en perte d'autonomie et/ou en situation de handicap.

ACCOMPAGNER pour faire  voluer l'offre

Nos ergoth rapeutes diagnostiquent et proposent des solutions adapt es aux acteurs de l'immobilier, aux entreprises et aux collectivit s : diagnostic accessibilit , aides techniques... Notre  quipe est  galement mobile et intervient   la demande d' tablissements sociaux et m dico-sociaux aupr s des r sidents pour favoriser l'autonomie.

INFORMER pour faciliter la vie   domicile

Nos ergoth rapeutes proposent  galement des visites guid es d'ELSA, notre appartement de d monstration pour le maintien   domicile, afin de vous faire tester des aides techniques adapt es.

Notre Centre d'Information et de Conseil sur les Aides Techniques (CICAT) s'appuie sur un fonds documentaire, qui peut  diter   votre demande des produits d'information (liste des aides financi res, des entreprises d'adaptation du logement...) concernant les secteurs de la g r ntologie et du handicap.

Rendez-vous Info, Journ es Techn@Dom, Club de R flexion et d' change  thique... sont des espaces de rencontre que nous vous proposons pour alimenter la r flexion sur le secteur.

 COUTER pour lutter contre la maltraitance

Cr     l'initiative du CRIAS, Rh nALMA est le service d' coute t l phonique et de conseil dans le Rh ne contre la maltraitance des personnes  g es et/ou des adultes en situation de handicap.
1 num ro : 04 72 61 87 12

ANIMER ET FORMER

CRIAS facilite les  changes entre professionnels en participant   l'animation des r seaux de professionnels   travers une pluralit  d'actions et au travers de son offre de formation dont certaines sont propos es en inter- tablissements.
Toutes nos formations peuvent  tre r alis es au sein de notre appartement de d monstration ELSA, afin de faciliter les mises en situation et l'utilisation.

Activités de FORMATION

un partenariat CREAL Auvergne-Rhône-Alpes | CRIAS.....8

Nos méthodes pédagogiques.....10

Ce que former implique.....12

Nos tarifs13

Nos formations INTER-établissements14

1. S'adapter à l'évolution du secteur social et médico-social17

2. Intervenir en Protection de l'Enfance29

2.1. Se doter de repères actualisés et mettre l'enfant au cœur des préoccupations.....30

2.2. Travailler avec les familles.....34

2.3. Répondre aux situations complexes.....38

3. Favoriser l'effectivité des droits des adultes vulnérables accompagnés.....42

4. Adapter ou transformer ses pratiques pour répondre aux situations singulières.....52

4.1. Accompagner les personnes dans leur processus de vieillissement.....54

4.2. Accompagner les personnes au fil de la journée.....59

4.3. Accompagner au domicile.....63

4.4. Utiliser des aides techniques au quotidien.....68

4.5. Mieux connaître les besoins spécifiques pour bien accueillir et accompagner les personnes.....74

5. Adapter ou transformer ses pratiques pour répondre à l'évolution des organisations.....82

5.1. Renforcer ses pratiques sur des thématiques spécifiques.....83

5.2. Piloter son organisation.....89

L'offre CREA! Auvergne-Rhône-Alpes.....98

Activités d'accompagnement et de conseil99

Activités d'observation et d'études110

Notre service emploi116

Activités d'animation du secteur social et médico-social118

L'offre CRIAS122

Activités de conseil et d'accompagnement123

Prévention de la perte d'autonomie127

Organisation & logistique événementielle131

Handicap Car Vacances133

Adhérer135



L'offre de FORMATION un partenariat CREAL Auvergne-Rhône-Alpes | CRIAS

S'adressant principalement à des professionnels du secteur social et médico-social, la formation vise la transformation des pratiques professionnelles.

Nous pensons cette transformation selon la progression suivante :

Comprendre – Conscientiser – Changer

- **Comprendre** son environnement de travail, les besoins du public, l'évolution du secteur, ...
- **Conscientiser**, individuellement et collectivement les points de tensions, les enjeux, les forces à mobiliser pour penser ensemble des propositions d'amélioration,
- **Changer** son regard et sa pratique dans une dimension individuelle et collective et dans une visée inclusive et émancipatrice.



Les formations sont alimentées par l'expérience acquise dans l'observation continue des besoins et par le repérage constant des pratiques innovantes, qui constituent l'une des activités fondamentales de nos deux associations CREAI Auvergne-Rhône-Alpes et CRIAS dans leurs domaines respectifs. La complémentarité de ces activités nous engage ainsi cette année à vous proposer une offre de formation élargie au regard de nos champs de compétences respectifs.

Toutes nos formations tiennent compte des orientations récentes des politiques publiques (Réponse Accompagnée Pour Tous, réforme de la tarification, protection de l'enfant, Adaptation de la Société au Vieillessement, ...) auxquelles s'ajoute la réflexion et la connaissance du terrain de nos deux associations.

Nos formations s'appuient sur les recommandations de bonnes pratiques et sur la connaissance des avancées internationales.

De fait, toutes les formations peuvent être pensées en formation-action.

Cette année, nous proposons un format «mini-conférence» sur un certain nombre de nos formations, afin d'informer et de donner des clés de compréhension à un maximum de personnes, qu'elles soient professionnelles, bénévoles ou accompagnées par les établissements ou services.

Pour maintenir leurs formations au plus haut niveau, nos associations développent des partenariats universitaires qui permettent d'associer étroitement la recherche à la pratique.

Le CREAI Auvergne-Rhône-Alpes s'est engagé dans une démarche de certification et a obtenu la qualification OPQF : celle-ci est garante du professionnalisme, de la compétence et du savoir-faire avec lesquels CREAI Auvergne-Rhône-Alpes entend mener ses actions de formations.

Le CREAI Auvergne-Rhône-Alpes et le CRIAS sont référencés par DATADOCK.





Nos méthodes pédagogiques

L'alternance entre théorie et pratique

Pour faciliter l'acquisition des savoirs en profondeur, toutes nos formations s'appuient sur :

- La théorie pour donner une grille de lecture et de compréhension des problématiques
- La pratique pour valider les manières de faire « sur le terrain » à partir d'études de cas apportées par les participants ou le formateur.

Une valorisation croisée des savoirs des participants

Les professionnels sont détenteurs de savoirs qui participent au développement des compétences. Nous valorisons ces savoirs dans nos formations en stimulant les échanges entre professionnels et en favorisant le partage des apprentissages entre pairs.

Cette modalité d'apprentissage a également l'avantage de renforcer le travail d'équipe, compétence transversale dans le secteur médico-social aujourd'hui.

Les retours d'expériences

L'acquisition de nouvelles compétences passe par une étape de mise en situation des professionnels dans leur environnement quotidien. Nous concevons donc la plupart de nos formations sous forme de séquences dispensées sur plusieurs journées distinctes permettant un temps de mise en pratique et de retour d'expérience.

Un changement de perspective en sollicitant l'intervention d'usagers-formateurs

Nous nous engageons actuellement dans une démarche d'ouverture afin que des usagers des services sociaux et médico-sociaux puissent se positionner comme formateurs auprès des professionnels.

Une évaluation renforçant une progression personnalisée

La démarche d'évaluation s'appuie sur une évaluation de la progression individuelle et une évaluation globale par l'appréciation de plusieurs critères : qualité du contenu, organisation matérielle, transférabilité des acquis, validation des compétences acquises.

La formation des usagers et de leurs familles, des administrateurs et des bénévoles

Nous ouvrons certaines de nos formations aux usagers et à leurs familles ainsi qu'aux administrateurs et bénévoles. Former conjointement les professionnels et l'ensemble des acteurs, c'est l'assurance que toutes les parties prenantes avancent au même rythme dans un objectif de renforcement d'une dynamique de l'établissement ou du service.

Des apprentissages collaboratifs à travers des méthodes actives

Les méthodes participatives inspirées par le jeu sont pertinentes dans les apprentissages. Elles mettent les participants dans des situations décalées. En favorisant l'expression et l'élaboration collective, ces méthodes rendent les apprentissages collaboratifs et coopératifs et soutiennent l'engagement des professionnels.

L'appartement ELSA, un outil pour la formation

Nos structures mettent à disposition de ces actions de formation l'appartement ELSA - Équiper son Logement en Solutions Adaptées - situé à Lyon. Cet appartement de démonstration en aides techniques est entièrement équipé et comprend également un simulateur de vieillissement. Il facilite notamment les mises en situation par l'apprentissage de l'utilisation de différentes aides techniques et méthodes de manutention : lève-malade, lit médicalisé, disque de pivotement, drap de glisse, transfert lit-fauteuil...





Ce que former
implique

L'engagement du CREA Auvergne-Rhône-Alpes et du CRIAS

- **Co-construire** le projet de formation avec vous
- **Créer un contexte favorable d'apprentissage** et de développement des compétences par une valorisation des connaissances et des expériences des participants et par leur participation active
- **Inscrire la formation dans des processus de transmission interne** qui permettent des effets durables.

L'engagement de l'établissement et du participant

- **Comprendre et expliquer** dans quel contexte la formation est demandée
- **Accepter** l'utilité de mises en situation apprenantes
- **Bénéficier** de l'expertise de l'utilisateur co-formateur.

Ensemble, participer
à la transformation
des pratiques

Nos formations intra-établissement

Elles privilégient le principe de la formation – action pour une articulation optimale entre les apports formatifs, vos préoccupations concrètes, et la mise en situation et en pratique des apports formatifs.

COÛT D'UNE JOURNÉE DE FORMATION à partir de 1 080 €

Nos formations inter-établissements

Elles sont réalisées dans des formats courts et favorisent les échanges entre professionnels issus de services ou établissements différents, permettant ainsi de découvrir d'autres logiques de fonctionnement, d'échanger sur les expériences de chacun.

COÛT D'UNE JOURNÉE DE FORMATION à partir de 153 € / stagiaire

Ces formations s'adressent à la fois aux :

- Équipes pluridisciplinaires chargées de l'accompagnement des personnes
- Équipes de direction et d'encadrement
- Personnes accompagnées par un établissement ou un service et à leurs familles
- Administrateurs et bénévoles.

Nos formations inter-établissements 2020 CREAI Auvergne-Rhône-Alpes



p 88	Les migrations internationales	2 jours + 1 jour	12 - 13 février et 3 avril 2020
/	Le psychologue, la clinique et l'institution <i>(nous consulter pour plus d'information)</i>	4 jours	10 et 11 mars 2020 & 18 et 19 juin 2020
p 104	La réforme de l'évaluation interne dans le champ médico-social	Matinale	31 janvier 2020
p 20	Intégrer une logique de plateforme pour une dynamique territorialisée	2 jours	février 2020
p 90	La mise en place d'un CPOM	2 jours	9 et 10 avril 2020
p 74	Les personnes en situation de handicap psychique	2 jours	4 et 5 juin 2020
p 84	Les écrits professionnels	2 jours	17 et 18 septembre 2020
p 78	L'accueil et l'accompagnement des personnes présentant des troubles sensoriels	2 jours	8 et 9 octobre 2020
p 77	Repérer et gérer les comportements problèmes	2 jours	12 et 13 novembre 2020

Nos formations inter-établissements 2020 CRIAS



p 43	Prévenir et repérer les maltraitements au domicile	1 jour ELSA	27 février 2020
p 68	Manutention : bons gestes et bonnes postures	2 jours ELSA	2 & 3 mars 2020
p 68	Manutention : bons gestes et bonnes postures SPECIAL PROCHE AIDANT	1 jour ELSA	7 avril 2020
p 63	Intervention à domicile : aides techniques et aménagements du logement	1 jour ELSA	11 juin 2020
p 71	Gestion et utilisation des aides techniques au transfert en établissement	1 jour ELSA	09 juin 2020
p 68	Manutention : bons gestes et bonnes postures	2 jours ELSA	21 et 22 septembre 2020
p 66	Renforcer ses compétences relationnelles pour accompagner des personnes en situation de rupture à domicile	1 jour ELSA	23 octobre 2019 10 mars 2020 19 novembre 2020
p 69	Manutention RECYCLAGE	1 jour ELSA	10 décembre





Formations

1. S'adapter à l'évolution du secteur social et médico-social	17
1.1 Le virage inclusif dans le secteur médico-social :	
d'une logique de places à une logique de réponses.....	18
1.2 La transformation des pratiques d'accompagnement dans une visée inclusive.....	19
1.3 La plateforme de services :	
l'innovation au service du parcours de la personne accompagnée.....	20
1.4 Les modalités d'installation d'un dispositif de coordination de parcours.....	21
1.5 La logique de coordination de parcours.....	22
1.6 La nomenclature SERAFIN-PH : anticiper sa mise en place.....	23
1.7 Du projet personnalisé au projet de la personne : intégrer les besoins et les prestations de SERAFIN-PH pour co-construire le projet de vie.....	24
1.8 La conduite du changement.....	25
1.9 De l'établissement, du service, au dispositif intégré.....	26
1.10 Le dispositif d'emploi accompagné.....	27
1.11 De la paire-aidance à l'autodétermination : une posture professionnelle à développer.....	28

1.1 Le virage inclusif dans le secteur médico-social : d'une logique de places à une logique de réponses

Les instances dirigeantes d'une association sont de plus en plus conduites à élargir leurs domaines de compétences, à professionnaliser leurs réflexions et décisions et à garantir la mise en œuvre effective de leurs objectifs.

Les responsabilités concrètes qui en découlent sont nombreuses et nécessitent une information actualisée sur les politiques publiques qui impactent l'association, le service qu'elle rend aux bénéficiaires, les partenariats nécessaires.

Le volume et la durée de cette formation, prévue en intra-établissement, sont modulables, et son format peut se décliner sous forme de séminaires de fins de semaine pour faciliter la participation des administrateurs en activité.

Objectifs

Connaître et comprendre le contexte de la désinstitutionalisation et de l'inclusion

- Connaître les dernières orientations impulsées par l'Union Européenne pour l'accompagnement des publics fragilisés dans des logiques « hors murs »
- Se réapproprier les concepts d'autonomie, d'empowerment
- Faire le lien avec les évolutions en cours sur le plan national.

Identifier les diverses solutions qui influencent durablement les activités et les cadres d'intervention

- Comprendre les conséquences sur les établissements et autres acteurs du secteur
- Mettre en évidence les domaines impactés au niveau des pratiques et de leur environnement
- Repenser et innover l'accompagnement et l'intervention médicosociale
- Déconstruire pour reconstruire les pratiques en fonction du cadre légal.

Contenus

- Connaître les dernières évolutions des modes d'accueil et d'accompagnement des personnes vulnérables, sur le plan européen et national
- L'évolution du concept : du changement de regard au changement des pratiques.



PUBLIC : dirigeants du siège

PRÉREQUIS : aucun

MÉTHODOLOGIE : apports conceptuels, mise en travail des représentations individuelles et collectives, analyses partagées de situations, échanges d'expériences. Appui sur les recommandations de l'ANESM et de la Haute Autorité de Santé (HAS).

DURÉE : 1 jour

COÛT : à partir de 1 080€ / jour

CONTACT : formation.conseil@creai-ara.org

1.2 La transformation des pratiques d'accompagnement dans une visée inclusive

Le secteur médico-social traverse une réelle mutation. En effet, un changement de paradigme s'opère depuis quelques années, sous l'influence conjointe de mouvements sociaux plaçant le droit des personnes les plus vulnérables en avant de la scène et la diffusion du rapport « Zéro sans solution » de Denis PIVETEAU. C'est ce que de nombreux chercheurs appellent le virage inclusif.

En corollaire de ces changements de cap et de références, ce sont également les pratiques professionnelles de l'accompagnement des personnes qui se transforment. Qu'elles soient influencées par les évolutions sociétales, identifiées en formation initiale ou imposées par une organisation, les pratiques professionnelles doivent être mise en avant afin d'être comprises, intégrées et évaluées. C'est sur ce processus de conscientisation que la formation va permettre aux professionnels de mieux saisir les enjeux et les changements de posture nécessaires. Le virage inclusif ne va pas de soi. Les professionnels doivent pouvoir s'y engager en toute sérénité et en étant convaincus.

Objectifs

- Connaître l'évolution des idées, des lois et des normes concernant le handicap
- Comprendre les freins à l'accessibilité pour mieux reconnaître les besoins spécifiques
- Adapter son attitude et son positionnement professionnel pour accompagner les personnes dans leurs singularités.

Contenus

- Les représentations du handicap et les repères sur l'évolution de la prise en compte de la personne handicapée en France et par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS)
- Les différentes situations de handicap : identification des impacts sur la vie professionnelle et sociale et des types de compensation
- Les enjeux des différentes politiques publiques du secteur
- Les attitudes et la communication à privilégier, ou comment limiter les risques de maladroresses ou d'incompréhensions
- Le panorama des acteurs et dispositifs intervenant dans le champ du handicap ; les référents handicap dans les organisations : rôle et missions.



PEUT ÊTRE PROPOSÉE EN FORMAT CONFÉRENCE



PUBLIC : tous professionnels de l'accompagnement

PRÉREQUIS : aucun

MÉTHODOLOGIE : apports conceptuels, mise en travail des représentations individuelles et collectives, analyses partagées de situations, échanges d'expériences.

DURÉE : 2 jours

COÛT : à partir de 1 080 € / jour

CONTACT : formation.conseil@creai-ara.org

1.3 La plateforme de services : l'innovation au service du parcours de la personne accompagnée

La priorité est aujourd'hui donnée à l'inclusion des personnes en situation de handicap dans la vie sociale et citoyenne mais il reste encore beaucoup d'obstacles à surmonter pour que la société devienne réellement accueillante.

L'action sociale et médico-sociale s'adapte enfin à une évidence : les personnes vulnérables ne doivent plus subir les cloisonnements d'une offre de services pensée dans une simple logique de places mais doivent pouvoir bénéficier d'un parcours sans rupture et de prestations adaptées à leurs besoins.

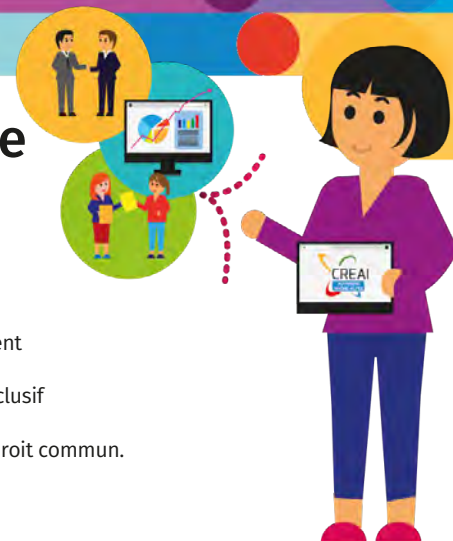
Ces orientations, confirmées par le rapport PIVETEAU qui se prolonge dans la « feuille de route de la Réponse Accompagnée Pour Tous », fondent cette dynamique nouvelle et irréversible des politiques publiques qui va amener les établissements et services à conforter voire amplifier leurs transformations.

Objectifs

- S'approprier une méthodologie de conception de projet nouveau
- Inscrire son projet dans l'existant et en déduire la stratégie de changement
- Structurer les éléments constitutifs du projet
- Imaginer des solutions innovantes et alternatives d'accompagnement inclusif
- Savoir associer les bénéficiaires et leurs proches à la conception
- Nouer des relations et contractualiser avec les structures existantes de droit commun.

Contenus

- Diagnostic de situation : cartographie des compétences et des prestations, analyse des forces et faiblesses, positionnement de la structure dans son environnement, définition des besoins du territoire et des publics prioritaires
- Création et mise en œuvre d'une plateforme de services : l'intérêt de la démarche, la présentation d'expérimentations réussies, les différentes étapes de la conception à la mise en œuvre, la fonction des coordinateurs de parcours
- Gérer la complexité : l'entropie et l'organisation, un nouveau type d'équipe
- De la plateforme aux projets personnalisés : les conséquences méthodologiques du fonctionnement par projet, le management de la démarche projet.



PUBLIC : gouvernance – encadrement

PRÉREQUIS : aucun

MÉTHODOLOGIE : apports conceptuels, mise en travail des représentations individuelles et collectives, analyses partagées de situations, échanges d'expériences.

Appui sur les recommandations de l'ANESM et de la Haute Autorité de Santé (HAS).

DURÉE : 2 à 3 jours

COÛT : à partir de 1 080 €/ jour

CONTACT : formation.conseil@creai-ara.org

1.4 Les modalités d'installation d'un dispositif de coordination de parcours

Dans le cadre des avancées concrètes des politiques publiques initiées par le rapport PIVETEAU, la mission la Réponse Accompagnée Pour Tous, la réforme de la tarification (SERAFIN-PH), le lancement des Pôles de Compétences et de Prestations Externalisées (PCPE), de plus en plus d'organismes gestionnaires médico-sociaux s'engagent dans la conception de plateformes délivrant des prestations personnalisées dans la logique de « réponses accompagnées ».

Objectifs

Ces organisations nouvelles font appel à des coordinateurs de parcours, qui sont conduits à travailler dans des environnements nouveaux.

Cette formation-action vise à soutenir la mise en œuvre de projets de service faisant une place innovante à la conception de ces nouveaux plateaux techniques, de la conception stratégique à la mise en œuvre opérationnelle.

Contenus

- L'évolution des contenus législatifs, réglementaires, et des politiques publiques
- Définition, enjeux et objectifs d'un dispositif ou service de coordination de parcours
- La place du service dans l'organisation générale de l'organisme gestionnaire
- L'organisation des ressources humaines et des compétences en regard des objectifs, de la coordination de parcours
- Définition des relations de travail entre la coordination et les autres métiers et fonctions des plateaux techniques
- Le management et la coordination de parcours.

L'appui formatif comprend les outils et procédures liés à la mise en place opérationnelle du dispositif ou service, ainsi qu'une phase de supervision et d'évaluation après démarrage effectif.



PUBLIC : encadrement

PRÉREQUIS : aucun

MÉTHODOLOGIE : apports conceptuels, mise en travail des représentations individuelles et collectives, analyses partagées de situations, échanges d'expériences.

Appui sur les recommandations de l'ANESM et de la Haute Autorité de Santé (HAS).

DURÉE : entre 3 et 6 jours, selon les besoins de la structure

COÛT : à partir de 1 080 € / jour

1.5 La logique de coordination de parcours

Les nouveaux profils de coordination de parcours (réfèrent en protection de l'enfance, gestionnaire de cas dans le secteur gériatologique, coordonnateur de parcours dans le cadre des plates-formes de services dans le champ du handicap), témoignent de l'installation de cette fonction dans le secteur médico-social. Cette fonction transversale aux approches disciplinaires et institutionnelles, change les représentations et les pratiques des intervenants.

Objectifs

- Cerner les enjeux du développement de la fonction dans l'évolution des politiques publiques
- Identifier les partenaires pour garantir la cohérence et la fluidité des parcours
- Impulser une démarche de coopération entre les différents intervenants du parcours.

Contenus

- Les différents types de réseaux dans le secteur sanitaire, social et médico-social : origines, objectifs et cadres réglementaires
- Le rattachement institutionnel du coordinateur de parcours
- Enjeux et pratiques professionnelles du coordinateur de parcours
- Le partage de l'information et le secret professionnel dans la coordination des parcours
- Profils et posture du coordinateur des parcours.



PUBLIC : tous professionnels

PRÉREQUIS : aucun

MÉTHODOLOGIE : apports conceptuels, mise en travail des représentations individuelles et collectives, analyses partagées de situations, échanges d'expériences. Appui sur les recommandations de l'ANESM et de la Haute Autorité de Santé (HAS).

DURÉE : 2 jours / 1 journée complémentaire pour effectuer un retour sur les pratiques est possible

COÛT : à partir de 1 080 € / jour

CONTACT : formation.conseil@creai-ara.org

1.6 La nomenclature SERAFIN-PH : anticiper sa mise en place

En cohérence avec un ensemble de réformes structurantes, le projet SERAFIN-PH introduit un changement de paradigme dans l'offre de service des établissements et services médico-sociaux : passer d'un pilotage de l'offre par les structures à un pilotage par l'activité.

Les conséquences de sa mise en œuvre définitive interrogent les acteurs institutionnels. La formation vise à en comprendre positivement les enjeux, et à les traduire au plan opérationnel.

Objectifs

- Comprendre les sources, enjeux et perspectives de la réforme SERAFIN-PH
- S'appropriier les fondamentaux de la logique de parcours dans une société inclusive
- Intégrer les éléments du projet SERAFIN-PH dans l'approche managériale
- Traduire de manière opérationnelle les objectifs de la réforme SERAFIN-PH
- Développer des logiques d'anticipation de la réforme au sein de sa structure
- Décrire l'activité en utilisant les nomenclatures
- Situer son offre de service au regard d'un environnement potentiellement concurrentiel.

Contenus

- Le projet SERAFIN-PH dans sa dimension historique : des rapports VACHEY / JEANNET, PIVETEAU et la mission DESAULLE au groupe de travail SERAFIN-PH
- La démarche et le programme de travail
- Le choix de la Classification Internationale du Fonctionnement du handicap et de la santé (CIF) et le positionnement de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS)
- La construction des nomenclatures et leurs usages
- Les impacts sur les Etablissements Sociaux et Médico-Sociaux (ESMS) et les personnels.

L'appui formatif comprend les outils et procédures liés à la mise en place opérationnelle du dispositif ou service, ainsi qu'une phase de supervision et d'évaluation après démarrage effectif.



PUBLIC : direction générale, administrateur, directeur, chef de service

PRÉREQUIS : aucun

MÉTHODOLOGIE : exposés et apports théoriques et juridiques, échanges et questionnements, bibliographie et références

DURÉE : 6 jours

COÛT : à partir de 1 080 € / jour

CONTACT : formation.conseil@creai-ara.org



PEUT ÊTRE PROPOSÉE EN FORMAT CONFÉRENCE

1.7 Du projet personnalisé au projet de la personne : intégrer les besoins et les prestations de SERAFIN-PH

Le projet personnalisé est une garantie centrale de l'exercice effectif des droits des usagers et notamment de celui à des prestations de qualité. Il constitue un outil de prévention des risques de maltraitance envers les personnes accueillies en établissement. Parallèlement, il permet aux professionnels de donner du sens et des objectifs à leur travail quotidien auprès des personnes accompagnées.

En outre, la mise en place d'un processus de travail par projets personnalisés répond à l'une des exigences de l'évaluation externe puisque l'organisme habilité devra « porter une appréciation sur les activités et la qualité des prestations au regard des droits des usagers et des conditions de réalisation du projet personnalisé ». Enfin, le projet élaboré pour chaque personne permet la mise en œuvre au quotidien du projet d'établissement. L'étude transversale de l'ensemble des projets personnalisés doit permettre de faire évoluer les orientations du projet d'établissement pour une adaptation continue de l'accompagnement aux besoins et attentes des personnes accueillies.

Objectifs

- S'approprier le cadre législatif et réglementaire et les enjeux du travail par projets personnalisés
- S'approprier le cadre conceptuel des nomenclatures SERAFIN-PH
- Acquérir la méthodologie de l'évaluation partagée des besoins et attentes de la personne
- Appréhender le processus et la dynamique de travail par projets personnalisés (construction, mise en œuvre, suivi et évaluation)
- Acquérir la méthodologie de rédaction des projets personnalisés.

Contenus

- Le cadre législatif et réglementaire
- Les enjeux autour de la notion de projets personnalisés
- Articuler le projet personnalisé aux autres outils (contrat de séjour, Document Individuel de Prise en Charge (DIPC), projet de vie, projet d'établissement...)
- La recommandation de bonnes pratiques professionnelles de l'ANESM : « Les attentes de la personne et le projet personnalisé »
- Apprendre à « parler le même langage »
- Les outils d'évaluation
- La dynamique de projet au service du projet personnalisé.



PUBLIC : tous professionnels et usagers

PRÉREQUIS : aucun

MÉTHODOLOGIE : apports conceptuels, mise en travail des représentations individuelles et collectives, analyses partagées de situations, échanges d'expériences. Appui sur les recommandations de l'ANESM et de la Haute Autorité de Santé (HAS).

DURÉE : 3 jours

COÛT : à partir de 1 080 €/ jour

1.8 La conduite du changement

Conduire le changement est un exercice difficile qui nécessite, au-delà d'une déclaration d'intention, d'en maîtriser les processus et les outils essentiels pour le mener à terme.

Que ce soit dans une dynamique de restructuration ou d'adaptation aux évolutions des politiques sociales, le cadre doit composer avec l'inévitable résistance au changement et savoir maintenir une attitude positive et une juste compréhension des freins révélés.

Objectifs

- Intégrer les enjeux du changement
- Identifier et s'appropriier les outils de la conduite du changement
- Projeter la mise en œuvre d'une conduite du changement efficiente
- Anticiper les réformes à venir du secteur
- Élaborer et piloter harmonieusement la conduite du changement.

Contenus

- Le changement de culture du secteur
- La définition de la conduite du changement
- La caractérisation du public accueilli, ses attentes et ses besoins
- La cartographie des processus
- Le diagnostic de son organisation et identification des marges de progrès
- Le schéma de la qualité et l'amélioration continue pour initier le changement
- L'organisation dans son environnement (générer de la synergie et de la mutualisation)
- Le projet social qui mobilise les Ressources Humaines
- Une gouvernance éclairée pour conduire le projet.



PUBLIC : direction générale, directeur d'établissement, chef de service, DRH

PRÉREQUIS : aucun

MÉTHODOLOGIE : apports théoriques et méthodologiques, pédagogie interactive à partir des expériences des participants, débats et questionnements

DURÉE : 6 jours

COÛT : à partir de 1 080 € / jour

CONTACT : formation.conseil@creai-ara.org



**PEUT ÊTRE PROPOSÉE EN SÉMINAIRE INTRODUCTIF
À UN ACCOMPAGNEMENT**

1.9 De l'établissement, du service, au dispositif intégré

Fonctionner en dispositif intégré dans le cadre des politiques contemporaines d'inclusion permet de dépasser les logiques d'établissement et de service au profit de la continuité des parcours de vie, de santé, de scolarisation, de formation et d'insertion professionnelle.

Ces dispositifs interrogent les pratiques professionnelles au travers du projet de la personne, de son parcours, de la souplesse et du niveau des réponses. Les approches interdisciplinaires classiques se renforcent dans des logiques de coopération internes et externes, de partenariats et de réseaux.

Objectifs

- Analyser les changements opérés dans les établissements et identifier les notions de parcours, de besoins et de prestations d'accompagnement
- Développer la coopération entre les professionnels de différentes structures
- Appréhender la notion de dispositif et ses enjeux pour l'utilisateur, les pratiques professionnelles et les services
- Adopter des postures professionnelles en interdisciplinarité
- Appréhender les dispositifs qui permettent d'articuler les différents projets de l'utilisateur.

Contenus

- Le cadre juridique et réglementaire : les grands textes clefs du social et médico-social, le Projet Régional de Santé (PRS2), la convention Agence Régionale de Santé (ARS) / Éducation nationale de septembre 2016 et les enjeux pour les établissements et les services
- Des notions d'insertion et d'intégration à celle d'inclusion
- L'articulation des différents projets : de vie, d'accompagnement, de scolarisation
- Le travail en interdisciplinarité et la position de coordinateur
- L'étude des besoins et des attentes de l'utilisateur et de sa famille.



PUBLIC : tous professionnels

PRÉREQUIS : aucun

MÉTHODOLOGIE : apports conceptuels, mise en travail des représentations individuelles et collectives, analyses partagées de situations, échanges d'expériences.

DURÉE : 3 jours

COÛT : à partir de 1 080 € / jour

CONTACT : formation.conseil@creai-ara.org

1.10 Le dispositif d'emploi accompagné

Le dispositif d'emploi accompagné est apparu dans la *Loi 2016-10-88 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels*. Sa finalité est l'accompagnement durable vers et dans l'emploi. Il a ainsi pour objectif de permettre aux travailleurs handicapés d'accéder et de se maintenir dans l'emploi dit « ordinaire ». Sa mise en œuvre comprend un soutien à l'insertion professionnelle, un accompagnement médico-social du salarié et un accompagnement de l'employeur, qu'il soit public ou privé.

Objectifs

- Cerner le cadre législatif du dispositif
- Comprendre l'évolution des pensées et des lois concernant l'emploi des personnes en situation de handicap
- Connaître les modalités de mise en œuvre de cet accompagnement.

Contenus

- L'évolution historique et sociologique de l'emploi des travailleurs en situation de handicap (frise chronologique)
- Les conditions de l'accompagnement
- Les prérogatives et la posture du référent « emploi handicapé ».



PUBLIC : tous professionnels impliqué dans l'insertion socio-professionnelle
PRÉREQUIS : aucun
MÉTHODOLOGIE : apports conceptuels, mise en travail des représentations individuelles et collectives, analyses partagées de situations, échanges d'expériences.
DURÉE : 1 jour
COÛT : à partir de 1 080 € / jour
CONTACT : formation.conseil@creai-ara.org



PEUT ÊTRE PROPOSÉE EN FORMAT CONFÉRENCE

1.11 De la pair-aidance à l'autodétermination : une posture professionnelle à développer

La pair-aidance repose sur l'entraide entre personnes souffrant ou ayant souffert d'une même maladie, somatique ou psychique et de situations de handicap. De nombreuses expériences de pair-aidance et de pair-émulation ont été menées en Amérique du Nord (notamment via le mouvement social pour la Vie Autonome, des Alcooliques anonymes), et se développent à présent en France. Cette démarche d'entraide permet à des personnes vulnérables d'exprimer leur potentiel, leurs aptitudes et de s'inscrire dans une citoyenneté participative. Elle valorise leur expérience et en ce sens participe à une démarche d'empowerment et d'autodétermination. Ces changements de paradigme obligent à repenser les postures d'accompagnement : de l'expert sachant ce qui est « bien » pour l'autre au facilitateur animant les formes de participation active.

La compréhension de ces enjeux actuels est donc aujourd'hui incontournable pour tous les acteurs concernés par l'accompagnement des personnes en situation de handicap.

Objectifs

- Mieux connaître les enjeux sociétaux actuels autour des situations de handicap : droits, inclusion
- Appréhender quelques concepts clés : pair-aidance, participation, pouvoir d'agir, autodétermination,
- Analyser ses propres pratiques et penser un changement de postures professionnelles.

Contenus

- Qu'est-ce que la participation citoyenne ?
- Qu'est-ce que la pair-aidance
- Des outils de participation : les échelles
- Le modèle de l'autodétermination : du concept à la pratique
- Les facilitateurs et les obstacles
- Les différentes postures d'accompagnement : exemples de pratiques innovantes.



PUBLIC : professionnels et bénévoles

PRÉREQUIS : aucun

MÉTHODOLOGIE : apports conceptuels, mise en travail des représentations individuelles et collectives, analyses partagées de situations, échanges d'expériences.

DURÉE : 2 jours

COÛT : à partir de 1 080 € / jour

CONTACT : formation.conseil@creai-ara.org

2. Intervenir en protection de l'enfance	29
2.1 Se doter de repères actualisés et mettre l'enfant au cœur des préoccupations	30
2.1.1 Les enjeux de la loi du 14 mars 2016	30
2.1.2 Les besoins fondamentaux de l'enfant en protection de l'enfant	31
2.1.3 La santé des enfants confiés au titre de la protection de l'enfant	32
2.1.4 L'écriture du rapport de fin de mesure et son argumentation	33
2.2 Travailler avec les familles	34
2.2.1 L'entretien familial dans une perspective écosystémique	35
2.2.2 Le travail avec les familles en protection de l'enfance	36
2.2.3 L'intervention à domicile en protection de l'enfance	37
2.3 Répondre aux situations complexes	38
2.3.1 L'adolescence, la sexualité en institution sociale ou médico-sociale	38
2.3.2 Les situations de violence en protection de l'enfance	39
2.3.3 Les adolescents à difficultés multiples, dits « incasables »	40

2.1 Se doter de repères actualisés et mettre l'enfant au cœur des préoccupations

2.1.1 Les enjeux de la loi du 14 mars 2016

L'objectif global de cette action est de mieux faire connaître aux professionnels des établissements et services de la protection de l'enfance les enjeux de la loi du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant. Cette action de formation est proposée « en intra-établissement » pour une appropriation par les équipes du contenu des décrets d'application, des attendus, et des orientations de la mission en protection de l'enfance et de ses incidences dans les changements attendus au plan des pratiques professionnelles et organisationnelles.

Objectifs

- Permettre aux professionnels de prendre en compte les grands objectifs de cette loi
- S'approprier la définition des besoins fondamentaux de l'enfant à l'âge adulte
- Mettre en place une « culture commune » pour une connaissance partagée et éclairée des effets de cette loi dans le cadre des mesures de protection administrative et judiciaire et des actions de prévention
- Favoriser une évaluation des situations des enfants pour identifier leurs besoins en fonction des modalités de leur développement
- S'approprier la démarche attendue par la mise en application de la loi et de ses décrets d'application (Informations préoccupantes, projets pour l'enfant, visites médiatisées, plans d'action, rapports de situation, etc...).

Contenus

- Évolutions entre la loi de 2007 et la loi de 2016 : enjeux politiques, éthiques et cliniques
- Les enjeux de l'évaluation pluridisciplinaire et régulière
- Le recentrage sur l'enfant et ses besoins fondamentaux
- La gouvernance nationale et locale de la protection de l'enfance
- Les dernières recherches sur les situations de maltraitance
- Les décrets d'application
- Le Projet Pour l'Enfant (PPE) et sa co-construction : déclinaison en plans d'actions partagées (PAP).



PUBLIC : tous professionnels

PRÉREQUIS : être en accompagnement de mesures administratives ou judiciaires

MÉTHODOLOGIE : apports et études de PPE aux rapports de situations via le PAP

DURÉE : 2 jours

COÛT : à partir de 1 080 €/ jour

CONTACT : formation.conseil@creai-ara.org

2.1.2 Les besoins fondamentaux de l'enfant en protection de l'enfant

Cette formation propose un travail d'évaluation des besoins fondamentaux de l'enfant en protection de l'enfance. D'une approche développementale et d'après la démarche de consensus, les professionnels sont amenés à définir des besoins de l'enfant, observer ceux-ci et évaluer la non-satisfaction des besoins fondamentaux et son impact sur le développement de l'enfant.

Objectifs

- Connaître les besoins fondamentaux de l'enfant et leur classification
- Apprendre à réaliser une observation structurée de la satisfaction ou non des besoins fondamentaux de l'enfant
- Se référer à la loi 2016 et ses décrets d'application
- L'évaluateur et son rôle actif dans l'observation : apprendre à gérer les biais créés par la relation avec les parents.

Contenus

- Définition et classification des besoins fondamentaux de l'enfant en protection de l'enfance.
- Les besoins universels : définition
- Les besoins issus de la non-satisfaction des besoins universels : les besoins spécifiques.
- Protection de l'enfant et handicap : les besoins particuliers
- Les besoins issus des effets iatrogènes de la prise en charge
- Le développement de l'enfant atteint par la non satisfaction des besoins fondamentaux
- Une observation structurée des besoins
- L'analyse de la relation professionnel-parents dans l'évaluation et les précautions à prendre



PUBLIC : tous professionnels

PRÉREQUIS : aucun

MÉTHODOLOGIE : apports conceptuels, analyses partagées de situations, échanges d'expériences.

DURÉE : 2 jours

COÛT : à partir de 1 080 € / jour

CONTACT : formation.conseil@creai-ara.org

2.1.3 La santé des enfants confiés au titre de la protection de l'enfant

Si la situation d'un enfant/jeune en danger ou en risque de danger justifie la mise en place d'une mesure de protection, qu'en est-il de la santé et du développement de l'enfant et du jeune, de l'accès aux soins dans le projet d'accompagnement ?

Cette préoccupation, réaffirmée par la loi du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant encourage à conforter les pratiques des professionnels dans ce domaine.

Objectifs

- Identifier les besoins relatifs à la santé et au développement de l'enfant/jeune
- Inscrire la santé comme préoccupation et axe de travail dans le projet d'établissement et dans les projets d'accompagnement
- Développer les partenariats pertinents favorisant l'accès aux soins
- Associer les parents au suivi de la santé de l'enfant
- Développer chez l'enfant/jeune un souci de sa santé par des actions d'éducation à la santé et d'éducation thérapeutique.

Contenus

- La conception de la santé comme processus dynamique et multidimensionnel
- Les troubles de l'attachement et leurs conséquences pour la santé et le développement de l'enfant
- Les relations avec les parents sur les questions de santé somatique et psychique de leurs enfants
- Les conditions de l'écoute des préoccupations de l'enfant/jeune
- Les enseignements d'études récentes dans ce domaine au niveau régional (CREAI/ Observatoire Régional de Santé) et nationales (Observatoire National de la Protection de l'Enfance, Institut national de la santé et de la recherche médicale).



PUBLIC : tous professionnels

PRÉREQUIS : aucun

MÉTHODOLOGIE : apports et études de PPE aux rapports de situations via le PAP

DURÉE : 2 jours

COÛT : à partir de 1 080 €/ jour

CONTACT : formation.conseil@creai-ara.org

2.1.4 L'écriture du rapport de fin de mesure et son argumentation



Les écrits professionnels sont une pratique importante dans le travail social et ils ont plusieurs fonctions. Parmi celles-ci, la fonction d'aide à une prise de décision par un tiers est essentielle lors de l'application d'une mesure de protection de l'enfant.

Ainsi, il est essentiel que les écrits donnent à lire tout autant des éléments factuels que des pistes d'analyse, permettant au destinataire de comprendre la situation et de prendre une décision.

Par ailleurs, au-delà de l'écrit, le professionnel de l'accompagnement est amené à présenter la situation et à soutenir les argumentations développées dans l'écrit.

Objectifs

- Situer sa pratique d'écriture d'un rapport de fin de mesure parmi les différents écrits professionnels
- Repérer les différents éléments composant l'écrit de fin de mesure
- Rédiger, analyser et pratiquer des écrits
- Préparer un argumentaire oral et s'entraîner à soutenir un rapport.

Contenus

- Les composantes d'un écrit professionnel
- Décret n° 2016-1557 du 17 novembre 2016 relatif au référentiel fixant le contenu et les modalités d'élaboration du rapport de situation



PUBLIC : tous professionnels

PRÉREQUIS : aucun

MÉTHODOLOGIE : apports conceptuels, analyses partagées de situations, échanges d'expériences. Exercices pratiques écrits et présentations orales.

DURÉE : 2 jours

COÛT : à partir de 1 080 € / jour

CONTACT : formation.conseil@creai-ara.org

2.2 Travailler avec les familles



2.2.1 L'entretien familial dans une perspective écosystémique

Les pratiques d'accompagnement impliquent pour le professionnel qui intervient d'être en capacité de mettre en place et de mener des entretiens familiaux. Ce type de dispositif met en jeu à la fois des compétences de base, comme la définition du cadre et des objectifs, la régulation, la circulation de la parole, la multi-partialité, etc. Dans ces situations, le professionnel se trouve confronté à des difficultés à la fois techniques, institutionnelles, émotionnelles et relationnelles, dont la complexité implique de savoir se repérer et se situer dans des problématiques comme la maltraitance, les conflits familiaux, les conflits de loyauté, les secrets de famille par exemple. Pris dans des enjeux multiples, il est nécessaire pour le professionnel de clarifier les positions qu'il engage dans les entretiens.

Objectifs

- Percevoir les finalités et les spécificités de l'entretien familial
- Favoriser un processus de clarification ou de changement en utilisant les interactions familiales
- Développer une complémentarité d'intervention de l'équipe pluridisciplinaire avec les différents systèmes institutionnels
- Cerner les attitudes adéquates dans le travail auprès des familles et renforcer ainsi sa compétence et son éthique professionnelle.

Contenus

- L'intervention en entretien familial
- Les spécificités de l'entretien familial dans le cadre de la personnalisation des prestations
- Développer la pratique par un entraînement aux techniques et aux postures adaptées à ces contextes d'interventions.



PUBLIC : tout professionnel intervenant dans le cadre d'une mission auprès d'une famille

PRÉREQUIS : aucun

MÉTHODOLOGIE : apports conceptuels, mise en travail des représentations individuelles et collectives, analyses partagées de situations, échanges d'expériences et mises en situation.

DURÉE : 2 à 3 jours

COÛT : à partir de 1 080 € / jour

CONTACT : formation.conseil@creai-ara.org

2.2.2 Le travail avec les familles en protection de l'enfance

La loi du 14 mars 2016 sur la protection de l'enfant insiste sur la mobilisation de la famille, les possibilités de collaboration avec elle dans le cadre des projets pour l'enfant.

Articuler soutien aux compétences parentales et sauvegarde du bon développement de l'enfant induit alors de nouveaux modes d'approche.

Objectifs

- Croiser les différents modèles théoriques en protection de l'enfance pour soutenir l'action des professionnels
- Identifier et soutenir les compétences parentales en veillant au développement favorable de l'enfant
- Conduire une évaluation partagée avec les familles sur la situation de l'enfant
- Élaborer une stratégie d'accompagnement partagée et participative.

Contenus

- Apports législatifs et réglementaires
- Les théories de la parentalité et de l'attachement, la notion de compétences parentales
- La notion de suppléance partielle et provisoire aux fonctions parentales
- Le plan d'actions partagées au service du projet d'accompagnement
- Présentation de la démarche participative des situations familiales élaborée par le CREAI Auvergne-Rhône-Alpes avec le soutien de l'Observatoire National de la Protection de l'Enfance (ONPE) pour son utilisation avec les parents
- Cas cliniques issus des lieux de la pratique.



PUBLIC : tous professionnels et familles

PRÉREQUIS : être en relation avec les parents et familles des enfants avec mesures

MÉTHODOLOGIE : apports méthodologiques et situations cliniques

DURÉE : 3 jours

COÛT : à partir de 1 080 €/ jour

CONTACT : formation.conseil@creai-ara.org

2.2.3 L'intervention à domicile en protection de l'enfance

Les modalités de l'intervention sociale et de l'accompagnement à domicile supposent de prendre en compte des dimensions relationnelles et organisationnelles spécifiques, tant sur le plan éthique que méthodologique auprès des ménages et des individus.

Objectifs

- Clarifier le concept d'espace privé et d'intervention publique
- Situer l'intervention à domicile dans le cadre de la mesure de protection de l'enfant
- Savoir repérer au domicile les réponses apportées au développement de l'enfant et à la satisfaction de ses besoins fondamentaux
- Accompagner les adultes et les enfants dans l'identification des besoins et l'adaptation des réponses
- Élaborer un dispositif institutionnel de traitement des questions posées par la spécificité des personnes accompagnées.

Contenus

- Les notions d'intimité, d'espace privé et d'espace public
- Le processus collaboratif usagers/professionnels/ partenaires
- L'intervention à domicile : un processus de négociation
- Les besoins de l'enfant et les conditions favorables à son développement
- Les enjeux en termes de coordination des parcours de soin et d'accompagnement.



PUBLIC : tous professionnels

PRÉREQUIS : aucun

MÉTHODOLOGIE : apports conceptuels, analyses partagées de situations, échanges d'expériences.

DURÉE : 2 jours

COÛT : à partir de 1 080 € / jour

CONTACT : formation.conseil@creai-ara.org

2.3 Répondre aux situations complexes

2.3.1 L'adolescence, la sexualité en institution sociale ou médico-sociale

Les questions d'intimité, de sexualité, de genre dans les prises en charge d'internat, à l'occasion de mesures de placement supposent d'avoir des professionnels au minimum informés, au mieux formés, sur la sexualité humaine, au-delà des connaissances personnelles et médiatiques de tout un chacun.

L'éducation à la sexualité est un des champs qui permet aux professionnels de la protection de l'enfance d'avoir des repères légaux, éthiques et pratiques pour faire face aux aspects intimes, relationnels et judiciaires des enfants et adolescents confrontés aux questions de sexualité.

Objectifs

- Donner une culture commune aux équipes confrontées aux mêmes enfants
- Comprendre le processus de la sexualité en lien avec les théories du développement, de l'attachement et de la parentalité acquises ou mises en place par les professionnels
- Prendre en compte la compréhension des questions du masculin, du féminin, de la construction identitaire chez des enfants et des adolescents et adolescentes en plein développement psycho-sexuel
- Donner aux professionnels des potentialités pour évoquer les questions de sexualité en institution sans exhibitionnisme ni gêne inutile.

Contenus

- Les champs de la sexualité humaine
- Les troubles du comportement sexuel
- La sexualité humaine dans le développement psycho-sexuel
- Les facteurs de risque sur le plan sexuel en protection de l'enfance
- Mettre en place des stratégies d'intervention en situations de risques évoqués ou attestés
- La gestion de situations d'abus ou d'expositions aux risques à caractère sexuel ; les mesures à instaurer dans l'établissement
- Les postures éducatives les plus adéquates et les mieux ajustées aux situations face aux atteintes et aux abus sexuels.



PUBLIC : tous professionnels

PRÉREQUIS : être confronté dans sa pratique professionnelle à des problématiques liées à la sexualité

MÉTHODOLOGIE : apports et études de situations

DURÉE : 2 à 3 jours

COÛT : à partir de 1 080 €/ jour

CONTACT : formation.conseil@creai-ara.org

2.3.2 Les situations de violence en protection de l'enfance

Dans les établissements et services du secteur se consolide l'idée que les agirs violents des adolescents en direction d'eux-mêmes, des professionnels ou entre pairs augmentent. Cette perception, même si elle ne peut pas toujours être objectivée et quantifiée, est due à plusieurs facteurs qu'il s'agit de bien identifier pour adapter les pratiques aux situations de violence rencontrées.

Objectifs

- Comprendre les causes de la violence et savoir adapter ses comportements
- Décrypter les agirs violents des adolescents (hétéro ou auto centrés) comme un langage à prendre en compte et à aborder
- Adopter des comportements adaptés en cas d'agression (sanction/ réparation ajustées)
- Mettre en place des stratégies créatives de prévention de la violence
- Penser la prévention de la violence de façon globale et institutionnelle

Contenus

- Définitions des notions d'agressivité, de conflit, de violence
- Les modifications des profils des personnes accueillies dans les établissements et services
- Les différents messages de la violence et ses signes annonciateurs
- La gestion de la conflictualité ordinaire
- Cartographie de la violence dans un groupe
- Les mesures préventives et curatives
- Gestion pratique de la violence : les postures adaptées et le dispositif des sanctions/ réparations.



PUBLIC : tous professionnels

PRÉREQUIS : être confronté ou avoir été face à une situation de violence

MÉTHODOLOGIE : éclairages sur les postures et les gestes de prévention

DURÉE : 2 à 3 jours

COÛT : à partir de 1 080 € / jour

CONTACT : formation.conseil@creai-ara.org

2.3.3 Les adolescents à difficultés multiples, dits « incasables »

Les enfants, adolescents et jeunes adultes ayant fait l'objet de placements souvent multiples et pour lesquels les solutions institutionnelles sont inadaptées ou inopérantes, sont souvent qualifiés de manière abusive d'« incasables » ou de « cas lourds ».

L'« incasabilité » reste une énigme tant elle est souvent le signe d'une « souffrance maltraitée ».

Or c'est non seulement la complexité de leurs situations, aux frontières de la déliaison et de formes contemporaines de souffrance, mais aussi l'organisation institutionnelle autour de ces jeunes, qui provoquent ces difficultés.

D'enfants considérés comme « en danger » au début de leurs parcours de vie, ils deviennent des adolescents ou des jeunes adultes « dangereux ».

Objectifs

- Connaître les missions, les logiques d'action et les limites d'intervention des structures concernées dans les différents champs (sanitaire, social, médico-social)
- Prendre en compte la complexité et améliorer la compréhension des situations des jeunes concernés
- Construire une culture et un langage communs entre le sanitaire et le social, le médical et l'éducatif
- S'approprier des processus collaboratifs pour traiter les situations rencontrées.

Contenus

- Connaissance du public accueilli : troubles psychiques, états limites, conduites à risque, troubles de la conduite et du comportement, troubles cognitifs
- Cadre conceptuel : la parentalité ; l'approche psychanalytique, systémique et environnementale ; la théorie de l'attachement
- Cadre législatif, réglementaire et inter-institutionnel du champ social et médico-social : loi sur la protection de l'enfance de 2016, loi sur le handicap psychique de 2005
- Méthodologie de la coopération inter-institutionnelle autour de la problématique des adolescents à difficultés multiples entre acteurs du *care* et du *cure*
- Accès à la santé tant sur le plan somatique que psychique.



PUBLIC : tous professionnels

PRÉREQUIS : être en posture professionnelle avec ces adolescents

MÉTHODOLOGIE : apports et études de cas et mises en réseau

DURÉE : 2 jours

COÛT : à partir de 1 080 €/ jour

CONTACT : formation.conseil@creai-ara.org

ESOPPE : Évaluation des Situations et Observations Participantes en Protection de l'Enfance.

Parallèlement aux formations du CREAL Auvergne-Rhône-Alpes dans le champ de la protection de l'enfance, ESOPPE propose des prestations de formation, de conseil et de supervision, autour des thématiques liées au référentiel d'évaluation participative en protection de l'enfance. Les prestations de formation et d'accompagnement ESOPPE sont destinées aux professionnels de la Protection de l'enfance avec l'objectif d'une équité d'évaluation et de traitement tout au long du parcours de l'enfant en Protection de l'Enfance. Pour cela, un partenariat s'est établi avec Initiative AIDES de Montréal et l'Institut de Formations et Investigation sur les violences et la Résilience de Barcelone, IFIV, qui apportent leurs expertises au sein des formations ESOPPE.

Pour plus de détails référez-vous au site www.esoppe.org

Vous y trouverez les prestations ESOPPE, dont :

- Les formations à l'appropriation du référentiel et de ses outils cliniques
- Les formations et l'appui-conseil sur l'implémentation durable du référentiel dans les organisations, et les méthodes de transmission des savoirs
- Les formations sur les accompagnements thérapeutiques, éducatifs et sociaux du traumatisme chez l'enfant ayant subi des violences en collaboration avec l'IFIV (Institut de Formation et et Investigation sur les violences et la résilience, Barcelone).
- L'accompagnement des familles et de l'enfant à partir du Cahier d'Analyse des besoins de l'enfant (CABE), en collaboration avec INITIATIVE AIDES, université de Montréal
- L'évaluation du traumatisme et de la souffrance infantile
- La théorie de l'attachement, la clinique du trauma, et l'apport des neurosciences
- L'évaluation des compétences parentales, les axes et objectifs d'intervention sur la parentalité
- Les techniques d'entretien avec les enfants et les parents
- Le développement de l'enfant et les indicateurs de maltraitance
- L'impact des violences conjugales sur l'évaluation et l'intervention en protection de l'enfance



Pour en savoir plus sur les thématiques de formation, de conseil et de supervision liées au référentiel d'évaluation participative en protection de l'enfance, se reporter au site dédié à ESOPPE (coordonnées).

3. Favoriser l'effectivité des droits des adultes vulnérables accompagnés	42
3.1 La prévention des maltraitances et la promotion de la bientraitance	43
3.2 La vie affective et sexuelle.....	44
3.3 Les droits des majeurs protégés	45
3.4 L'usage des contentions et le principe de sécurité	46
3.5 La qualité de l'accompagnement en fin de vie	47
3.6 L'exercice des droits des usagers au quotidien.....	48
3.7 L'expression et la participation des usagers.....	49
3.8 La mise en place et l'animation d'un Conseil de la Vie Sociale.....	50
3.9 Le lancement d'une démarche éthique	51

3.1 La prévention des maltraitements et la promotion de la bientraitance

Pour offrir un accompagnement de qualité en continu envers un public adulte âgé ou en situation de handicap, il est nécessaire d'actualiser ses connaissances sur les concepts de bientraitance et de maltraitance, et d'interroger ses pratiques. Il est alors plus facile de repérer les situations à risque et d'imaginer des axes d'améliorations. Pour les équipes, cela permet aussi de s'appuyer sur des pratiques déjà existantes qui peuvent s'inscrire dans une dynamique de bientraitance globale.

✦ **POSSIBILITÉ DE SÉQUENCER LA FORMATION SUR DES TEMPS DE 0,5 JOUR SUR LE TERRITOIRE DU GRAND LYON.**
MISE À DISPOSITION DE L'APPARTEMENT DE DÉMONSTRATION ELSA SUR DEMANDE.



PUBLIC : professionnels intervenant en établissement ou à domicile, bénévoles associatifs, représentants d'usagers

PRÉREQUIS : aucun

MÉTHODOLOGIE : apports conceptuels, mise en travail des représentations individuelles et collectives, analyses partagées de situations, échanges d'expériences et mises en situation, simulateur de vieillissement. Appui sur les recommandations de l'ANESM et de la Haute Autorité de Santé (HAS).

DURÉE : 2 à 3 jours

COÛT : à partir de 1 080 € / jour

CONTACT : formation.conseil@criasmieuxvivre.fr

Objectifs

- S'approprier les différentes terminologies
- Identifier les différentes formes que peut prendre la maltraitance
- Repérer les situations maltraitantes ou à risque
- Savoir réagir face à une situation de maltraitance potentielle
- Favoriser l'autonomie des personnes accompagnées
- Identifier et développer ses compétences individuelles au service d'un accompagnement bientraitant.

Contenus

- Éléments de définition de la bientraitance et des notions associées : bienfaisance, bienveillance, sollicitude, reconnaissance, respect et communication, risque
- Violences, maltraitements : définitions et concepts, repères juridiques
- Terminologie des maltraitements, indices d'alerte, facteurs de risque
- L'obligation d'assistance et/ou de signalement
- Le secret professionnel et son exemption
- La bientraitance au quotidien au fil des accompagnements (toilettes, repas, lever, coucher...)
- L'inscription de la bientraitance au niveau institutionnel et au niveau individuel à partir des recommandations de bonnes pratiques
- La communication, l'écoute, pour construire une relation bientraitante
- Rappel de la procédure d'intervention mise en place dans l'établissement ou le service.



3.2 La vie affective et sexuelle

Dans les établissements et services médico-sociaux, la vie sexuelle est souvent vécue comme problématique car exposée à la vue et aux risques d'interprétation des accompagnants.

Les professionnels s'interrogent par ailleurs quant aux attitudes à apporter aux questions sur les rapports sexuels, les pratiques érotiques, la masturbation, la contraception, la stérilisation, la prévention des Infections Sexuellement Transmissibles (IST), les violences sexuelles, ...

Objectifs

- Comprendre en quoi la vie affective et sexuelle des personnes accueillies (en situation de handicap ou dépendantes) se différencie ou non de celle des personnes ordinaires
- Connaître le cadre juridique existant sur ce thème
- Poser la question de la sexualité dans le projet d'établissement et le projet personnalisé de la personne accueillie
- Se donner une méthodologie de réflexion éthique.

Contenus

- Les représentations des professionnels et des familles des résidents : l'ange et la bête
- Personnes en situation de handicap, personnes dépendantes et sexualité : l'interdit, l'hyper-normativité, le consentement, la vulnérabilité
- Vie affective et sexuelle en institution : le couple, le tabou de la procréation, contraception, stérilisation, prévention des Maladies Sexuellement Transmissibles (MST)
- Repères d'accompagnement et questionnement éthique et collectif sur la qualité de l'accompagnement de la vie affective et sexuelle.



PUBLIC : tous professionnels, usagers et familles

PRÉREQUIS : aucun

MÉTHODOLOGIE : apports conceptuels, mise en travail des représentations individuelles et collectives, analyses partagées de situations, échanges d'expériences.

DURÉE : 2 jours / 1 journée complémentaire pour effectuer un retour sur les pratiques est possible

COÛT : à partir de 1 080 €/ jour

3.3 Les droits des majeurs protégés

La loi du 5 mars 2007 réformant la protection des majeurs, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2009, est l'aboutissement d'une longue réflexion qui visait à adapter le système de protection des personnes aux mutations sociales, à garantir la protection des intérêts des personnes et à promouvoir dans la mesure du possible leur autonomie.

La loi du 2 janvier 2002 avait déjà affirmé un certain nombre de prérogatives visant à améliorer les droits des usagers des établissements sociaux et médico-sociaux. La loi du 5 mars 2007 et ses toutes récentes évolutions réaffirment les droits et libertés fondamentales énoncées en 2002, en y introduisant de nouvelles données spécifiques aux majeurs protégés.

Objectifs

- Connaître et s'approprier les règles relatives à la loi du 5 mars 2007
- Comprendre l'articulation de cette loi avec les droits des usagers
- Savoir qui peut intervenir dans les processus de décision en fonction du statut qui lui est donné.

Contenus

- Présentation de la loi du 5 mars 2007 (accompagnement social et judiciaire des majeurs vulnérables.)
- Une meilleure prise en compte des droits de la personne.
- Les différentes mesures de protection et les droits qui en découlent pour chacune des parties prenantes
- Description de la procédure de demande d'une mesure de protection judiciaire.
- Proposition de protocole à suivre
- Les difficultés liées au recueil de l'expression de la volonté des personnes majeures protégées
- Les moyens et recours disponibles, en cas de défaillance de tutelle administrative ou familiale.



PUBLIC : tous professionnels

PRÉREQUIS : aucun

MÉTHODOLOGIE : apports théoriques, mise en travail des représentations individuelles et collectives, analyses partagées de situations, échanges d'expériences.

DURÉE : 1 jour

COÛT : à partir de 1 080 € / jour

CONTACT : formation.conseil@creai-ara.org

3.4 L'usage des contentions et le principe de sécurité

L'exigence de sécurité, un accompagnement difficile, ... peuvent laisser à penser la mise en place de contentions, or, la mise en place de celle-ci doit toujours l'être en dernier recours. Cette formation se propose d'apporter les connaissances clefs pour pouvoir répondre aux besoins de sécurité, de liberté des personnes accompagnées en envisageant tous les modes de réponses possibles.

Objectifs

- Connaître les différentes formes de contention
- Appréhender le cadre réglementaire et éthique de la contention
- Développer une approche équilibrée de la contention = en mesurer les bénéfices/risques
- Mettre en place des alternatives à la contention.

Contenus

- Aspects éthiques, déontologiques et réglementaires de la contention
- Les différentes formes de contention : de l'architecture aux formes de contention mécanique
- Les facteurs de risques
- Les principales indications de la contention et modalités de prescription, de mise en œuvre et d'évaluation
- Les moyens de contention
- Les impacts de la contention sur le plan relationnel avec la personne accompagnée, l'équipe, l'entourage proche, les résidents
- Les recommandations de bonnes pratiques (Haute Autorité de Santé, ANESM)
- Les contentions et le respect des droits fondamentaux de la personne accompagnée
- Les facteurs préventeurs
- Les alternatives à la contention.



PUBLIC : professionnels intervenant en établissement, à domicile

PRÉREQUIS : aucun

MÉTHODOLOGIE : apports conceptuels, mise en travail des représentations individuelles et collectives, analyses partagées de situations, échanges d'expériences.

Appui sur la conférence de consensus de la HAS et ses dernières évolutions.

DURÉE : 2 jours

COÛT : à partir de 1 080 €/ jour

CONTACT : formation.conseil@criasmieuxvivre.fr

3.5 La qualité de l'accompagnement en fin de vie

La question de l'accompagnement à la fin de vie se pose régulièrement en établissement et impacte tant les organisations que les pratiques professionnelles. Les problématiques liées au refus de soins, au refus de l'acharnement thérapeutique des personnes en fin de vie souvent sous protection juridique confrontent les professionnels à des questions d'ordre éthique et juridique qui nécessitent de connaître le dispositif de droit commun leur permettant d'éclairer leurs décisions.

Face à cette situation et afin de garantir la qualité du service rendu, les professionnels de l'accompagnement et du soin doivent disposer de connaissances, de méthodes d'évaluation et d'outils pratiques afin de proposer les meilleures solutions au quotidien.

Objectifs

- Appréhender les concepts de vie et de mort et identifier les incidences des représentations sociales et individuelles sur la personne en fin de vie, sa famille, le soignant
- Connaître le cadre législatif et réglementaire entourant la fin de vie et le refus de soins
- Identifier les besoins des personnes en fin de vie et de leur famille et mettre en œuvre des actions adaptées
- Développer des compétences relationnelles auprès des personnes en fin de vie et de leurs proches
- Introduire une démarche éthique en institution autour de la fin de vie en établissement
- S'approprier les RBBP domicile ou établissement sur l'accompagnement de fin de vie.

Contenus

- La mort dans notre société : représentations individuelles et sociales (approche historique, sociologique et anthropologique) ; impact sur les soignants
- Définition des soins palliatifs et accompagnements spécifiques : rappel des conséquences de la Loi LÉONETTI sur l'euthanasie et dimensions éthiques
- La fin de vie et les aspects physiologiques de la fin de vie
- L'accompagnement des soins palliatifs de base, entre éthique et prise en charge de la douleur
- L'annonce du décès à la famille, aux proches, et aux autres personnes accompagnées
- Mise en place des premières actions lors du décès de la personne.



PUBLIC : professionnels intervenant en établissement ou à domicile

PRÉREQUIS : aucun

MÉTHODOLOGIE : apports conceptuels, mise en travail des représentations individuelles et collectives, analyses partagées de situations, échanges d'expériences. Appui sur les recommandations de l'ANESM et de la Haute Autorité de Santé.

DURÉE : 2 jours

COÛT : à partir de 1 080 € / jour

CONTACT : formation.conseil@criasmieuxvivre.fr

3.6 L'exercice des droits des usagers au quotidien

La place des usagers et la reconnaissance de leurs droits au sein des établissements et services médico-sociaux sont des questions centrales depuis la loi du 2 janvier 2002.

Le droit des usagers, en tant que norme supérieure, s'impose à toute institution. Bien évidemment, il ne suffit pas simplement que celui-ci soit mis en œuvre concrètement. Ainsi, l'idée de rendre obligatoire et de formaliser un certain nombre d'outils visant à les garantir s'est imposée.

Toutefois, la mise en œuvre des droits des usagers au quotidien peut être source de vives tensions : autonomie et sécurité, droit à la confidentialité et partage d'informations, sont autant de notions à réinterroger régulièrement.

Objectifs

- S'approprier les différents outils destinés à garantir les droits et libertés des usagers ainsi que les modalités de leur mise en œuvre
- Permettre aux professionnels d'appréhender la globalité des enjeux éthiques et juridiques ayant trait à la mise en œuvre des droits des usagers
- En déduire des recommandations de méthode pour garantir l'application des droits et libertés au quotidien.

Contenus

- Les droits et libertés garantis à la personne vulnérable accueillie dans un établissement ou service social ou médico-social
- Les outils de la loi du 2 janvier 2002 garantissant la mise en œuvre des droits des usagers
- La mise en œuvre concrète en institution, les effets sur les pratiques professionnelles (accessibilité des documents, information des usagers, modification des organisations...)
- Les apports de la réflexion éthique (introduction).



PUBLIC : tous professionnels, usagers et familles

PRÉREQUIS : aucun

MÉTHODOLOGIE : apports conceptuels, mise en travail des représentations individuelles et collectives, analyses partagées de situations, échanges d'expériences.

DURÉE : 2 jours / 1 journée complémentaire pour effectuer un retour sur les pratiques est possible

COÛT : à partir de 1 080 €/ jour

CONTACT : formation.conseil@creai-ara.org

3.7 L'expression et la participation des usagers

Objectifs

- S'approprier les différents outils destinés à garantir les droits et libertés des usagers afin de les mettre en œuvre
- Permettre aux professionnels en situation d'appréhender la globalité des enjeux éthiques et juridiques des droits des usagers
- Appréhender l'enjeu de la participation au regard de l'évolution des politiques publiques et du fonctionnement des organisations
- En déduire des recommandations de méthode pour faire vivre ces libertés et droits au quotidien
- Acquérir des techniques et des outils facilitant la mise œuvre de la participation des usagers en fonction de leurs caractéristiques.

Contenus

- Définitions des droits et libertés garantis à la personne âgée et/ou handicapée accueillie dans un établissement ou un service social ou médico-social
- Les outils juridiques garantissant la mise en œuvre des droits des usagers
- Les enjeux de la participation pour les établissements et services, les professionnels chargés de l'accompagnement et la qualité de vie des usagers
- Intégration de la participation dans les projets institutionnels : faire ensemble
- La participation dans l'exercice de la vie citoyenne : les espaces de participation, les modes d'inclusion sur le territoire, ...
- Les conséquences sur les pratiques des professionnels et l'adaptation de la posture
- Les projets et initiatives au service des droits des usagers.



La place des usagers et la reconnaissance de leurs droits au sein des établissements et services médico-sociaux sont des questions centrales depuis la loi du 2 janvier 2002 qui peuvent, entre autre, se concentrer autour de l'expression et de la participation.

L'ensemble des établissements et services accueillant des personnes handicapées doivent mettre en œuvre ces droits, il convient ainsi de les appréhender afin d'apporter outils et méthodes de nature à assurer un accompagnement de qualité respectueux des droits des usagers.



PUBLIC : tout type de professionnel des établissements et services médico-sociaux

PRÉREQUIS : aucun

MÉTHODOLOGIE : apports conceptuels, mise en travail des représentations individuelles et collectives, analyses partagées de situations, échanges d'expériences et mises en situation.

DURÉE : 2 jours

COÛT : à partir de 1 080 € / jour

CONTACT : formation.conseil@creai-ara.org

3.8 La mise en place et l'animation d'un Conseil de la Vie Sociale

La loi du 2 janvier 2002 affirme les droits à la citoyenneté pour les personnes accompagnées. Le Conseil de la Vie Sociale (CVS) est un des outils favorisant cette participation. Ce changement de paradigme amène les professionnels et les établissements à réinterroger leur pratique dans l'accompagnement et la prise en compte des personnes accompagnées.

Objectifs

- Réfléchir ensemble à l'évolution des droits des usagers, demandes, attentes
- Comprendre les missions du CVS : citoyenneté, participation, droits, devoirs et civisme
- Appréhender les intérêts et enjeux pour l'institution et les usagers
- Permettre à chacun de pouvoir participer : la représentation et le rôle de chacun.

Contenus

- Réfléchir à l'évolution des droits des usagers, demandes, attentes
- Droit des personnes en situation de handicap avant 2002
- La loi du 2 janvier 2002 et ses outils d'application dont le CVS
- L'article 1 du décret du 25 mars 2004
- Rappel de sa définition et objectifs, missions et fonctionnement du CVS
- Permettre à chacun de pouvoir participer
- S'exprimer, être consulté, se concerter, co-décider : de quoi s'agit-il ?
- Les différentes formes de participation
- Des éléments concrets pour pouvoir bien participer.



PUBLIC : tous professionnels, usagers et familles

PRÉREQUIS : aucun

MÉTHODOLOGIE : apports conceptuels, mise en travail des représentations individuelles et collectives, analyses partagées de situations, échanges d'expériences.

DURÉE : 1 jour

COÛT : à partir de 1 080 €/ jour

CONTACT : formation.conseil@creai-ara.org

3.9 Le lancement d'une démarche éthique

Les professionnels font souvent face à des situations singulières dans lesquelles des normes entrent en conflit. Ces situations nécessitent de se donner un espace de réflexion s'appuyant sur la démarche éthique afin que les professionnels de l'accompagnement puissent redonner du sens à leurs pratiques dans un contexte où les repères changent et parfois s'opposent.

Objectifs

- Développer son questionnement éthique au regard de son terrain professionnel
- S'approprier la méthode de la réflexion éthique sur un plan pratique.

Contenus

- Définition des raisons qui poussent une institution à entrer dans la démarche éthique
- Définition des finalités de la démarche éthique
- Identification de la question à laquelle les professionnels doivent répondre
- Le périmètre d'application de la norme juridique par la démarche éthique
- Proposition méthodologique de développement d'un raisonnement éthique.



PUBLIC : tous professionnels

PRÉREQUIS : aucun

MÉTHODOLOGIE : apports conceptuels, mise en travail des représentations individuelles et collectives, exercices d'analyse éthique, échanges d'expériences.

DURÉE : 1 jour

COÛT : à partir de 1 080 € / jour

CONTACT : formation.conseil@creai-ara.org

4. Adapter ou transformer ses pratiques pour répondre aux situations singulières	52
4.1 Accompagner les personnes dans leur processus de vieillissement	54
4.1.1 Le vieillissement normal et pathologique	54
4.1.2 Le simulateur de vieillissement : une journée pour se sensibiliser aux difficultés liées à l'avancée en âge	55
4.1.3 L'accompagnement des personnes souffrant de la maladie d'Alzheimer ou de maladies apparentées	56
4.1.4 L'accompagnement des personnes en situation de handicap dans le processus de vieillissement	57
4.1.5 La vie affective et sexuelle en vieillissant	58
4.2 Accompagner les personnes au fil de la journée	59
4.2.1 Autour de la toilette	59
4.2.2 Autour du repas	60
4.2.3 Autour de l'animation	61
4.2.4 Autour de la nuit, du coucher au réveil	62
4.3 Accompagner au domicile	63
4.3.1 L'intervention à domicile : aides techniques et aménagement du logement	63
4.3.2 Le travail avec les familles et les proches aidants	64
4.3.3 L'intervention au domicile	65
4.3.4 L'accompagnement des personnes en situation de rupture à leur domicile : de nouvelles compétences pour les Auxiliaires de Vie Sociale / En partenariat avec Entour'Age solidaire	66
4.3.5 L'indépendance et l'autonomie des personnes à travers les activités de la vie quotidienne	67

4.4 Utiliser des aides techniques au quotidien	68
4.4.1 Manutention : Les bons gestes et les bonnes postures.....	68
4.4.2 Recyclage : manutention des personnes en situation de dépendance	69
4.4.3 La prévention des chutes.....	70
4.4.4 La gestion et l'utilisation des aides techniques au transfert en établissement.....	71
4.4.5 L'usage des fauteuils roulants manuels : gestion, attribution et positionnement	72
de la personne	
4.4.6 La journée de l'aidant.....	73
4.5 Mieux connaître les besoins spécifiques pour bien accueillir	74
et accompagner les personnes	
4.5.1 Les personnes en situation de handicap psychique.....	74
4.5.2 Les personnes en situation de polyhandicap	75
4.5.3 Les personnes présentant des troubles dys.....	76
4.5.4 La compréhension et la prévention des comportements-problèmes.....	77
4.5.5 L'accueil et l'accompagnement des personnes présentant des troubles sensoriels	78
4.5.6 L'accompagnement des personnes présentant des troubles neurologiques	79
4.5.7 La santé mentale et la précarité.....	80
4.5.8 Les conduites addictives.....	81

4.1 Accompagner les personnes dans leur processus de vieillissement

4.1.1 Le vieillissement normal et pathologique



Les interventions d'aide à la personne, la communication, sont des points clefs de l'accompagnement d'une personne âgée au quotidien. Pour proposer une aide individualisée au plus près des besoins de la personne, il est nécessaire de connaître et de comprendre les conséquences du vieillissement et de pouvoir dépasser les représentations sociales qu'elles renvoient.

Il s'agit donc d'identifier les besoins de la personne accompagnée dans son vieillissement mais également de repérer ses compétences afin de construire une relation d'aide respectueuse de chacun.

Objectifs

- Mieux connaître les différents aspects du processus de vieillissement et leurs conséquences
- Identifier et comprendre les principaux troubles rencontrés chez la personne âgée
- Repérer les besoins et les capacités de la personne pour adapter son comportement et ses actions
- Comprendre le processus de dépendance et de ses différents niveaux.

Contenus

- Représentations de la vieillesse
- Aspects physiologiques, cognitifs et psychologiques du vieillissement normal et pathologique
- Les besoins de la personne âgée
- Prise en compte de la personne dans sa globalité, son vécu, ses habitudes
- La démarche de projet de vie individualisé
- La communication dans la relation d'aide
- L'accompagnement au quotidien (toilette et intimité, temps de repas, ...).



PUBLIC : professionnels et bénévoles intervenant auprès du public âgé

PRÉREQUIS : aucun

MÉTHODOLOGIE : apports conceptuels, mise en travail des représentations individuelles et collectives, analyses partagées de situations, échanges d'expériences.

DURÉE : 2 jours

COÛT : à partir de 1 080 € / jour

CONTACT : formation.conseil@criasmieuxvivre.fr

4.1.2 Le simulateur de vieillissement : une journée pour se sensibiliser aux difficultés liées à l'avancée en âge

Le vieillissement peut engendrer des modifications sur le plan moteur et sur le plan sensoriel. Ces modifications peuvent avoir une incidence dans le quotidien de la personne et notamment entraîner des difficultés dans la réalisation d'actes de la vie quotidienne (se déplacer, manger, faire sa toilette, s'habiller etc.). Pour l'entourage et les professionnels, il est souvent difficile de se rendre compte du vécu de la personne âgée dans son quotidien et ainsi d'identifier ses besoins. L'utilisation d'un simulateur de vieillissement dans les actes du quotidien permet ainsi d'expérimenter ce que peut vivre une personne âgée.

Objectifs

- Prendre conscience et appréhender les besoins de la personne âgée dans le quotidien
- Favoriser l'émergence de bonnes pratiques pour le confort et le bien-être de la personne aidée.

Contenus et méthodes

- Approche concrète par l'utilisation du simulateur de vieillissement qui permet à une personne de « se mettre dans la peau d'une personne âgée »
- Utilisation du simulateur de vieillissement dans différentes activités de la vie quotidienne :
 - Déplacements (marcher, monter les escaliers, etc.)
 - Transferts (se lever du lit, s'asseoir, enjamber et s'allonger dans la baignoire, se relever du sol, etc.)
 - Suivre une discussion au milieu d'un groupe, être manipulé par plusieurs soignants pour la toilette ou un change etc.
 - Se faire accompagner pour la prise des repas
 - Manger, s'habiller, se peigner, monter sur une chaise, ramasser un objet au sol etc.)
- Mises en situation suivies d'un temps d'échange avec l'ensemble des participants
- Possibilité d'utiliser l'appartement de démonstration d'ELSA (Equiper son Logement en Solutions Adaptées) afin de réaliser les mises en situation dans le cadre réel d'un domicile et en utilisant le matériel présent sur place (aides aux transferts, aides techniques, etc) .



PUBLIC : professionnels et bénévoles intervenant auprès du public âgé, proches aidants – 8 personnes maximum

PRÉREQUIS : aucun

MÉTHODOLOGIE : apports théoriques et étayages des expériences de mises en situation avec le simulateur de vieillissement au fil de la formation.

DURÉE : 1 jour

COÛT : à partir de 1 080 €/ jour

4.1.3 L'accompagnement des personnes souffrant de la maladie d'Alzheimer ou de maladies apparentées

L'accompagnement des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer est complexe et met souvent en tension les équipes.

Cette formation permet aux professionnels de construire un accompagnement de qualité répondant aux besoins spécifiques des personnes tout en s'appuyant sur leurs ressources et sur celles des personnes.

Objectifs

- Connaître les caractéristiques des différentes formes de démences
- Appréhender les personnes à travers leurs ressources et capacités plutôt que sur le registre de la perte d'autonomie
- Analyser son propre vécu et ses propres comportements face à la personne démente et prendre du recul dans l'accompagnement des malades en tant que professionnel
- Construire une relation de qualité avec une personne atteinte de la maladie d'Alzheimer
- Adapter son accompagnement à la personne avec ses troubles et en tenant compte de l'évolution de la maladie.

Contenus

- Rappel sur les différents troubles cognitifs et psycho-comportementaux associés aux démences et leurs incidences sur la personne et son entourage
- Le travail autour des représentations : mythes et préjugés sur la maladie d'Alzheimer et les démences
- Les modes de communication : verbal et non verbal
- L'adaptation de l'accompagnement face aux différents troubles du comportement (déambulation, refus, agressivité, aboulie, ...)
- Les principales thérapies non médicamenteuses
- L'aménagement de l'environnement : espace intime, lieu de vie, ...
- Appropriation des Recommandations des Bonnes Pratiques Professionnelles : RBPP de l'ANESM et de l'HAS



NOUS PROPOSONS ÉGALEMENT DES CONTENUS SPÉCIFIQUES POUR LES UNITÉS DE VIE PROTÉGÉES, LES PASA, LES UNITÉS D'HÉBERGEMENT RENFORCÉ, ... : GESTION DES ESPACES, MISE EN PLACE D'ACTIVITÉS ADAPTÉES, MANAGEMENT D'ÉQUIPES



PUBLIC : professionnels intervenant auprès des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou maladies apparentées, en établissement ou à domicile, représentants d'usagers, proches aidants.

PRÉREQUIS : aucun

MÉTHODOLOGIE : apports conceptuels, mise en travail des représentations individuelles et collectives, analyses partagées de situations, échanges d'expériences. Appui sur les recommandations de l'ANESM et de la Haute Autorité de Santé (HAS).

DURÉE : 2 jours

COÛT : à partir de 1 080 € / jour

CONTACT : formation.conseil@criasmieuxvivre.fr

4.1.4 L'accompagnement des personnes en situation de handicap dans le processus de vieillissement

Les établissements et services médico-sociaux sont amenés à accompagner de façon durable des personnes handicapées adultes. Le vieillissement des personnes accueillies auquel sont confrontées les structures nécessite d'ajuster les réponses proposées.

Afin de garantir une continuité du parcours de vie de ces personnes ainsi qu'un accompagnement de qualité, il convient de se familiariser aux méthodes d'évaluation des besoins et de s'approprier des outils qui permettront de proposer des réponses adaptées aux personnes accompagnées.

Objectifs

- Appréhender le vieillissement de la personne en situation de handicap dans ses différentes dimensions
- Être en capacité de proposer un accompagnement adapté aux besoins spécifiques de ce public
- Repenser le lieu de vie et revisiter les accompagnements de manière à répondre aux besoins des personnes
- Envisager et construire une fin de prise en charge :
quels impacts pour la personne ? Comment aménager les transitions ?

Contenus et méthodes

- Définition de la notion de vieillissement
- Les politiques publiques en matière de dépendance, les rapports et études portant sur les personnes handicapées vieillissantes
- Les solutions d'accompagnement actuellement disponibles
- Les effets du vieillissement de la personne en situation de handicap, les besoins d'accompagnement
- La prise en compte du vieillissement au travers du projet personnalisé
- L'accompagnement à la fin de vie (introduction).



PUBLIC : professionnels et bénévoles intervenant auprès du public en situation de handicap

PRÉREQUIS : aucun

MÉTHODOLOGIE : apports conceptuels, mise en travail des représentations individuelles et collectives, analyses partagées de situations, échanges d'expériences. ppui sur les recommandations de l'ANESM et de la Haute Autorité de Santé.

DURÉE : 2 jours

COÛT : à partir de 1 080 €/ jour

CONTACT : formation.conseil@criasmieuxvivre.fr

4.1.5 La vie affective et sexuelle en vieillissant

Dans les établissements et services médico-sociaux, la vie sexuelle est souvent vécue comme problématique car exposée à la vue, aux jugements et aux risques d'interprétation des accompagnants.

Les professionnels chargés d'accompagner au quotidien les personnes âgées s'interrogent par ailleurs quant aux attitudes à adopter et aux réponses à apporter aux familles qui s'immiscent dans les relations de leurs parents.

En établissement, la vie sexuelle des personnes est soumise aux normes réglementaires et aux contraintes de la vie en collectivité : quels sont alors les impacts sur la sexualité des personnes âgées et quelle est la place de l'expression de la sexualité dans le projet d'établissement et le projet personnel du résident ?

Objectifs

- Appréhender les représentations concernant la vie affective et la sexualité des personnes âgées
- Identifier les méthodes et leviers d'accompagnement et inscrire la réflexion sur la vie affective et la sexualité dans le cadre institutionnel pour une cohérence des pratiques
- Connaître le cadre juridique existant sur ce thème
- Inscrire la question de la sexualité dans le projet d'établissement et le projet personnel de la personne âgée
- Se donner une méthodologie de réflexion éthique.

Contenus

- Personnes âgées et sexualité : l'interdit, l'hyper-normativité, le consentement, la vulnérabilité
- Vie affective et sexuelle en institution
- Les représentations des professionnels et des familles des résidents
- Transfert et contre-transfert : comprendre et adapter sa posture professionnelle
- Un questionnement éthique et collectif sur la qualité de l'accompagnement de la vie affective et sexuelle des usagers
- Repères d'accompagnement à la vie affective et sexuelle
- La protection de la personne
- Prévention des infections sexuellement transmissibles
- Le droit positif et la question de l'assistance sexuelle.



PUBLIC : professionnels de l'accompagnement à domicile et en institution

PRÉREQUIS : aucun

MÉTHODOLOGIE : apports conceptuels, mise en travail des représentations individuelles et collectives, analyses partagées de situations, échanges d'expériences. Appui sur les recommandations de l'ANESM et de la Haute Autorité de Santé.

DURÉE : 2 jours

COÛT : à partir de 1 080 € / jour

CONTACT : formation.conseil@criasmieuxvivre.fr

4.2 Accompagner les personnes au fil de la journée

4.2.1 Autour de la toilette

La toilette est un acte éminemment complexe dans l'accompagnement des personnes dépendantes.

Si les objectifs d'une toilette sont souvent centrés sur l'hygiène, elle peut être aussi un temps propice à enrichir une relation d'aide pour contribuer au bien-être global de la personne dépendante.



POSSIBILITÉ DE FORMATION À ELSA,
APPARTEMENT DE DÉMONSTRATION
POUR LE MAINTIEN À DOMICILE À LYON
8 PARTICIPANTS MAXIMUM

Objectifs

- Développer une approche sécurisante de la toilette
- Connaître et prendre en compte les différentes dimensions de la toilette
- Adapter la toilette en fonction des besoins et des pathologies de la personne
- Faire face aux situations d'opposition, de refus et d'agressivité
- Analyser sa propre pratique et identifier des axes d'amélioration.

Contenus

- Toilette multidimensionnelle : aspects culturels, corporels et psychologiques
- Les différentes formes de toilettes
- Intimité, pudeur, dignité et préservation de l'autonomie
- Toucher et être touché
- Avant, pendant et après la toilette : temps privilégié de la relation d'aide, de l'écoute et du prendre soin
- Communication verbale et non verbale
- Les situations d'opposition, de refus de la toilette : mieux comprendre pour mieux se positionner
- Références à la Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles (RBPP) de l'ANESM : qualité de vie en EHPAD.



PUBLIC : tous professionnels de l'accompagnement

PRÉREQUIS : aucun

MÉTHODOLOGIE : apports conceptuels, mise en travail des représentations individuelles et collectives, analyses partagées de situations, échanges d'expériences. Appui sur les recommandations de l'ANESM et de la Haute Autorité de Santé.

DURÉE : 2 jours

COÛT : à partir de 1 080 € / jour

CONTACT : formation.conseil@criasmieuxvivre.fr

4.2.2 Autour du repas

Les temps de repas ponctuent la journée de tout un chacun. Chez la personne âgée, c'est un temps qui, du fait des conséquences du vieillissement et/ou de l'organisation institutionnelle, peut se vider de la notion de plaisir.

Travailler le contexte et l'accompagnement du repas doit permettre aux professionnels de répondre à plusieurs besoins au-delà des seuls besoins physiologiques : maintenir l'autonomie et l'indépendance, éprouver du plaisir, nouer des liens sociaux...



**POSSIBILITÉ D'UTILISATION DE MATÉRIEL ADAPTÉ À ELSA, APPARTEMENT DE DÉMONSTRATION POUR LE MAINTIEN À DOMICILE À LYON
8 PARTICIPANTS MAXIMUM**

Objectifs

- Transformer le temps du repas en un « soin – plaisir »
- Prévenir la dénutrition / favoriser la prise alimentaire des personnes aidées
- Actualiser ses connaissances au regard des bonnes pratiques
- Mettre en œuvre un projet d'amélioration de la qualité des temps de repas.

Contenus

- Le repas : représentations, dimensions symboliques
- L'alimentation et les conséquences liées aux processus de vieillissement normal comme pathologique : impacts physiologiques, troubles cognitifs, troubles du comportement, troubles des conduites alimentaires ; conduites d'opposition et de refus
- Environnement visuel, sonore, créateur de convivialité
- Textures modifiées, aides techniques
- Les risques principaux et leur prévention : dénutrition, fausses routes
- Le rôle du soignant : stimuler, aider, accompagner le temps du repas
- L'organisation institutionnelle autour du repas : axe du projet d'établissement
- Références à la Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles (RBPP) de l'ANESM : qualité de vie en EHPAD



PUBLIC : professionnels de l'accompagnement intervenant en établissement ou à domicile. Professionnels encadrants et/ou responsable de structure ou de service.

PRÉREQUIS : aucun

MÉTHODOLOGIE : apports conceptuels, mise en travail des représentations individuelles et collectives, analyses partagées de situations, échanges d'expériences. Appui sur les recommandations de l'ANESM et de la Haute Autorité de Santé

DURÉE : 2 jours

COÛT : à partir de 1 080 € / jour

CONTACT : formation.conseil@criasmieuxvivre.fr

4.2.3 Autour de l'animation

La qualité de vie des personnes âgées ne peut se réduire aux soins dits « techniques ». Développer des compétences en animation permet de répondre de manière plus complète aux besoins des personnes et également de valoriser le travail relationnel entre les professionnels et les personnes aidées.

Aussi, les activités proposées doivent-elles être porteuses de sens, être adaptées pour contribuer à maintenir les ressources/compétences des personnes, à étayer leur autonomie et ainsi enrichir la relation d'aide entre sujet soignant et sujet soigné.

Objectifs

- Comprendre les bénéfices de l'animation
- Inscrire son activité dans le projet d'animation
- Proposer des séquences d'animation adaptées aux besoins, aux désirs et aux compétences des personnes
- Construire sa séquence d'animation : définir les objectifs, les moyens et outils nécessaires
- Intégrer une dimension ludique dans ses animations.

Contenus

- Connaissance de la personne âgée et de ses besoins
- Les objectifs de l'animation
- Les différents types d'animation : activités physiques, intellectuelles, créatives, sociales, ...
- Approche individuelle et/ou dynamique de groupe dans le cadre des activités
- Exemples d'activités individuelles ou en groupe
- Rôle et posture de l'animateur dans une séquence de formation
- Spécificité de l'animation auprès des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou maladies apparentées .



PUBLIC : professionnels et/ou bénévoles intervenant en établissement ou à domicile

PRÉREQUIS : aucun

MÉTHODOLOGIE : apports conceptuels, mise en travail des représentations individuelles et collectives, analyses partagées de situations, échanges d'expériences. Appui sur les recommandations de l'ANESM et de la Haute Autorité de Santé.

DURÉE : 2 jours

COÛT : à partir de 1 080 € / jour

CONTACT : formation.conseil@criasmieuxvivre.fr

4.2.4 Autour de la nuit, du coucher au réveil

La nuit représente un temps particulier dans l'accompagnement des personnes âgées. Ce temps se caractérise par l'existence de risques spécifiques, la nuit favorisant le sentiment d'isolement et pouvant être source d'angoisse, de crise... Mais ce temps peut aussi être propice au développement de la relation d'aide et de soin qui peut alors prendre toute sa dimension. Comment profiter de ce temps nocturne pour développer la relation d'aide et de soin ? Comment le valoriser pour l'inscrire dans le cycle du fonctionnement de l'établissement ?

Objectifs

- Accompagner les résidents au moment du coucher jusqu'au réveil
- Identifier les besoins, les difficultés rencontrées la nuit
- Élaborer des modes de réponses adaptées
- Actualiser les connaissances, acquérir et consolider de bonnes pratiques relatives à l'accompagnement la nuit.

Contenus

- Le sommeil et ses évolutions aux différents âges
- Les troubles du sommeil de la personne âgée : troubles anxieux, dépression, maladie d'Alzheimer et apparentées, iatrogénie médicamenteuse, autres causes (apnées du sommeil, ...)
- L'importance du temps du coucher : rituels et apaisement ;
- Veille et accompagnement des résidents tout au long de la nuit : préserver le sommeil, calmer les angoisses, élimination et hygiène...
- Le vécu de la nuit chez le résident comme chez le soignant : isolement, angoisse, solitude...
- La présence à l'autre ; la relation d'aide, l'écoute et l'attention envers le résident
- Communication et travail en équipe ; transmissions écrites et orales
- La sécurité des personnes et des biens ; gestion des situations d'urgence, gestion de son stress
- Les risques professionnels liés au travail de nuit .



PUBLIC : professionnels intervenant en établissement ou à domicile

PRÉREQUIS : aucun

MÉTHODOLOGIE : apports conceptuels, mise en travail des représentations individuelles et collectives, analyses partagées de situations, échanges d'expériences. Appui sur les recommandations de l'ANESM et de la Haute Autorité de Santé.

DURÉE : 2 jours

COÛT : à partir de 1 080 € / jour

CONTACT : formation.conseil@criasmieuxvivre.fr

4.3 Accompagner au domicile

4.3.1 L'intervention à domicile : aides techniques et aménagement du logement

De nombreux professionnels, tous corps de métier confondus, sont amenés à intervenir au domicile des personnes âgées et/ou de personnes en situation de handicap, dans le but d'améliorer leur maintien à domicile en proposant la mise en place d'aides matérielles et/ou d'aménagement de logement. La multitude d'aides techniques et d'aménagements sont souvent méconnus. Cette formation vise ainsi à identifier au mieux les besoins de ces personnes et à préconiser du matériel le plus adapté possible.

✚ POSSIBILITÉ DE FORMATION À ELSA, APPARTEMENT DE DÉMONSTRATION POUR LE MAINTIEN À DOMICILE À LYON 8 PARTICIPANTS MAXIMUM



PUBLIC : tout type de professionnels intervenants à domicile des personnes âgées et/ ou en situation de handicap

PRÉREQUIS : aucun

MÉTHODOLOGIE : apports conceptuels, mise en travail des représentations individuelles et collectives, analyses partagées de situations, échanges d'expériences et mises en situation.

DURÉE : 1 jour

COÛT : à partir de 1 080 €/ jour

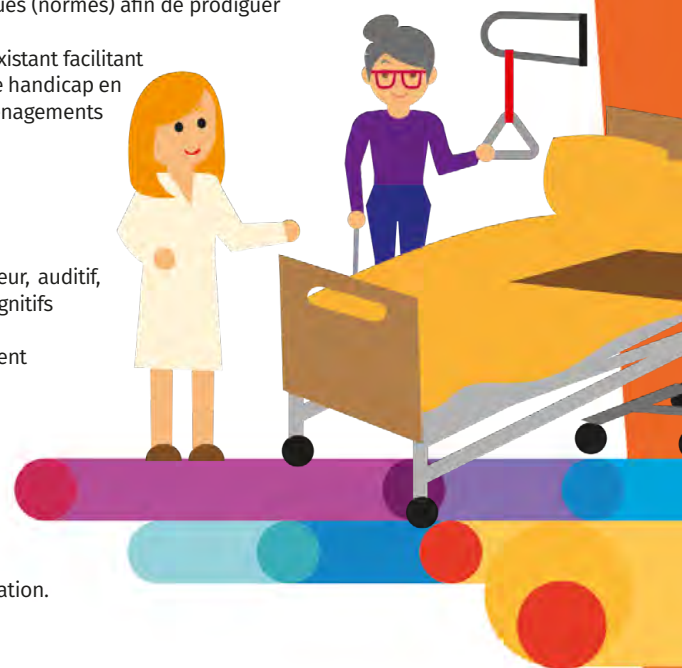
CONTACT : formation.conseil@criasmieuxvivre.fr

Objectifs

- Repérer les difficultés au sein du domicile
- Identifier des solutions adaptées à mettre en place
- Repérer les différents interlocuteurs proposant un suivi aux problématiques rencontrées
- Sensibiliser les participants aux différents types de handicap et aux troubles liés au vieillissement
- Acquérir un vocabulaire et des connaissances techniques (normes) afin de prodiguer des conseils avisés sur un projet d'aménagement
- Acquérir des connaissances sur le matériel technique existant facilitant l'indépendance de la personne âgée ou en situation de handicap en manipulant et testant les aides techniques et les aménagements au domicile.

Contenus

- Apports théoriques sur les différents handicaps (moteur, auditif, visuel, mental...) et sur les aspects physiologiques et cognitifs du vieillissement normal et pathologique
- Données anthropométriques et exemples d'aménagement du logement
- Utilisation des aides techniques facilitant le quotidien.



4.3.2 Le travail avec les familles et les proches aidants

Si les familles ont longtemps été sous-estimées voire, ont manqué de considération, elles sont aujourd'hui reconnues, notamment à travers les dernières législations, comme des interlocuteurs essentiels et des acteurs engagés dans la conduite des accompagnements auprès des usagers. La construction d'un cadre collaboratif avec les familles, et notamment les parents des usagers, constitue donc une des conditions de réussite de l'accueil social et médico-social. Cette formation permet aux professionnels de développer leurs compétences et connaissances nécessaires afin d'établir une relation de collaboration avec les familles, en permettant de dépasser les risques liés à la tentation de juger ou de critiquer ces dernières dans le difficile exercice qui est le leur. Des familles peuvent être associées à cette formation.

Objectifs

- Comprendre les relations établies entre les différents protagonistes (usager, famille et professionnels)
- Identifier les représentations réciproques
- Appréhender les principaux enjeux liés à la situation de dépendance
- S'approprier le cadre conceptuel et légal des relations familles/ professionnels
- Construire une culture et un langage communs
- Définir des outils partagés et des processus collaboratifs.

Contenus

- Enjeux et complexité du partenariat entre parents et professionnels
- « État des lieux » des pratiques actuelles concernant le travail avec les familles
- Repérage des fonctionnements institutionnels et des références
- Recherche des points de tension, des leviers et des points à améliorer.
- L'organisation institutionnelle autour du repas : axe du projet d'établissement
- Références à la Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles (RBPP) de l'ANESM : qualité de vie en EHPAD.



PUBLIC : tous professionnels, usagers et familles

PRÉREQUIS : avoir une pratique professionnelle en relation avec des familles

MÉTHODOLOGIE : apports et mises en situation

DURÉE : 2 jours / 1 journée complémentaire pour effectuer un retour sur les pratiques est possible

COÛT : à partir de 1 080 € / jour

CONTACT : formation.conseil@creai-ara.org

4.3.3 L'intervention au domicile

Les modalités de l'intervention sociale et de l'accompagnement à domicile supposent de prendre en compte des dimensions relationnelles et organisationnelles spécifiques, tant sur le plan éthique que méthodologique auprès des individus.

Objectifs

- Comprendre le rôle et les limites du métier d'intervenant à domicile
- Connaître les obligations en matière de discrétion et de secret professionnel
- Adapter sa communication auprès des personnes rencontrées (personnes âgées, handicapées, familles des usagers)
- Connaître et/ou adapter les aspects techniques et pratiques de leur métier (gestes et postures, transferts)
- Comprendre le concept de bientraitance et les actes de maltraitance.

Contenus

- Situation historique de l'aide à domicile, à partir d'une frise chronologique : apparition de nouveaux métiers
- Définitions des dimensions du domicile
- Études de situations
- Présentation des différentes situations de handicap et de leurs conséquences dans la vie quotidienne
- Secret professionnel et transmission des informations
- Les risques de chutes au domicile et les aménagements possibles
- Technique de manutention et mise en pratique.



PUBLIC : tous professionnels

PRÉREQUIS : aucun

MÉTHODOLOGIE : apports conceptuels, mise en travail des représentations individuelles et collectives, analyses partagées de situations, échanges d'expériences.

DURÉE : 2 jours

COÛT : à partir de 1 080 €/ jour

CONTACT : formation.conseil@criasmieuxvivre.fr

4.3.4 Renforcer ses compétences relationnelles pour accompagner des personnes en situation de rupture à domicile



Cette formation a pour objectif d'aider les participants à mieux comprendre et interagir avec la personne âgée. Cette formation se déroule au sein de l'appartement ELSA et facilite ainsi une approche pédagogique active où le stagiaire est acteur de la formation. L'acquisition de techniques de communication se fait notamment au travers de jeux de rôle ce qui permet à la fois de les expérimenter en situation et également de travailler sur les ressentis que peut éprouver la personne accompagnée dans la relation d'accompagnement. À l'issue de cette formation, le stagiaire devra avoir acquis les clés pour aider une personne en situation de rupture à rebondir, grâce à un accompagnement personnalisé orienté sur la recherche de solutions avec elle.



**FORMATION DISPONIBLE EN INTER ;
POSSIBILITE DE L'ORGANISER EN DEMI-JOURNÉES.**

Objectifs

- Mieux accompagner une personne en situation de rupture (deuil, chute, accident, éloignement géographique...) pour prévenir l'isolement social et lutter contre la perte d'autonomie
- Être capable d'apporter un soutien moral pour aider la personne accompagnée à surmonter cette épreuve
- Être capable de se positionner comme une personne « ressource » dans la relation d'accompagnement.

Contenus

- Les 7 étapes du processus de deuil et leurs particularités
- L'écoute active, la reformulation, les questions rituelles et la communication non-violente
- Les méthodes de la communication non violente en situation d'accompagnement d'une personne ; les possibles obstacles
- La feuille de route de l'accompagnant en 7 étapes
- Expérimentation en situation.

dispo en inter-établissements (p.15)



PUBLIC : Tout intervenant professionnel comme bénévole auprès de seniors vivant à domicile.

PRÉREQUIS : expérience de minimum un an dans l'accompagnement à domicile de personnes âgées

MÉTHODOLOGIE : apports théoriques ; échanges avec les participants ; échanges sur les pratiques. Illustrations par des exemples concrets
Jeux de rôles au sein de l'appartement ELSA ; quiz

DURÉE : 1 jour

COÛT : à partir de 1 080 € / jour

CONTACT : formation.conseil@criasmieuxvivre.fr

4.3.5 L'indépendance et l'autonomie des personnes à travers les activités de la vie quotidienne

La vie quotidienne est source de riches occasions d'explorer, de maintenir et de développer des habiletés essentielles au maintien à domicile et au renforcement de l'estime de soi.

Le professionnel de l'accompagnement peut ainsi, dans une démarche écosystémique, se saisir de ce que ce quotidien contient et produit en terme d'indépendance et d'autonomie.



**POSSIBILITÉ DE FORMATION À ELSA,
APPARTEMENT DE DÉMONSTRATION
POUR LE MAINTIEN À DOMICILE À LYON
8 PARTICIPANTS MAXIMUM**

Objectifs

- Comprendre les modalités et les enjeux de l'accompagnement dans les actes de la vie quotidienne
- Repérer comment le quotidien peut être un support d'activité
- Savoir définir des objectifs et des moyens relatifs aux activités du quotidien.

Contenus

- Repérage des richesses du quotidien : ce que le quotidien apporte comme source d'activités, de stimulation, de repos, de créativité, de lien social, ...
- Liens entre projet personnalisé et activité du quotidien
- Apports sur des notions de « faire avec », « d'auto-détermination » et de « participation »
- Construction collective d'un tableau de correspondance entre les enjeux de l'accompagnement et les activités du quotidien.



PUBLIC : tous professionnels

PRÉREQUIS : aucun

MÉTHODOLOGIE : apports conceptuels, mise en travail des représentations individuelles et collectives, analyses partagées de situations, échanges d'expériences.

DURÉE : 2 jours

COÛT : à partir de 1 080 €/ jour

CONTACT : formation.conseil@criasmieuxvivre.fr

La manutention des usagers est souvent considérée comme une activité complexe, répétitive, et exigeante physiquement. Pourtant, il s'agit d'actes quotidiens dans l'accompagnement des usagers. Plus qu'une simple manipulation, elle permet de stimuler les capacités physiques, cognitives et sensorielles de la personne.

La manutention d'une personne dépendante conjugue les bonnes postures du personnel soignant mais également les bons gestes et la qualité relationnelle à apporter aux personnes aidées.

✚ POSSIBILITÉ DE FORMATION À ELSA,
APPARTEMENT DE DÉMONSTRATION
POUR LE MAINTIEN À DOMICILE À LYON
8 PARTICIPANTS MAXIMUM

dispo en
inter-établissements (p.15)

4.4 Utiliser des aides techniques au quotidien

4.4.1 Manutention : les bons gestes et les bonnes postures

Objectifs

- Prendre en compte les capacités de la personne lors des manutentions
- Acquérir des capacités relationnelles dans le geste technique
- Limiter les accidents liés à la manutention des personnes en appliquant les principes de prévention et les techniques de manutention
- Optimiser l'utilisation des aides techniques.

Contenus

- Notions d'anatomie et de physiopathologie : généralités d'anatomie et troubles musculosquelettiques du dos et du membre supérieur
- Enjeux de la prévention et principes généraux d'économie d'effort
- Techniques de manutention manuelle des personnes : retournements, redressements, abaissements, voltes, transferts, relevés, rehaussements. Techniques réalisées en aidé (participation du patient) ou contrôlé
- L'utilisation des aides techniques à la manutention : lève-personne, guidon, disque, planche et drap de transfert etc.
- Les modes de communication lors de la manutention
- Les bons gestes et les bonnes postures à adopter .



PUBLIC : aidants et professionnels intervenants auprès de personnes dépendantes, à domicile ou en établissement.

PRÉREQUIS : aucun

MÉTHODOLOGIE : apports conceptuels, mise en travail des représentations individuelles et collectives, analyses partagées de situations, échanges d'expériences et mises en situation.

DURÉE : 2 jours

COÛT : à partir de 1 080 € / jour

CONTACT : formation.conseil@criasmieuxvivre.fr

4.4.2 Recyclage : manutention des personnes en situation de dépendance

dispo en inter-établissements (p.15)

Les bénéfices des formations à la manutention des personnes ne sont pas durables dans le temps et s'effritent dans la répétition quotidienne des gestes nécessaires pour l'accompagnement des personnes.

La formation proposée permettra aux participants ayant déjà suivi une formation aux techniques de manutention de revoir les bases et d'actualiser leurs techniques et connaissances.

Objectifs

- Optimiser l'utilisation des aides techniques
- Limiter les accidents liés à la manutention en appliquant les principes de prévention et les techniques de manutention
- Réviser des différentes techniques de manutention
- Actualiser ses connaissances sur les différentes techniques aux transferts
- Renforcer sa connaissance des enjeux de prévention et les techniques de manutention

Contenus

À partir des situations des participants :

- Retour d'expériences sur les techniques de manutention, sur l'utilisation des aides techniques aux transferts
- Analyse des situations posant des difficultés
- Mise en pratique : séquences de manutention et utilisation d'aides techniques aux transferts en fonction des besoins des participants.

Option : Intégration du simulateur de vieillissement sur demande



**POSSIBILITÉ DE FORMATION À ELSA,
APPARETMENT DE DÉMONSTRATION
POUR LE MAINTIEN À DOMICILE À LYON
8 PARTICIPANTS MAXIMUM**



PUBLIC : aidants et professionnels intervenants auprès de personnes dépendantes, à domicile ou en établissement.

PRÉREQUIS : aidants et professionnels ayant suivi une formation de manutention de moins de 3 ans.

MÉTHODOLOGIE : apports conceptuels, échanges d'expériences et mises en situation

DURÉE : 1 jour

COÛT : à partir de 1 080 €/ jour

CONTACT : formation.conseil@criasmieuxvivre.fr

4.4.3 La prévention des chutes

La chute est la première cause de décès accidentel chez les personnes de plus de 65 ans. Chaque année, un tiers des personnes âgées tombent à domicile ou sur la voie publique. La chute est considérée comme un facteur de risque majeur d'entrée en institution et peut avoir d'importantes conséquences au quotidien.

L'entourage professionnel ou familial a un rôle déterminant dans la prise en charge préventive de la chute. Ce dernier peut en effet accompagner la personne concernée à agir sur des facteurs de risque tels que l'habitation, le chaussage, l'éclairage, le déplacement... Autant de solutions existantes limitant le risque de chute au quotidien.



**POSSIBILITÉ DE FORMATION À ELSA,
APPARTEMENT DE DÉMONSTRATION
POUR LE MAINTIEN À DOMICILE À LYON
8 PARTICIPANTS MAXIMUM**

Objectifs

- Comprendre le mécanisme de la chute
- Repérer les situations à risque de chute
- Connaître le matériel technique et les solutions d'adaptation du logement limitant le risque de chute.

Contenus

- Données relatives à la chute chez la personne âgée : chiffres, mécanisme, facteurs de risque, conséquences
- Principes généraux de prévention des chutes
- Solutions d'aménagement du logement
- Utilisation des principales aides techniques de prévention des chutes : chemin lumineux, chaussures adaptées, marchepied, aide à la mobilité, étagère escamotable...



PUBLIC : professionnels et aidants intervenant auprès de personnes âgées, à domicile ou en établissement

PRÉREQUIS : aucun

MÉTHODOLOGIE : apports conceptuels, mise en travail des représentations individuelles et collectives, analyses partagées de situations, échanges d'expériences et mises en situation. Appui sur les recommandations de l'ANESM et de la Haute Autorité de Santé.

DURÉE : 1 jour

COÛT : à partir de 1 080 € / jour

CONTACT : formation.conseil@criasmieuxvivre.fr

4.4.4 La gestion et l'utilisation des aides techniques au transfert en établissement

La manutention des personnes reste la deuxième cause d'accidents du travail dans le domaine des services à la personne après la chute de plain-pied ! Les aides techniques au transfert sont des outils efficaces bien acceptés par les équipes mais souvent sous-utilisés et posant des problèmes de gestion (stockage du matériel, connaissance des modes d'emploi...). Comment favoriser le recours à ces aides techniques ? Cette formation vous accompagne dans la conception d'outils efficaces pour connaître et optimiser le recours à ces outils de travail.



ANIMATION ET ACCOMPAGNEMENT
SOUS FORME DE GROUPE DE TRAVAIL.

Objectifs

- Connaître les aides techniques au transfert et savoir les utiliser pour devenir référent auprès d'une équipe soignante ou éducative
- Identifier les facteurs de limitation du recours aux aides techniques dans son établissement
- Construire les outils de gestion qui serviront in situ à la gestion des aides techniques.

Contenus

- Les causes d'accident du travail
- Aides techniques au transfert
- Identification des freins à l'utilisation des aides techniques au transfert
- Création d'outils de gestion pour favoriser le recours aux aides techniques.

dispo en inter-établissements (p.15)



PUBLIC : cadres de santé, référents sécurité, soignants référents des aides techniques au transfert

PRÉREQUIS : aucun

MÉTHODOLOGIE : apports conceptuels, mise en travail des représentations individuelles et collectives, analyses partagées de situations, échanges d'expériences et mises en situation d'utilisation des aides techniques au transfert

DURÉE : 1 jour

COÛT : à partir de 1 080 € / jour

CONTACT : formation.conseil@criasmieuxvivre.fr

4.4.5 L'usage des fauteuils roulants manuels : gestion, attribution et positionnement de la personne

En établissement d'hébergement pour personnes handicapées ou âgées ou à domicile, le fauteuil roulant manuel est très utilisé. Pour autant, cette aide technique est souvent méconnue des professionnels médico-sociaux et éducatifs. Gérer correctement un parc de fauteuils roulants et savoir installer une personne dans un fauteuil roulant adapté apporte confort, sécurité et sérénité à l'usager et aux équipes qui l'accompagnent.

✚ **POSSIBILITÉ DE FORMATION À ELSA, APPARTEMENT DE DÉMONSTRATION POUR LE MAINTIEN À DOMICILE À LYON 8 PARTICIPANTS MAXIMUM**

Objectifs

- Identifier les pathologies les plus courantes relatives à l'utilisation d'un fauteuil roulant manuel
- Connaître les différents types de fauteuils roulants manuels et leurs accessoires
- Comprendre et respecter les principes de positionnement au fauteuil roulant pour assurer une prévention efficace des troubles cutané-trophiques et des déformations orthopédiques.
- Être capable de mettre en place des outils de gestion d'un parc de fauteuils roulants manuels
- Savoir élaborer un cahier des charges pour l'attribution d'un fauteuil roulant manuel à une personne en fonction de sa situation de santé
- Connaître le vocabulaire de base et échanger simplement avec un spécialiste distributeur de fauteuils roulants manuels.

Contenus

- Les pathologies les plus courantes liées à l'utilisation d'un fauteuil roulant manuel
- Les différents types de fauteuils roulants manuels et les fabricants
- Le positionnement au fauteuil roulant manuel et la prévention des escarres
- Mises en situations pratiques de conduite de fauteuils, d'installation et de réglages
- Etudes de cas avec réalisation de cahiers des charges et choix des fauteuils roulants manuels adaptés en groupe. Restitution aux autres stagiaires.



PUBLIC : professionnels soignants, professionnels éducatifs, cadres de santé, cadres éducatifs

PRÉREQUIS : être un professionnel accompagnant des personnes en situation de handicap ou de dépendance utilisatrices de fauteuils roulants manuels

MÉTHODOLOGIE : apports conceptuels, mise en travail des représentations individuelles et collectives, analyses partagées de situations, échanges d'expériences et mises en situation.

DURÉE : 1 jour

COÛT : à partir de 1 080 € / jour

CONTACT : formation.conseil@criasmieuxvivre.fr

4.4.6 La journée de l'aidant

Au sein de l'appartement ELSA, le CRIAS propose des temps de sensibilisation à destination des aidants afin de leur permettre d'accompagner au mieux leur proche en situation de dépendance et/ou de perte d'autonomie.

Exemples d'ateliers thématiques :

- Manutention de la personne aidée : transfert manuel, utilisation d'aides techniques au transfert, ...
- À partir des activités de la vie quotidienne, continuer à stimuler la personne aidée
- L'adaptation du logement : les aides techniques facilitant le quotidien
- Information sur les ressources de proximité pour repérer les acteurs et les réseaux destinés aux proches aidants et aux personnes aidées.

Ces sensibilisations sont organisées en demi-journée et peuvent intégrer les intervenants professionnels qui accompagnent au domicile le proche aidant et la personne aidée.



CONTACT : formation.conseil@criasmieuxvivre.fr

4.5 Mieux connaître les besoins spécifiques pour bien accueillir et accompagner les personnes

4.5.1 Les personnes en situation de handicap psychique

La variabilité de l'état de la personne en situation de handicap psychique, son fonctionnement psychique ainsi que la puissance des affects que génère la relation amènent les professionnels du secteur médico-social à se préparer individuellement et collectivement à accueillir cette population aux besoins spécifiques.

Objectifs

- Clarifier le concept de handicap psychique et sa complexité
- Accompagner au quotidien ces personnes par des savoir-faire et un savoir-être professionnel
- Permettre de repérer les effets institutionnels des troubles psychiques afin d'ajuster les réponses de l'établissement à ces effets
- Élaborer un dispositif institutionnel de traitement des questions posées par la spécificité des personnes en situation de handicap.

Contenus

- Les manifestations du handicap psychique, les modalités d'apparition des troubles et leur sens
- Les différents fonctionnements psychiques des personnes handicapées psychiques et leurs besoins spécifiques
- Les références à la CIM 10 et au DSM
- La violence fondamentale : définition, compréhension, posture
- Les risques générés par la cohabitation de différentes populations en institution
- Le travail partenarial.



PUBLIC : tous professionnels

PRÉREQUIS : aucun

MÉTHODOLOGIE : apports conceptuels, mise en travail des représentations individuelles et collectives, analyses partagées de situations, échanges d'expériences. Appui sur les recommandations de l'ANESM et de la Haute Autorité de Santé (HAS).

DURÉE : 2 jours / 1 journée complémentaire pour effectuer un retour sur les pratiques est possible

COÛT : à partir de 1 080 € / jour

CONTACT : formation.conseil@creai-ara.org

4.5.2 Les personnes en situation de polyhandicap

Les besoins des personnes en situation de grande dépendance, de pluri ou polyhandicap sont spécifiques ; ils réclament de la part des professionnels une vigilance de tous les instants et l'utilisation d'outils appropriés au public.

Objectifs

- Répertorier les besoins spécifiques des personnes en situation de polyhandicap
- Accompagner au quotidien ces personnes par des savoir-faire et un savoir-être professionnel appropriés aux besoins
- Repérer les effets de la grande dépendance au quotidien afin d'ajuster les réponses en terme de pratiques
- Élaborer un dispositif institutionnel de traitement des questions posées par la spécificité des personnes en situation de polyhandicap.

Contenus

- Les différentes manifestations des personnes en situation de polyhandicap et leurs besoins spécifiques
- Les risques générés par la grande dépendance au quotidien : pour les professionnels et pour les usagers
- Les différentes postures d'accompagnement : de l'éducatif à la notion de prendre soin
- La recherche de sens dans les actes au quotidien : de la routine à l'imprévu
- Les enjeux institutionnels en termes de coordination des parcours de soin et d'accompagnement.



PUBLIC : tous professionnels

PRÉREQUIS : aucun

MÉTHODOLOGIE : apports conceptuels, mise en travail des représentations individuelles et collectives, analyses partagées de situations, échanges d'expériences. Appui sur les recommandations de l'ANESM et de la Haute Autorité de Santé (HAS).

DURÉE : 2 jours / 1 journée complémentaire pour effectuer un retour sur les pratiques est possible

4.5.3 Les personnes présentant des troubles Dys

Formation assurée par Atoutdys. Depuis 2018, le CREAI Auvergne-Rhône-Alpes soutient et accompagne le lancement de ce projet.

Les troubles dys (dysphasies, dyspraxies, dyslexies, dyscalculies, dysgraphie, dysorthographe) et TDAH (Trouble Déficit de l'Attention avec ou sans Hyperactivité) sont des troubles cognitifs spécifiques qui touchent 10 % de la population et durent toute la vie. Le risque d'échec scolaire, professionnel et social est sous-jacent à ces troubles dont les répercussions varient en fonction des rééducations suivies et de l'environnement.

Face à ce problème de santé publique et à la souffrance des familles, une démarche communautaire a rassemblé familles, chercheurs, professionnels de la santé, de l'éducation et de l'insertion professionnelle, des institutions publiques et privées. Cette démarche a donné naissance à AtoutDys, qui développe 3 piliers d'actions interdépendantes : information, formation et innovation par la recherche.

Objectifs

- Reconnaître les signes pour améliorer le repérage
- Connaître les différents acteurs : savoir vers qui se tourner, à quels moments
- Connaître les dispositifs d'accompagnement afin de trouver les solutions adaptées
- Savoir constituer les dossiers administratifs (dans et hors champ du handicap)
- Connaître les outils pour améliorer l'accompagnement
- Prendre conscience de l'impact de l'environnement dans la remédiation des troubles.

Contenus

- Données scientifiques (neurosciences cognitives, sciences humaines et sociales)
- Les différents accompagnements et prises en charge (parcours de santé / parcours scolaire / parcours professionnel)
- Pédagogie et didactique : les aménagements, les outils, les innovations
- Les interactions avec l'environnement avec l'éclairage des avancées scientifiques.

UNE ALLIANCE DE COMPÉTENCES AUTOUR
DES TROUBLES DYS / TDAH POUR UNE
SOCIÉTÉ INCLUSIVE



PUBLIC : familles et professionnels concernés
par les porteurs de trouble dys et de l'attention

PRÉREQUIS : aucun

MÉTHODOLOGIE : formations proposées en complément des formations existantes, avec un souci de décroisement des disciplines (formations croisées / inter-métier) et de valorisation des connaissances scientifiques. Contenu adapté selon les publics avec des modules spécifiques et communs.

DURÉE : modulable (entre 3h et 3 jours)

COÛT : devis sur demande

CONTACT : contact@atoutdys.org | www.atoutdys.org

4.5.4 La compréhension et la prévention des comportements-problèmes

Les comportements d'usagers considérés comme des « problèmes » constituent aujourd'hui une source de difficultés majeures pour les professionnels des établissements ou services. Majeures pour les professionnels eux-mêmes, souvent démunis techniquement et réduits à gérer leur culpabilité impuissante, voire leur usure, lorsque les problèmes augmentent et que la situation se détériore. Plus graves encore, sans aucun doute, pour les usagers, parce que ces comportements ont des répercussions gravissimes sur leur qualité de vie, leur santé, leur réseau social, et conduisent régulièrement à des ruptures de leur parcours et à des pertes objectives de chances.

Comprendre, dans une approche systémique, écologique et fonctionnelle, les conditions d'émergence des « comportements-problèmes », savoir prévenir, savoir répondre, savoir maintenir les bonnes attitudes, et lutter contre des réflexes contreproductifs, constituent par conséquent un capital de compétences indispensable à un moment où les profils des usagers changent du fait des effets, de plus en plus perceptibles, du virage ambulatoire et de la cohabitation de publics différents dans les établissements.

L'ANESM a publié une recommandation sur cette question, dans la perspective d'outiller les professionnels du secteur du handicap : la formation s'appuie sur son référentiel théorique pour le traduire dans la pratique.

Objectifs

- Savoir prévenir les « comportements problèmes »
- Savoir identifier les facteurs de risque, les facteurs de protection et se doter de repères communs
- Reconnaître et prendre en compte les capacités de la personne
- Connaître et savoir exploiter les registres communicationnels adéquats
- Être capable de penser la prévention de façon globale et institutionnelle en inscrivant la prise en compte des « comportements problèmes » dans le projet d'établissement.

Contenus

Les différentes manifestations

- Regarder la situation problème et son contexte
- Déplacer la vision de la personne à l'interaction
- Appropriation de la RBPP.



PUBLIC : tous professionnels

PRÉREQUIS : aucun

MÉTHODOLOGIE : apports conceptuels, mise en travail des représentations individuelles et collectives, analyses partagées de situations, échanges d'expériences. Appui sur les recommandations de l'ANESM et de la Haute Autorité de Santé (HAS).

DURÉE : 2 jours / 1 journée

complémentaire pour effectuer un retour sur les pratiques est possible

COÛT : à partir de 1 080 €/ jour

CONTACT : formation.conseil@creai-ara.org

4.5.5 L'accueil et l'accompagnement des personnes présentant des troubles sensoriels



L'avancée en âge est très souvent corrélée à une diminution progressive des fonctions sensorielles. Du fait de cette progressivité, la personne âgée s'adapte, mais pour autant, il est essentiel que les professionnels soient formés afin de repérer ces déficiences et leurs conséquences.

Une recommandation de bonnes pratiques professionnelles éditée en janvier 2017 par l'ANESM sur cette thématique met en exergue la nécessité d'un repérage précoce des déficiences sensorielles afin que l'accompagnement des personnes atteintes dans les établissements pour personnes âgées permette d'améliorer leur qualité de vie, leur bien-être psychique et de prévenir les effets du vieillissement.

Objectifs

- Clarifier le concept de handicap psychique et sa complexité
- Connaître les fonctionnements et les déficiences sensoriels afin de repérer les signes de baisse
- Identifier les conséquences et leurs adaptations et/ou compensations possibles
- Connaître les formes de réponses possibles, au sein de l'établissement et sur le territoire
- Pouvoir inscrire une stratégie institutionnelle dans le projet d'établissement
- Pouvoir élaborer un plan d'action en référence aux Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles (RBPP).

Contenus

- Connaissance des fonctions sensorielles sur les plans physiologique et relationnel
- Points de repères sur le vieillissement des fonctions et sur leurs conséquences dans la vie quotidienne et dans l'accompagnement
- Adaptation et compensation : définition des termes et propositions pratiques.



PUBLIC : professionnels intervenant en établissement ou à domicile

PRÉREQUIS : aucun

MÉTHODOLOGIE : apports conceptuels, mise en travail des représentations individuelles et collectives, analyses partagées de situations, échanges d'expériences et mises en situation. Appui sur les recommandations de l'ANESM et de la Haute Autorité de Santé.

DURÉE : 2 jours

COÛT : à partir de 1 080 € / jour

CONTACT : formation.conseil@creai-ara.org

4.5.6 L'accompagnement des personnes présentant des troubles neurologiques

Les personnes atteintes de maladies neurologiques peuvent présenter divers troubles neurologiques visibles et/ou invisibles par le personnel soignant et par l'entourage. Souvent méconnu, ces troubles peuvent entraîner une souffrance psychologique pour la personne et son entourage mais également être source d'incompréhension pour les soignants.

Cette formation a pour but de permettre aux aidants et soignants de repérer et de mieux appréhender les troubles de ces personnes et ainsi adapter leur prise en charge en fonction des besoins réels dans les actes de la vie quotidienne.

✚ **POSSIBILITÉ DE MISES EN SITUATION
À ELSA, APPARTEMENT DE DÉMONSTRATION
POUR LE MAINTIEN À DOMICILE À LYON
8 PARTICIPANTS MAXIMUM**



PUBLIC : aidants et professionnels intervenant auprès de personnes atteintes de troubles neurologiques, à domicile ou en établissement.

PRÉREQUIS : aucun

MÉTHODOLOGIE : apports conceptuels, mise en travail des représentations individuelles et collectives, analyses partagées de situations, échanges d'expériences et mises en situation. Appui sur les recommandations de l'ANESM et de la Haute Autorité de Santé.

DURÉE : 2 jours

COÛT : à partir de 1 080 €/ jour

CONTACT : formation.conseil@criasmieuxvivre.fr

Objectifs

- Appréhender et repérer les différents troubles neurologiques dans la vie quotidienne
- Adapter et optimiser la prise en charge des patients atteints d'une maladie neurologique (organisation, aménagement, sollicitation, etc.)
- Collaborer avec des professionnels d'autres champs disciplinaires en utilisant un langage commun.
- Développer des connaissances sur le système nerveux central et sur les principales pathologies neurologiques
- Renforcer les connaissances des troubles neurologiques.

Contenus

- Apports théoriques sur le système nerveux central (encéphale et moelle épinière)
- Connaissances sur les différentes pathologies neurologiques non-dégénératives et dégénératives
- Connaissances sur les troubles neurologiques (troubles moteurs et de la sensibilité, troubles cognitifs, troubles de la communication, etc.)
- Conséquences de ces troubles dans les activités de la vie quotidienne et leurs répercussions sociale, familiales et professionnelles.
- Les solutions à proposer pour améliorer la prise en charge au quotidien.

dispo en inter-établissements (p.15)

4.5.7 La santé mentale et la précarité

Face à l'augmentation des problèmes au croisement du « psychique » et du « social » il est important d'éclairer les conditions qui ont conduit au développement de la notion de santé mentale, de ses liens avec la précarité, de préciser les différentes définitions qui en ont été données ainsi que les façons actuelles de l'aborder. En quoi ces souffrances peuvent être considérées comme le reflet d'un malaise plus profond dans la société ? Qu'est-ce qui relève de la maladie et de la désaffiliation sociale ? Quelles articulations entre le travail social et la psychiatrie ?

Objectifs

- Définir les concepts clés qui traversent la problématique de la santé mentale en contexte de précarité
- Repérer les particularités et la complexité des souffrances dites « psychosociales »
- Comprendre les évolutions du travail social de ces dernières années.

Contenus

- La santé mentale : un champ indéterminé et flou
- Différentes approches de la santé mentale, débats actuels
- Santé mentale et précarité : précarisation de nos sociétés contemporaines (montée du chômage, délitement des liens sociaux, politiques économiques d'exclusion sociale, perte des droits, problèmes des sans-abri...), quels effets sur la santé mentale des populations ?
- Apports sur le décroisement des champs de la précarité et de la psychiatrie.



PUBLIC : professionnels issus du champ social, médico-social, associatif, médical, de l'insertion, du logement

PRÉREQUIS : être en relation avec le public en situation d'exclusion

MÉTHODOLOGIE : apports théoriques, problématisation de concepts, analyse de bibliographie et échange des pratiques

DURÉE : 2 jours

COÛT : à partir de 1 080 € / jour

CONTACT : formation.conseil@creai-ara.org

4.5.8 Les conduites addictives

EN PARTENARIAT
AVEC L'IRJB



INSTITUT RÉGIONAL
JEAN BERGERET

La consommation de produits psychoactifs et/ou les comportements addictifs (alcool, cannabis, médicaments psychotropes, « accros aux écrans ») observés dans la plupart des CHRS ou structures d'accueil de l'urgence sociale amène à mettre en place des modes d'accompagnement et de traitements qui supposent une clarification des modes d'usage et un accompagnement socioéducatif et thérapeutique mieux adapté à ces modes d'agir.

Objectifs

- Clarifier le processus addictif : de l'usage festif à la dépendance
- Identifier les produits licites et illicites et leurs usages
- Repérer les impacts des conduites addictives sur la sphère sociale et psychologique
- Mettre en perspective les enjeux pratiques et éthiques envers les personnes en situation de précarité ou d'exclusion.

Contenus

- Les produits psychoactifs licites et illicites
- Les étapes bio/psychosociales des usages réglementés aux conduites addictives
- Place des produits psychoactifs comme supports aux situations de souffrance et de situations d'handicaps psychiques
- Articulations du soutien médical et thérapeutique et de l'accompagnement social.



PUBLIC : professionnels issus du champ social, médico-social, associatif, médical, de l'insertion, du logement
PRÉREQUIS : être en relation avec des usagers consommateurs
MÉTHODOLOGIE : apports et études de situation
DURÉE : 2 jours
COÛT : à partir de 1 080 € / jour
CONTACT : formation.conseil@creai-ara.org

5. Adapter ou transformer ses pratiques pour répondre à l'évolution des organisations	82
5.1 Renforcer ses pratiques sur des thématiques spécifiques	82
5.1.1 Les fonctions et le positionnement du coordinateur d'équipe	83
5.1.2 Les écrits professionnels à l'appui des pratiques	84
5.1.3 Le partage des informations à caractère confidentiel	85
5.1.4 La protection des données personnelles – Mise en œuvre du RGPD	86
5.1.5 Le travail en partenariat et en réseau	87
5.1.6 Les migrations internationales / en partenariat ALTER EGAUX	88
5.2 Piloter son organisation	89
5.2.1 L'élaboration de son projet d'établissement ou de service	89
5.2.2 La mise en place d'un CPOM	90
5.2.3 L'administration d'une association sociale et médico-sociale : rôles, missions & responsabilités des administrateurs	91
5.2.4 L'élaboration ou l'actualisation du projet associatif	92
5.2.5 La conduite d'une analyse stratégique au sein de sa structure	93
5.2.6 Le pilotage de la performance associative par la mise en place d'un contrôle interne centré sur la qualité du service rendu	94
5.2.7 La conduite d'une analyse stratégique au sein de sa structure	95
5.2.8 Le développement de sa posture et de ses compétences managériales	96
5.2.9 La gestion des risques en établissements et services sociaux et médico-sociaux	97

5.1 Renforcer ses pratiques sur des thématiques spécifiques

5.1.1 Les fonctions et le positionnement du coordinateur d'équipe

Les évolutions des politiques publiques (transversalité, mise en œuvre de projets individualisés, d'animation, de groupe) et les nouvelles organisations au sein du médico-social génèrent un « appel d'air » pour la fonction de coordinateur d'équipe. Cette nouvelle fonction, encore marquée par une disparité de profils, nécessite d'être confortée.

Objectifs

- Identifier la fonction de coordinateur au regard des évolutions organisationnelles et des politiques publiques
- Assumer une posture de coordinateur et se situer au sein de son établissement ou service dans une fonction transversale
- Utiliser les leviers et les outils pour assurer sa fonction de coordinateur.

Contenus

- L'émergence de la fonction de coordinateur d'équipe dans le champ social et médico-social
- Les différentes légitimités du pouvoir et les fondamentaux du management transversal
- Les types de profils de coordinateurs
- Les fonctions d'information, de communication, d'animation, de suivi d'activités et les méthodes et outils correspondants.



PUBLIC : tous professionnels

PRÉREQUIS : aucun

MÉTHODOLOGIE : apports conceptuels, mise en travail des représentations individuelles et collectives, analyses partagées de situations, échanges d'expériences. Appui sur les recommandations de l'ANESM et de la Haute Autorité de Santé (HAS).

DURÉE : 2 jours

COÛT : à partir de 1 080 € / jour

CONTACT : formation.conseil@creai-ara.org

5.1.2 Les écrits professionnels à l'appui des pratiques

La place et le rôle de l'écriture en travail social ne sont plus à démontrer. L'écriture doit être considérée comme partie intégrante des pratiques quotidiennes et comme susceptibles de les structurer, de les analyser et de leur donner du sens.

Pour autant, l'expérience montre que nombre de professionnels rencontrent des difficultés dans la production de leurs écrits. Il importe ainsi d'apporter aux travailleurs sociaux des éléments de méthodes facilitant le travail d'écriture au quotidien. Ce module est notamment recommandé aux professionnels des secteurs social et médico-social qui ont à rédiger différents types d'écrits pour élaborer les projets des personnes accompagnées, faire état des interventions, rendre compte aux autorités administratives comme judiciaires (rapports d'activité ou d'évaluation, rapports sociaux...).

Objectifs

- Appréhender les règles juridiques propres aux écrits professionnels
- Mettre en perspective injonctions législatives et enjeux éthiques
- Savoir formaliser ses écrits au regard de la nature, de l'objet ainsi que du destinataire de l'écrit (sélectionner les informations pertinentes, structurer son écrit, le rendre accessible au destinataire...)
- S'approprier les nouvelles pratiques scripturales
- Comprendre et prendre en compte les nouvelles obligations en matière de protection des données (le Règlement Général sur la Protection des données personnels-RGPD)
- Mettre en adéquation les attentes institutionnelles, les droits des usagers et les écrits des professionnels de l'action sociale et médico- sociale.

Contenus

- Les enjeux des écrits professionnels au regard de la loi 2002-2
- Le dossier unique des usagers sous l'égide du Règlement général de la protection des données (les nouvelles dispositions et les principes de protection des données)
- L'engagement réciproque et la négociation permettant la définition d'objectifs de prise en charge partagés
- Rédiger des écrits professionnels ; l'information utile, les notions de secret professionnel et son partage
- Les niveaux de responsabilités en matière d'écrits professionnels
- Les principes de validation des écrits professionnels
- Les principes de délimitation du contenu d'un écrit professionnel.
- Santé mentale et précarité : précarisation de nos sociétés contemporaines (montée du chômage, délitement des liens sociaux, politiques économiques d'exclusion sociale, perte des droits, problèmes des sans-abri...), quels effets sur la santé mentale des populations ?
- Apports sur le décroisement des champs de la précarité et de la psychiatrie.



PUBLIC : tous professionnels

PRÉREQUIS : aucun

MÉTHODOLOGIE : apports conceptuels, mise en travail des représentations individuelles et collectives, analyses partagées de situations, échanges d'expériences. Appui sur les recommandations de l'ANESM et de la Haute Autorité de Santé (HAS).

DURÉE : 2 jours

COÛT : à partir de 1 080 € / jour

CONTACT : formation.conseil@creai-ara.org

5.1.3 Le partage des informations à caractère confidentiel

Les travailleurs sociaux, en raison de la complexité de leurs conditions d'intervention, des nécessités de travail en interdisciplinarité, en réseau ou en partenariat sont régulièrement confrontés à la question du secret professionnel.

Être soumis au secret professionnel confère à chaque travailleur social de grandes responsabilités : morales (engagement envers les personnes), déontologiques (engagement envers la personne et la profession), professionnelle (passible de sanction disciplinaire), civiles (passible de dommages et intérêts) et pénales (passible d'amende et emprisonnement).

L'utilisation courante de l'expression « secret partagé » trouble les repères des équipes et peut faciliter la mise en œuvre de pratiques que le droit n'autorise pas. Il s'agit de faire preuve de discernement au regard de la nature des informations, qui, partagées ou révélées, peuvent servir un accompagnement de qualité.

Objectifs

- Permettre aux professionnels en situation d'écriture de se situer par rapport à la notion de secret professionnel
- Appréhender les conséquences du secret professionnel dans ses pratiques quotidiennes (orales et écrites)
- En déduire des recommandations de bonnes pratiques.

Contenus

- Définitions : secret professionnel, obligation de discrétion, devoir de réserve
- Les règles relatives au secret professionnel et au partage d'information à caractère secret
- De l'obligation de se taire à la possibilité de révéler
- De la possibilité de révéler à l'obligation de parler
- La notion d'information utile
- La loi de janvier 2016 sur le secret professionnel en établissements sociaux et médico-sociaux (ESMS), et ses décrets d'application
- Le Règlement Général de Protection des Données (RGPD) et son impact sur la gestion des données nominatives.



PUBLIC : tous professionnels

PRÉREQUIS : aucun

MÉTHODOLOGIE : apports conceptuels, mise en travail des représentations individuelles et collectives, analyses partagées de situations, échanges d'expériences. Appui sur les recommandations de l'ANESM et de la Haute Autorité de Santé (HAS).

DURÉE : 2 jours

COÛT : à partir de 1 080 €/ jour

CONTACT : formation.conseil@creai-ara.org

5.1.4 La protection des données personnelles : mise en œuvre du RGPD

Le Règlement Général de la Protection des Données (RGPD) est entré en application le 25 mai 2018. Il remplace l'ancien texte de référence européen de 1995 en matière de protection des données personnelles. Cette nouvelle réglementation européenne prévoit que les informations collectées sur les personnes soient licites au regard de la finalité du traitement envisagé. Ces informations ne doivent pas contenir de données à caractère personnel (origine raciale ou ethnique, opinions politiques, convictions religieuses ou philosophiques ou appartenance syndicale), ni subjectif ou insultant. Elle induit donc des changements structurants au niveau organisationnel, technique et juridique.

Le RGPD s'applique à toute organisation, publique et privée, qui traite des données personnelles pour son compte ou non, dès lors qu'elle est établie sur le territoire de l'Union européenne et que son activité cible directement des résidents européens. Les données personnelles étant au cœur des structures sociales et médico-sociales (usagers accompagnés), ces dernières se trouvent par conséquent directement concernées par le RGPD et vont devoir se mettre en conformité.

Objectifs

Comprendre les évolutions réglementaires du RGPD

- Mesurer les enjeux et les impacts du RGPD pour les organisations
- Être capable de mesurer les risques liés au non-respect de la nouvelle réglementation
- Connaître le rôle des autorités de protection
- Comprendre comment intégrer les mesures du RGPD dans sa politique de gestion des données à caractère personnel
- Savoir préparer le plan d'actions de mise en conformité.

Contenus

Les nouvelles règles de gestion imposées par le règlement

- Les données à caractère personnel et leur traitement, rappels juridiques
- La législation européenne, règlements et directives en matière de protection des données
- Les 5 principes de la protection des données : finalité, pertinence, conservation, les droits des personnes et la sécurité des données
- Le DPO, Data Protection Officer, son rôle et ses missions au sein de l'organisation.

Mise en conformité avec le RGPD, les actions à prévoir

- Les 4 actions principales à mener (CNIL)
- Le plan d'actions de mise en conformité : quelle méthodologie ?
- Logique de responsabilisation
- Actualiser les procédures relatives à la protection des données
- Les sanctions dans le cas du non-respect des dispositions réglementaires
- Le rôle de la gouvernance dans la mise en conformité
- Les procédures de gestion des demandes d'accès, rectification, limitation, portabilité, et destruction des données à caractère personnel.



PUBLIC : tous professionnels

PRÉREQUIS : aucun

MÉTHODOLOGIE : apports conceptuels, mise en travail des représentations individuelles et collectives, analyses partagées de situations, échanges d'expériences.

DURÉE : 2 jours

COÛT : à partir de 1 080 € / jour

CONTACT : formation.conseil@creai-ara.org

5.1.5 Le travail en partenariat et en réseau

Le travail en réseau entre établissements et services et avec des partenaires tels que l'Education nationale, le secteur sanitaire, les professionnels libéraux, etc. se conforte d'année en année au fur et à mesure des évolutions du secteur médico-social.

Il montre que chaque acteur est un élément nécessaire, mais non suffisant, pour apporter une réponse globale à l'utilisateur dans la réalisation de son parcours.

En obligeant à dépasser les logiques disciplinaires et institutionnelles, le travail en réseau témoigne de l'évolution des pratiques professionnelles qu'il est nécessaire de conforter.

Objectifs

- Se doter de références théoriques sur les notions de réseau et de partenariat
- Cerner les enjeux du travail partenarial et/ou en réseau
- Identifier les acteurs partenaires pour garantir une fluidité des parcours
- Coopérer durablement avec d'autres intervenants du parcours de l'utilisateur.

Contenus

- Les réseaux dans le secteur social et médico-social : origine, objectifs et cadre réglementaire
- Eléments de cadrage : réseau, partenariat, coopération et collaboration
- Les freins et atouts au travail en réseau
- Les éléments constitutifs de la coopération au sein d'un réseau
- Les formalisations possibles : conventions, GCSMS, GIE...
- Le partage de l'information dans le travail en réseau
- Les différentes étapes du montage d'un réseau ou d'un partenariat.



PUBLIC : professionnels amenés à travailler avec d'autres intervenants dans le cadre de la mise en œuvre du parcours de l'utilisateur

PRÉREQUIS : aucun

MÉTHODOLOGIE : apports conceptuels, mise en travail des représentations individuelles et collectives, analyses partagées de situations, échanges d'expériences

DURÉE : 2 jours

COÛT : à partir de 1 080 €/ jour

CONTACT : formation.conseil@creai-ara.org



5.1.6 Les migrations internationales



La situation des personnes en situation d'exil en France implique des enjeux multiples : accès au droit commun restreint, difficultés d'adaptation au nouveau contexte culturel, vulnérabilité particulière liée au traumatisme de l'exil, situation médicale critique, titres de séjour non renouvelés ou en cours...

Face à ce public vulnérable, en proie à l'exclusion, les professionnels ont besoin de repères et de connaissances spécifiques.

Certains réflexes de posture et la maîtrise d'outils théoriques et pratiques leur permettront d'aborder plus sereinement ce public pour un accueil et un accompagnement de qualité.

Objectifs

- Comprendre le phénomène migratoire
- Connaître les différents statuts administratifs existants et leurs droits sociaux
- Comprendre les vulnérabilités particulières de ces publics pour mieux adapter la prise en charge
- Favoriser la construction d'une relation en situation de « barrière de langue »
- Analyser les apports de la formation dans la pratique professionnelle et dans les organisations.

Contenus

- Migrations internationales : réalité et enjeux
- Les catégories administratives du droit français
- Les vulnérabilités spécifiques aux personnes migrantes
- La communication avec des personnes non francophones.

dispo en inter-établissements (p.15)



PUBLIC : professionnels & bénévoles d'établissements ou de services médico-sociaux
PRÉREQUIS : être en situation d'accueillir et/ou d'accompagner des publics en situation d'exil. Être dans une démarche projet d'accueillir ou d'accompagner des publics en situation d'exil

MÉTHODOLOGIE : recueil des attentes, apports théoriques, travaux en sous-groupes, échanges avec les participants sur des cas pratiques amenés par les participants et / ou le formateur et à partir de témoignages de personnes étrangères arrivées en France, mises en situation. Remise d'un support pédagogique

DURÉE : 3 jours

COÛT : à partir de 1 080 € / jour

CONTACT : formation.conseil@creai-ara.org

5.2 Piloter son organisation

5.2.1 L'élaboration de son projet d'établissement ou de service

Écrire ou réécrire le projet d'établissement ou de service, requis par la loi, est aussi l'occasion de fédérer les équipes autour de références partagées en réfléchissant à la manière d'inscrire les missions et les prestations délivrées dans une dynamique de qualité au service des parcours des personnes accueillies et accompagnées. L'évolution des publics accueillis aujourd'hui confère au projet d'établissement l'ambition d'être un véritable engagement à réussir des articulations efficaces entre les différentes fonctions et dans une logique partenariale à l'échelle d'un territoire : le soin, l'accompagnement, mais aussi les fonctions supports, le management, et enfin le lien avec la gouvernance.

 **PEUT SE DÉCLINER
EN ACCOMPAGNEMENT**



PUBLIC : directeurs, chefs de service, professionnels engagés dans une démarche de rédaction de projet d'établissement ou de service

PRÉREQUIS : aucun

MÉTHODOLOGIE : apports conceptuels, analyses partagées de situations, échanges d'expériences.

DURÉE : 3 jours (à adapter selon les besoins)

COÛT : à partir de 1 080 €/ jour

CONTACT : formation.conseil@creai-ara.org

Objectifs

- Appréhender les différentes dimensions du projet d'établissement
- Organiser une démarche participative d'élaboration du projet d'établissement en articulant pilotage de la démarche, implication des usagers et implication des équipes
- Identifier et partager les objectifs et les modes opératoires du projet
- Rédiger les objectifs du projet selon des prestations décrites et organisées
- Identifier les changements internes nécessités par les orientations du projet et les leviers du changement.

Contenus

- Les déterminants du projet d'établissement (analyse stratégique) : le cadre de mise en œuvre du projet (textes réglementaires, schéma, contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens, projet du gestionnaire) ; l'adéquation ou les évolutions des objectifs du projet au regard des besoins du public ; l'environnement et ses effets sur le projet.
- Le projet social et médico-social : les prestations délivrées (à partir du support des nomenclatures de besoins et de prestations élaborées par la mission SERAFIN-PH et adaptation aux autres champs) ; l'organisation, les procédures et les processus permettant d'assurer la personnalisation du service rendu ; les droits des usagers et la sécurité ; les références professionnelles et éthiques de l'accompagnement
- Le projet organisationnel et fonctionnel : l'organisation du travail et l'affectation des moyens (à partir du guide de contrôle de l'IGAS) ; les modalités de pilotage de la structure et de management des équipes ; le travail d'équipe et les modalités de mobilisation et de coordination ; le respect des dispositions législatives, réglementaires ainsi que des recommandations de bonnes pratiques professionnelles ; les conditions de mise en œuvre, et d'articulation avec l'évaluation.

5.2.2 La mise en place d'un CPOM

EN PARTENARIAT AVEC



La loi ASV de décembre 2015 et l'article 75 de la loi de financement de la Sécurité Sociale 2016 complétée par la Loi de financement 2017 ont modifié en profondeur la relation entre Autorités administratives de tutelles et gestionnaires d'Établissements Sociaux et Médico-Sociaux (ESMS). Cette réforme fondamentale a introduit de nouveaux concepts de gestion et prône l'inversion de la logique budgétaire et ce, pour certains gestionnaires, dès 2017, au travers notamment de la généralisation des Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) et l'introduction de l'EPRD. En partenariat avec le cabinet ACTICONSEIL nous vous proposons deux journées pédagogiques pratiques précisant d'une part les enjeux et changements théoriques liés aux CPOM et à la généralisation de l'État Prévisionnel des Recettes et des Dépenses (EPRD) et présentant d'autre part les points clés lors de la négociation illustrée par des cas pratiques issus des négociations en cours- suivies par les animateurs.

Objectifs

- Maîtriser le contexte législatif et les objectifs des pouvoirs publics liés à cette réforme
- Appréhender la démarche de négociation (sur la forme et le fond) en lien avec une revue de l'offre de services
- Comprendre les conséquences financières pratiques pour les gestionnaires et les zones de vigilance lors de la négociation.

Contenus

- Le contexte législatif des CPOM et les apports de la contractualisation ; les nouveaux modes de relation ESMS/ autorités de tarification
- Les différentes étapes de contractualisation d'un CPOM : l'autodiagnostic, la définition d'objectifs précis et partagés, la négociation et l'identification des différentes clauses contractuelles, un assouplissement des règles budgétaires, la mise en place d'un nouveau calendrier budgétaire
- Le suivi du CPOM, l'évaluation et les ajustements : le rôle du contrôle interne et des fonctions supports, les indicateurs, un dialogue de gestion renoué, les composantes de l'EPRD dans le secteur médico-social, son rythme et ses processus de validation.



PUBLIC : direction générale, direction financière, contrôleur de gestion, comptables d'ESMS, administrateurs dans le secteur des ESMS à but lucratif ou non lucratif, de droit privé ou de droit public.

PRÉREQUIS : connaissance de la réglementation tarifaire et budgétaire applicable au sein de son établissement

MÉTHODOLOGIE : apports conceptuels, analyses partagées de situations, échanges d'expériences, Témoignages liés aux négociations en cours au sein d'opérateurs.

DURÉE : 2 jours ou sur mesure après analyse des besoins

COÛT : nous consulter

CONTACT : formation.conseil@creai-ara.org

dispo en inter-établissements (p.15)

5.2.3 L'administration d'une association sociale ou médico-sociale : rôles, missions & responsabilités des administrateurs

Les instances dirigeantes d'une association sont de plus en plus conduites à élargir leurs domaines de compétences, à professionnaliser leurs réflexions et décisions et à garantir la mise en œuvre effective de leurs objectifs.

Les responsabilités concrètes qui en découlent sont nombreuses, et nécessitent une information actualisée sur les politiques publiques qui impactent l'association, le service qu'elle rend aux bénéficiaires, les partenariats nécessaires.

Le volume et la durée de cette formation, prévue en intra, sont modulables, et son format peut se décliner sous forme de séminaires de fins de semaine pour faciliter la participation des administrateurs en activité.

Objectifs

- Comprendre l'importance d'une formalisation de la gouvernance associative
- Identifier les rôles et compétences de l'administrateur et des instances dirigeantes
- Identifier les moyens, méthodes, outils et objectifs d'une gouvernance réactive et inventive.

Contenus

- Les différents organes et fonctions qui structurent la gouvernance
- Les devoirs, responsabilités et règles de conduite de l'administrateur
- Les liens entre les instances et la direction opérationnelle
- Les documents de référence de l'organisation, et les délégations
- Les comptes et la vie économique de l'association
- La création de valeur et l'utilité sociale
- Les bonnes pratiques de gouvernance et les champs de l'animation, de la gestion et du contrôle interne.



PUBLIC : administrateurs, dirigeants du siège

PRÉREQUIS : aucun

MÉTHODOLOGIE : apports conceptuels, analyses partagées de situations, échanges d'expériences.

DURÉE : 3 jours (à adapter selon les besoins)

COÛT : à partir de 1 080 €/ jour

CONTACT : formation.conseil@creai-ara.org

5.2.4 L'élaboration ou l'actualisation du projet associatif

Le projet associatif guide l'action de l'association et conduit l'implication des parties prenantes. Les dirigeants associatifs comme les bénévoles, les salariés et les bénéficiaires doivent y trouver un fil conducteur, des références et valeurs communes, une vision partagée des priorités d'action, de leur déclinaison opérationnelle, et de l'évaluation de leur mise en œuvre concrète.

Le projet associatif n'est donc pas simplement un exercice de style ou un catalogue d'intentions. Il est d'abord un engagement et un travail prospectif. En ce sens, il doit donner une stratégie, et il doit montrer comment cette stratégie se déploie dans une gouvernance lisible et acceptée par tous.



**PEUT SE DÉCLINER
EN ACCOMPAGNEMENT**

Objectifs

- Comprendre les fondements et les finalités du projet associatif
- Connaître la méthodologie d'élaboration du projet associatif
- Savoir appliquer le processus d'élaboration du projet associatif.

Contenus

- La fonction du projet associatif
- Les étapes du processus d'élaboration du projet associatif :
 - Le diagnostic du projet qui s'achève / de situation (selon le cas)
 - La reprise de l'histoire associative
 - La mobilisation des acteurs pour une identification des orientations politiques
 - La mobilisation spécifique des bénéficiaires dans le processus d'élaboration : comment rendre effective la participation et l'expression de leurs attentes quant à ce projet
 - La sélection des orientations politiques prioritaires
 - La définition du contenu des orientations
 - La déclinaison des orientations politiques en axes stratégiques
- La communication du projet associatif
- La mise en œuvre du projet associatif.



PUBLIC : administrateur et direction générale

PRÉREQUIS : aucun

MÉTHODOLOGIE : apports conceptuels, analyses partagées de situations, échanges d'expériences.

DURÉE : 3 jours

COÛT : À partir de 1080€ / jour

CONTACT : formation.conseil@creai-ara.org

5.2.5 La conduite d'une analyse stratégique au sein de sa structure

Construire le diagnostic stratégique d'une association est aujourd'hui un exercice vital pour comprendre son potentiel, et se situer dans une vision lui permettant de déployer son projet.

Objectifs

- Savoir utiliser les techniques les plus pertinentes de diagnostic stratégique
- Savoir anticiper le positionnement concurrentiel
- Mesurer la capacité financière de l'association : a-t-elle les moyens de sa stratégie ?
- Savoir utiliser le diagnostic stratégique pour préparer un plan d'action
- Disposer d'une boîte à outils d'analyse stratégique facilement exploitable.

Contenus

- Les objectifs du diagnostic stratégique
- Le diagnostic stratégique externe
- L'analyse des activités de l'association
- Comprendre la dynamique du secteur
- Le potentiel technique de l'association
- L'influence des événements extérieurs sur l'association
- Situer l'association dans son environnement concurrentiel
- La chaîne de valeur et les avantages concurrentiels
- Les moyens financiers de l'association au regard de sa stratégie.



PUBLIC : administrateurs, dirigeants du siège

PRÉREQUIS : aucun

MÉTHODOLOGIE : apports conceptuels, échanges d'expériences.

DURÉE : 3 jours (à adapter selon les besoins)

COÛT : à partir de 1 080 €/ jour

CONTACT : formation.conseil@creai-ara.org

5.2.6 Le pilotage de la performance associative par la mise en place d'un contrôle interne centré sur la qualité du service rendu

Les instances dirigeantes de l'organisme gestionnaire doivent pouvoir décrire comment elles s'assurent que les ressources sont déployées de façon optimale au bénéfice des personnes accueillies et accompagnées. Cette conception de la responsabilité du gestionnaire doit donner lieu à une vision dynamique du contrôle, intégrant les enjeux de la transformation des organisations et des pratiques allant au-delà du contrôle financier et des risques.

Objectifs

- Savoir identifier les standards du contrôle interne
- Savoir identifier les domaines de perte d'efficacité et d'entropie organisationnelle
- Savoir concevoir et mettre en œuvre des outils d'audit interne et de contrôle interne dynamiques.

Contenus

- Comprendre les transformations à l'œuvre dans le virage inclusif
- Concevoir le contrôle à l'aune du projet associatif
- Concevoir le contrôle à l'aune du service rendu
- Définitions : audit interne et contrôle interne
- Les standards
- Les acteurs du contrôle interne et de l'audit interne
- Définir et utiliser les outils :
 - Évaluation
 - Diagnostic et indicateurs
 - Analyse des risques
 - Résolution de problèmes
 - La mesure des résultats.



PUBLIC : administrateurs, dirigeants, opérationnels du siège

PRÉREQUIS : aucun

MÉTHODOLOGIE : études de cas, exercices pratiques, élaboration de pistes d'audit et de contrôle, élaboration d'outils.

DURÉE : 1 à 2 jours

COÛT : à partir de 1080€ / jour.

En collaboration avec ACTICONSEIL.

CONTACT : formation.conseil@creai-ara.org

5.2.7 La conduite d'une analyse stratégique au sein de sa structure

Construire le diagnostic stratégique d'une association est aujourd'hui un exercice vital pour comprendre son potentiel, et se situer dans une vision lui permettant de déployer son projet.

Objectifs

- Savoir utiliser les techniques les plus pertinentes de diagnostic stratégique
- Savoir anticiper le positionnement concurrentiel
- Mesurer la capacité financière de l'association : a-t-elle les moyens de sa stratégie ?
- Savoir utiliser le diagnostic stratégique pour préparer un plan d'action
- Disposer d'une boîte à outils d'analyse stratégique facilement exploitable.

Contenus

- Les objectifs du diagnostic stratégique
- Le diagnostic stratégique externe
- L'analyse des activités de l'association
- Comprendre la dynamique du secteur
- Le potentiel technique de l'association
- L'influence des événements extérieurs sur l'association
- Situer l'association dans son environnement concurrentiel
- La chaîne de valeur et les avantages concurrentiels
- Les moyens financiers de l'association au regard de sa stratégie.



PUBLIC : administrateurs, dirigeants du siège

PRÉREQUIS : aucun

MÉTHODOLOGIE : apports conceptuels, analyses partagées de situations

DURÉE : 3 jours (à adapter selon les besoins)

COÛT : à partir de 1 080 €/ jour

CONTACT : formation.conseil@creai-ara.org

5.2.8 Le développement de sa posture et de ses compétences managériales

Le management et la conduite du changement sont intimement liés. Les organisations sociales et médico-sociales vont connaître des changements considérables liés à l'impulsion des politiques publiques pour passer d'une logique de « place » à une logique de « réponse ». Organisations flexibles, centrées sur des prestations personnalisées et graduées, dispositifs territoriaux réactifs et de proximité : toutes ces nouvelles injonctions faites au management en modifient en profondeur les postures et les compétences.

Objectifs

- Acquérir les savoir-être et savoir-faire pour consolider sa posture managériale et sa capacité à agir et réagir dans un environnement changeant et complexe.
- Développer son autonomie pour piloter son équipe.
- Élaborer une stratégie de développement de ressources personnelles grâce à une meilleure connaissance de soi et compréhension des autres.

Contenus

Management de projet

- Méthodologie de projet
- Organisations centrées projet

Management des hommes, outils RH et RSE

- Leadership et efficacité
- Responsabilité
- Négociation

Management des ressources humaines

- Management relationnel
- Management du développement
- Gestion des conflits
- Gestion du stress.



PUBLIC : professionnels désirant approfondir leurs connaissances sur le management des organisations afin de pouvoir améliorer leur performance :

- Directeur, responsable de structures
- Cadre de santé, Infirmière Coordinatrice
- Responsable de pôles ou chef de services
- Médecin coordinateur

PRÉREQUIS : professionnels issus du secteur social, médico-social et sanitaire ayant 3 à 5 ans d'expérience minimum

MÉTHODOLOGIE : apports conceptuels, mise en travail des représentations individuelles et collectives, analyses partagées de situations, échanges d'expériences, mises en situation.

DURÉE : 4 jours

COÛT : à partir de 1080€ / jour.

CONTACT : formation.conseil@creai-ara.org

5.2.9 La gestion des risques en établissements et services sociaux et médico-sociaux

Suite à la réalisation de l'évaluation interne et externe, la démarche qualité du secteur médico-social entre dans une phase d'entretien. Parallèlement, la sécurisation de l'accompagnement des personnes et de leur parcours nécessite désormais de réfléchir à la mise en œuvre d'une démarche de gestion des risques.

✚ PEUT SE DÉCLINER
EN ACCOMPAGNEMENT

✚ PEUT ÊTRE PROPOSÉE EN JOURNÉE
COMPLÉMENTAIRE SUITE À LA FORMATION
SUR LA PROMOTION DE LA BIEN-TRAITANCE

Objectifs

- Identifier et évaluer les risques potentiels et existants
- Mettre en œuvre des modalités de traçabilité des événements indésirables
- Tirer des leçons et progresser par le retour d'expérience
- Identifier les diverses solutions qui influencent durablement les activités et les cadres d'intervention.

Contenus

- Les enjeux de la gestion des risques intégrée à la démarche qualité
- Les risques en ESMS
- La gestion des risques
- Les outils et méthodes utiles à la gestion des risques en Établissements Sociaux et Médico-Sociaux (ESMS).



PUBLIC : direction générale, directeurs, cadres de direction, responsables qualité
PRÉREQUIS : être en position d'accompagnement de la démarche qualité
MÉTHODOLOGIE : exposés et apports théoriques et juridiques, échanges et questionnements, bibliographie et références
DURÉE : 2 jours
COÛT : à partir de 1 080 €/ jour
CONTACT : formation.conseil@creai-ara.org



L'offre CREA Auvergne-Rhône-Alpes

Activités d'accompagnement et de conseil	99
Activités d'observation et d'études	110
Activité du service emploi	116
Activité d'animation du secteur social et médico-social	118

Activités d'accompagnement et de conseil



L'accompagnement à l'élaboration ou à la révision de son projet de service ou d'établissement

Le projet d'établissement pose le cadre global de l'accompagnement des personnes et clarifie le positionnement de la structure dans son environnement législatif et local. Il tisse les grandes lignes de l'accompagnement et sert de référence commune à l'ensemble des professionnels. Le projet d'établissement répond à une demande précise, dont les références sont présentées dans la recommandation des bonnes pratiques éditée par l'ANESM : élaboration, rédaction et animation du projet d'établissement ou de service.

Aujourd'hui, un projet d'établissement doit être dynamique : il inclue une présentation de l'établissement et des prestations proposées, mais également des objectifs et des critères d'évaluation. Un projet d'établissement se décline ainsi en trois dimensions : descriptive, projective et stratégique.

Accompagnement sur les différentes étapes

- Évaluation du précédent projet / diagnostic de la situation
- Identification des nouveaux enjeux (contexte interne et externe)
- Échanges sur les fondamentaux : valeurs de l'association gestionnaire et leurs mises en œuvre ; missions attribuées à l'établissement ou service,
- Identification des ressources internes et externes et de l'ouverture sur le territoire
- Identification des nouvelles orientations pour les cinq années à venir
- Élaboration de fiches-actions.

Méthodes

- Lien avec un comité de pilotage
- Animation de séances collectives (selon les contextes : personnes accompagnées, professionnels, administrateurs, partenaires, familles).



CONTACT : formation.conseil@creai-ara.org

L'accompagnement au changement

Le changement fait partie désormais du quotidien des organisations sociales et médico-sociales.

Les changements et évolutions organisationnels et institutionnels peuvent accompagner différentes situations : construction d'un nouveau projet, restructuration, crise. Chacune de ces situations exige une prise en compte de la relation entre les objectifs futurs et l'histoire passée.

Un accompagnement extérieur est souvent la garantie d'un changement réussi. Le changement doit permettre la reconnaissance du socle passé et actuel. En effet, un changement réussi intègre la reconnaissance du travail accompli, des efforts de chacun, des investissements personnels de chaque professionnel, quels qu'aient été les facteurs de crise ou de déstabilisation.

Le changement ne peut pas se contenter d'un inventaire, il doit repérer et traiter les résistances, explicites et implicites, favoriser la convergence des idées, rapprocher les visions du projet. Il y faut de la méthode permettant de définir les contours d'un changement partagé, défini comme un processus, marqué par des étapes validées, et donc le passage à la réflexion suivante.

Méthodes

- Contextualiser le projet d'évolution et de changement
- Rechercher les mécanismes personnels et interpersonnels de frein et de résistance
- Rechercher les moyens organisationnels et contextuels
- Favoriser l'expression de chacun et la construction du dialogue tourné vers les objectifs
- Mettre en place les mesures préventives pour pallier au risque d'inertie, de blocage ou de régression.



L'accompagnement des projets de développement d'offre de services

Que ce soit dans le cadre d'une réponse à appel à projet, ou du développement d'une nouvelle offre de service, le CREA Auvergne-Rhône-Alpes peut vous accompagner dans l'élaboration de vos projets à travers l'expertise de ses intervenants.

Méthodes et outils

- Analyse stratégique et SWOT
- Techniques d'entretien et d'enquête
- Études de besoins, de populations
- Techniques de brainstorming et méta-plan
- Forum citoyen et démarches de consensus
- Appui à l'écriture et conseil en communication.



CONTACT : formation.conseil@creai-ara.org

L'accompagnement de l'évolution de l'offre de services

Le secteur médico-social engage son virage inclusif, nouvelle étape de mutation visant à répondre à l'objectif de société inclusive. Cet objectif porté par les politiques publiques actuelles, telles, la Réponse Accompagnée Pour Tous, la réforme de la tarification SERAFIN-PH... s'accompagne pour les associations gestionnaires et les Établissements Sociaux et Médico-Sociaux (ESMS) d'un engagement à faire évoluer leur offre de service.

Dans ce cadre, le CREA I Auvergne-Rhône-Alpes propose un accompagnement des acteurs dans la réflexion stratégique comme dans la mise en œuvre opérationnelle de l'évolution de leur offre de service.

Ces évolutions peuvent par exemple concerner des évolutions en dispositifs intégrés Institut Thérapeutique, Éducatif et Pédagogique (ITEP) ou Instituts Médico-Éducatifs (IME), en plateformes de services ou plateformes territoriales, une diversification des modalités d'accompagnement ou des publics.

Méthodes et outils

- Analyse stratégique et SWOT
- Technique d'entretien et d'enquête
- Etude de besoins, de populations
- Cartographie de territoires
- Technique d'identification et de résolution de problèmes
- Techniques de brainstorming et méta-plan
- Forum citoyen et démarche consensus.





L'accompagnement de l'évaluation interne

L'évaluation interne des établissements au sens de la Loi 2002-2 est appelée à évoluer si l'on se réfère au rapport d'évaluation réalisé par l'IGAS en 2017.

Les évaluations externes et internes sont appelées à s'intégrer dans une logique de certification, logique déjà partiellement en place pour un certain nombre de services ou d'établissements. Dans cette perspective, CREAi Auvergne-Rhône-Alpes vous propose une matinale le 31 janvier 2020 afin de vous informer des suites à donner au sein de vos structures.



CONTACT : formation.conseil@creai-ara.org

Le coaching individuel et collectif

Le coaching est aujourd'hui un investissement reconnu et il se développe de façon progressive dans le secteur social et médico-social. Processus d'accompagnement individuel ou d'équipe, le coaching aide ses bénéficiaires à découvrir leurs propres solutions et modes d'évolution. Il représente un véritable investissement sur les talents des cadres et managers, mais aussi des équipes de terrain. Le CREA I Auvergne-Rhône-Alpes propose du coaching individuel et du coaching d'équipe. Nos coaches sont des professionnels certifiés en coaching qui connaissent bien la culture médico-sociale et les enjeux des changements nécessaires, et dont les prestations respectent les principes de qualité technique et les valeurs que nous garantissons.

Le coaching d'équipe, ou "team building"

Il vise les modes d'actions collectifs, et est particulièrement adapté pour construire et renforcer la coopération et la cohésion pour instaurer des pratiques partagées et portées par une identité commune. Il est très utile en cas de changements importants (réorganisations, regroupements d'équipes) qui obligent à développer des pratiques et savoir-faire communs et à réorganiser des processus de travail. Il s'adresse aux équipes éducatives comme soignantes.



CONTACT : formation.conseil@creai-ara.org

Le coaching individuel

Il favorise la découverte par le bénéficiaire de voies de développement nouvelles et de pleine expression de ses ressources et compétences. Qu'il soit centré sur la personne elle-même, sur les relations, sur le management, il repose nécessairement sur l'adhésion du bénéficiaire et sur un contrat définissant (parfois de façon tripartite) les objectifs, la progression et les conditions déontologiques. Il s'adresse principalement aux cadres (dirigeants, de proximité) ou coordinateurs prenant leurs fonctions, ou sur une problématique identifiée, une situation de crise, un changement majeur etc.

Le contrat

Garanti et supervisé par le CREA I Auvergne-Rhône-Alpes, le contrat est un élément essentiel de la réussite d'un processus de coaching. Il comporte nécessairement la description précise du rôle du coach, des personnes engagées dans le processus, des objectifs et indicateurs de mesure d'atteinte des objectifs, le nombre de séances, la périodicité et le lieu, ainsi que les engagements déontologiques du praticien.

La posture de manager comme vecteur du changement

EN PARTENARIAT AVEC UN COACH CERTIFIÉ

Une formation-coaching orientée sur la mise en œuvre réfléchie et opérationnelle d'une nouvelle vision de l'action sociale et médico-sociale au sein des établissements

- Un accompagnement permettant de penser des processus évolutifs et dynamiques
- Des séances de formation
- Des temps mêlant coaching et team building

Objectifs

- Saisir les changements en cours et les réponses managériales adaptées,
- Mettre en œuvre le changement en prévenant les risques et les freins,
- Mobiliser, former et accompagner le développement des compétences et de la motivation de ses collaborateurs dans des contextes évolutifs,
- Être en posture de « cadre transmetteur » et vecteur du changement.

Méthodes

Une formation – coaching en 3 étapes

1. Connaître

- Connaître les changements en cours dans l'environnement extérieur et leurs échos sur les établissements sociaux et médico-sociaux
- Comprendre les écarts existants entre la réalité et les ambitions
- Passer du changement personnel à la conduite du changement.

2. Se positionner

- Passer du changement personnel à la conduite du changement
- Trouver sa posture permettant le changement organisationnel

3. Oser le changement

- Penser les changements organisationnels et les changements de pratique
- Conduire le changement
- Mobiliser les parties prenantes.



DURÉE : 11 jours (à adapter selon les besoins)

CONTACT : formation.conseil@creai-ara.org

La négociation d'un CPOM

La programmation d'un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) conditionne la capacité stratégique pour l'avenir des organismes gestionnaires. La volonté des autorités de contrôle est claire : il s'agit de transformer l'offre pour passer d'une logique de places à une logique de réponses coordonnées sur un territoire qui permettra de ne laisser personne sans solutions. Cette transformation est systémique en incluant le moteur des personnes accueillies qui veulent compter sur une prise en compte de leurs besoins et aspirations ainsi que celui des partenaires afin de créer une palette de réponses.



PEUT SE DÉCLINER EN FORMATION

Méthodes et outils

Le CREA I Auvergne-Rhône-Alpes en partenariat avec ACTICONSEIL propose une approche équilibrée entre la vision de l'organisme gestionnaire, son expertise technique et les ressources nécessaires pour :

- Conduire un diagnostic stratégique
- Animer une démarche associant toutes les parties prenantes
- Construire des objectifs en respectant les valeurs et expertises de l'organisme gestionnaire,
- Accompagner la négociation pas à pas.

NB : Pour le secteur du handicap, la méthodologie inclut la réflexion sur les dernières avancées concernant les plateformes et dispositifs, leur coordination et leur déclinaison dans le langage des nomenclatures besoins/prestations de la mission SERAFIN-PH.



CONTACT : formation.conseil@creai-ara.org

L'accompagnement du redéploiement de son offre de service par l'approche SERAFIN-PH

Les établissements et services qui interviennent pour et avec des personnes en situation de handicap connaissent depuis quelques années un changement de paradigme qui se traduit par le fait de partir des besoins des personnes accompagnées pour redéfinir les prestations correspondantes, au sein de l'établissement/service ou sur son territoire d'implantation.



PEUT SE DÉCLINER EN FORMATION

Méthodes et outils

- Un diagnostic de la population accueillie et ses évolutions à court et moyen terme,
- La mise en place de groupes de travail représentatifs des différents métiers pour analyser les besoins de la population accueillie et redéfinir la configuration des établissements et services.
- L'appui à la rédaction d'un projet de redéploiement de l'offre.



CONTACT : formation.conseil@creai-ara.org

L'accompagnement du regroupement inter-organismes

Les incitations au regroupement des organismes gestionnaires sont multiples : meilleure efficience, offre de services insuffisante sur le territoire, injonction des tutelles, faiblesse de la vie associative...

Devant cette situation, les organismes gestionnaires concernés se doivent de traduire ce qui est considéré comme une contrainte, en projet partagé de développement.

Méthodes et outils

- Diagnostic partagé de situation des organismes gestionnaires concernés en impliquant les différentes parties prenantes (administrateurs, salariés, personnes accompagnées et leur famille)
- Identification des freins et des atouts au regroupement
- Analyse des impacts d'un éventuel regroupement en termes d'offres de service, de territoires d'intervention, de finances, de ressources humaines...
- Élaboration de scénarios et accompagnement au changement.



CONTACT : formation.conseil@creai-ara.org

Activités d'observation et d'études

Extraire et analyser les données issues du Livret Autisme Auvergne-Rhône-Alpes

Dans la continuité d'un travail en partenariat avec le CRA RHÔNE-ALPES (Centre Ressource Autisme), le CREAI Auvergne-Rhône-Alpes et en étroite collaboration avec des associations de familles, le Livret Autisme a été créé afin de réaliser un répertoire des Établissements et Services Médico-Sociaux (ESMS) accueillant des personnes avec des troubles envahissants du développement. Le livret a été refondu au cours des deux dernières années au regard des nouvelles recommandations de la Haute Autorité de Santé (HAS).

Réaliser un diagnostic territorial partagé

Le diagnostic territorial partagé est une méthodologie d'étude qui permet de dresser un bilan collectif des besoins, des ressources, difficultés existantes sur un secteur géographique délimité et pour une population cible. Cet état des lieux alimente la conception d'un plan d'actions afin de mieux répondre aux besoins des populations concernées et définir une stratégie territoriale.

Exemples d'études intégrant un diagnostic territorial

- Études sur le parcours des personnes en situation de handicap sur les territoires de Nord-Isère, Est-lyonnais, bassin de santé d'Yssingaux, bassin de santé de Vichy
- Enquête sur les aidants et les besoins de répit

Méthodes

- Collecte et analyse de données auprès de fournisseurs de données (INSEE, CAF, MDPH, Conseils départementaux...)
- Elaboration, diffusion et analyse de questionnaires à destination des ESMS (connaissance de l'offre et du public accueilli ou en attente de solution)
- Réalisation de cartographies d'offre territoriale ou de flux de population
- Organisation de focus groupes avec les personnes accompagnées et/ou d'entretiens individuels
- Mise en place de forum thématiques avec les acteurs du territoire
- Elaboration d'un rapport de synthèse



CONTACT : formation.conseil@creai-ara.org

Analyser des données au service du projet

Conduire un projet suppose une connaissance fine de la population accueillie ou de l'offre, c'est pourquoi le CREAI Auvergne-Rhône-Alpes propose d'analyser les données des établissements organismes gestionnaires afin de favoriser la construction et la conduite d'un projet en prise avec la réalité actuelle de l'établissement.



Méthodes

- Analyse des données nécessaires et disponibles pour étayer le projet de redéploiement ou de conduite du changement
- Collecte des données auprès de l'établissement ou de l'organisme gestionnaire sur les caractéristiques du PUBLIC et sur l'offre territoriale
- Analyse et valorisation des données par des représentations graphiques ou cartographiques
- Appui technique à la création de bases de données internes pérennes.
- Mise en perspective de l'analyse quantitative avec les orientations du projet.

Exemple

Analyse des données de l'enquête Établissements et Services (ES) Handicap et des orientations à court et moyen terme pour accompagner un projet de redéploiement de l'offre.



CONTACT : observation@creai-ara.org

Réaliser une enquête de satisfaction

Au cœur de la démarche qualité des établissements et services, l'enquête de satisfaction est aussi un outil au service de la participation des usagers et / ou de leurs familles. L'enquête de satisfaction permet de questionner et d'adapter l'offre sociale et médico-sociale. Mieux connaître les personnes accompagnées, leurs attentes et leurs perceptions permet de mieux répondre à leurs besoins.



PEUT SE DÉCLINER EN FORMATION

Exemples

Réalisation d'une enquête de satisfaction auprès de tous les établissements et services d'une association départementale – 2016.

Méthodes

La réalisation de l'enquête de satisfaction se traduit par :

- Conception de l'enquête de satisfaction dans le cadre d'une démarche participative associant des représentants d'usagers et de salariés
- Elaboration d'un kit personnalisé et d'un guide pour faciliter le renseignement du questionnaire
- Analyse des données et présentation des résultats auprès des personnes accompagnées, des familles et des professionnels.



CONTACT : observation@creai-ara.org

Cartographier

Véritable outil d'aide à la décision, la cartographie permet de poser un regard nouveau sur des données d'offre ou de population mais aussi de valoriser l'existant sur un territoire donné.



Méthodes

- Analyse de la demande
- Recueil des données et constitution d'une base de données
- Réalisation des cartographies.

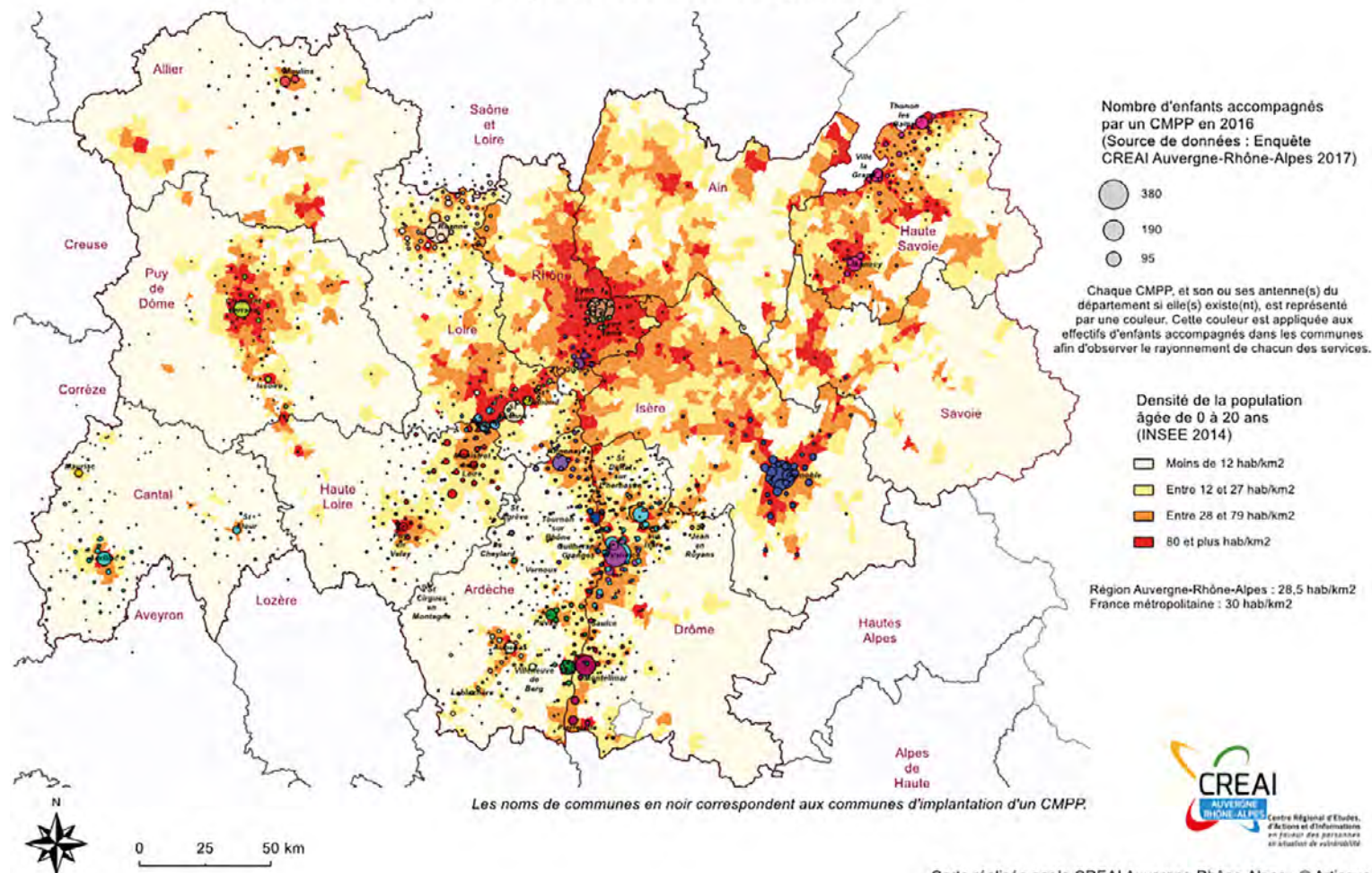
Elle peut être utilisée dans les contextes suivants :

- Accompagner un projet de restructuration de l'offre (des cartographies d'offre territoriale, de flux mettant en avant le lieu d'habitation des personnes accompagnées par établissement ou un service)
- Valoriser l'offre d'une association à l'aide d'une cartographie des dispositifs (en fonction du type d'établissement ou service, des personnes accueillies ...)
- Valoriser le réseau de partenaires d'un établissement ou d'une association (conventionné/non conventionné ; régulier/ occasionnel ...).



CONTACT : observation@creai-ara.org

Effectifs d'enfants accompagnés en 2016 par un CMPP d'Auvergne-Rhône-Alpes et densité de la population âgée de 0 à 20 ans par commune



Activité du service emploi





Le service emploi

Le service emploi collecte et diffuse quotidiennement sur le site internet du CREA Auvergne-Rhône-Alpes, les offres d'emploi concernant la région Auvergne-Rhône-Alpes. Les offres concernant la Bourgogne-Franche-Comté doivent être enregistrées et validées par le CREA de cette région.

Le service emploi interrégional, en partenariat avec le CREA Bourgogne-Franche-Comté est gratuit pour les adhérents qui versent leur contribution annuelle. Les principaux cas de figure éligibles à la gratuité :

- L'organisme gestionnaire verse la contribution pour l'ensemble des établissements et services qu'il gère : la gratuité est acquise à l'ensemble des établissements et services et à l'organisme gestionnaire.

- L'organisme gestionnaire verse une contribution sélective : les établissements et services qui ne contribuent pas n'ont pas accès à la gratuité.

Tous les cas particuliers peuvent être soumis à la commission de suivi des adhérents.

Les structures non adhérentes versent la somme de 90 € pour la publication de leur offre durant un mois. La procédure est simple. Il suffit d'ouvrir un « compte emploi » sur www.creai-ara.org



CONTACT : Sabrina Hlilou

Tél : 04 72 77 76 31

Fax : 04 78 37 03 38

Courriel : s.hlilou@creai-ara.org

Activité d'animation du secteur social et médico-social

Véritable observatoire des ressources, des besoins et des pratiques du secteur social et médico-social, le CREAI Auvergne-Rhône-Alpes a pour vocation de fédérer, animer et valoriser toutes les énergies et les bonnes pratiques qui accompagnent les grandes évolutions à l'œuvre en direction des plus vulnérables. Dans son rôle de traducteur des politiques publiques et de transmission des préoccupations du terrain, mais aussi pour maintenir sous tension et alimenter sans cesse sa réflexion tout en favorisant les échanges et mutualisations, le CREAI Auvergne-Rhône-Alpes s'est doté de plusieurs supports catalyseurs de réflexions.

Le Club de Réflexion et d'Échange Éthique : le CRÉE

Le Club de Réflexion et d'Échange Éthique (CRÉE) a pour objectif de :

- Promouvoir la sensibilisation à la démarche éthique dans le secteur social et médico-social
- Favoriser le développement d'une démarche éthique dans ce secteur
- Faciliter et aider les professionnels du secteur des ESMS faisant face à un dilemme d'ordre éthique dans le cadre de leurs pratiques
- Améliorer la qualité d'accompagnement des personnes vulnérables en éclairant les pratiques des professionnels au regard des situations particulières rencontrées et en les soutenant dans leurs questionnements éthiques.

Le Club de Réflexion et d'Échange Éthique est une instance pluridisciplinaire constituée d'administrateurs, de professionnels, d'experts extérieurs. D'autres experts peuvent être invités ponctuellement par les membres du CRÉE selon les thématiques abordées.

Actuellement, le CRÉE réunit des membres salariés du CREAI Auvergne-Rhône-Alpes et du CRIAS, des juristes, des directeurs et des salariés de structures Établissements Sociaux et Médico-Sociaux (ESMS) de la région, un spécialiste en sciences de l'éducation, un expert en droit et éthique, un professeur de médecine.



CONTACT : cree@creai-ara.org

La commission POLYSCOL

Née de la commission régionale permanente « Handicap & Scolarité » du CREAI Rhône-Alpes, lieu d'échange d'expériences et de réflexion sur les facteurs favorables à la réussite des parcours de scolarisation, la commission polyscol regroupe aujourd'hui des établissements médico-sociaux du Rhône, l'inspection académique du Rhône et le CREAI Auvergne-Rhône-Alpes. Elle se centre sur la scolarisation des enfants présentant des troubles cognitifs et communicationnels graves, associés à une déficience intellectuelle sévère, les enfants en situation de pluri handicap et polyhandicap.

Ces travaux ont permis d'une part de construire un outil d'évaluation des compétences des enfants en situation de grande dépendance en matière d'apprentissage, de s'associer aux actions de différents partenaires et de soutenir les dispositifs pédagogiques au sein des unités d'enseignement des établissements médicosociaux. Des journées de formation regroupant des professionnels éducatifs, paramédicaux, de différents établissements du secteur médico-social, de l'Education Nationale, enseignants et des parents sont proposées.

Notre commission se réunissant une fois par trimestre s'oriente autour de deux visées :

- Préparer et soutenir les équipes pluridisciplinaires des établissements dans la prise en compte des apprentissages des enfants et la mise en œuvre des dispositifs pédagogiques,
- Conduire des actions pour développer des dispositifs inclusifs de scolarisation des enfants polyhandicapés.



CONTACT : m.michel@creai-ara.org

Les ateliers de prospective médico-sociale

Après un premier travail sur le thème « Entre fiction et réalité : quels visages du travail protégé en 2030 ? », le CREAI Auvergne-Rhône-Alpes lance un nouveau type d'ateliers de prospective médico-sociale consacré à l'impact des technologies de l'information et de la communication sur les personnes vulnérables et leur entourage professionnel et familial.

Baptisé « Handicare 4.0, accompagner les singularités à distance », ce nouveau thème de travail s'intéressera aux bouleversements présents et aux conséquences probables à un horizon de 25 ans de la révolution numérique, plus particulièrement dans le domaine de l'accompagnement des personnes vulnérables.

De la prospective : pour quoi faire ?

L'objectif global de la démarche est de permettre à des dirigeants associatifs et institutionnels d'aborder le futur avec une vision commune afin qu'ils puissent identifier les menaces et opportunités ainsi que les lignes de ruptures éventuelles, pour préparer les changements nécessaires tout en luttant contre les évolutions redoutées et construire ainsi les scénarios de l'environnement des gestionnaires médico-sociaux des personnes vulnérables.

Une aventure collective !

Ces ateliers proposeront des méthodes et outils innovants permettant un fonctionnement souple tout en développant une approche scientifique

- Des séminaires du groupe expert, qui produit les dimensions clés ainsi que les variables
- Un travail documentaire, et un recueil d'avis d'experts externes
- Une analyse morphologique, et l'élaboration des configurations
- Un questionnaire de probabilisation
- La définition des scénarios probables.

L'ensemble du matériau sera formalisé dans un livrable final, et servira de base de travail à des temps d'animation dédiés à l'appropriation par les acteurs.



CONTACT : animation@creai-ara.org

L'atelier des RBPP

L'ANESM et la Haute Autorité de Santé (HAS) diffusent depuis quelques années des Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles (RBPP) qui font désormais partie intégrante du paysage social et médico-social. Ces recommandations sont des sources d'informations et des ressources importantes dans la pratique de l'accompagnement des personnes en situation de vulnérabilité.

Elles sont aujourd'hui nombreuses et variées : large public ciblé, niveaux d'intervention différents, ...

Le CREAI Auvergne-Rhône-Alpes vous propose une journée d'appropriation de la RBPP qui vous concerne et vous aide à penser et à formuler sa mise en œuvre.



POUR CONSTRUIRE VOTRE ATELIER, CONTACTEZ-NOUS : animation@creai-ara.org





Activités de conseil et d'accompagnement.....	123
Prévention de la perte d'autonomie.....	127
Organisation & logistique événementielle	131
Handicap Car Vacances	133

Activités de conseil et d'accompagnement



Le CICAT

Le Centre d'Information et de Conseil sur les Aides Techniques (CICAT) du CRIAS présente deux fonds documentaires et bases de données spécialisées riches de plusieurs dizaines de milliers de références et édite des produits d'information à destination des professionnels des secteurs de la gérontologie et du handicap, des particuliers et de leurs aidants tels que des listes d'établissements, de services, des fiches d'activités et de loisirs accessibles, des guides d'aides techniques, ...

Équipe Mobile d'Ergothérapeute

Pour vous aider à agir sur l'environnement des personnes accueillies, l'équipe mobile d'ergothérapeutes intervient dans toutes les structures dépourvues d'ergothérapeutes dans le but de repérer, définir et proposer toutes les solutions permettant de soutenir et de développer l'autonomie et l'indépendance dans la vie quotidienne des personnes en situation de handicap, enfants ou adultes, vieillissantes ou âgées. Elle se déplace dans votre structure à votre demande.

L'équipe mobile est composée d'ergothérapeutes expérimentés et spécialisés dans l'évaluation des situations individuelles. Pour ses interventions, l'équipe mobile peut s'appuyer sur des professionnels de la recherche d'informations du Centre d'Information et de Conseil sur les Aides Techniques (CICAT) ainsi que sur le dispositif ELSA : essais et démonstrations d'aides techniques, site internet permettant une virtualisation de l'appartement et des aménagements, fiches produits détaillant chacune des aides préconisées, fiches ressources permettant de transmettre des contacts de revendeurs etc.

- Une évaluation personnalisée des capacités et des besoins d'un résident
- Un diagnostic d'accessibilité d'un Établissement Recevant du Public (ERP) ou lieu d'habitation collectif
- Un diagnostic d'adaptation d'un logement particulier en lien avec les besoins de la personne
- Des actions de sensibilisation et de formation auprès des professionnels et équipes référentes sur diverses thématiques en lien avec l'ergothérapie (gestes et postures, connaissance et existence des aides techniques, connaissance en aménagement de domicile, etc.).



CONTACT : formation.conseil@criasmieuxvivre.fr



Le dispositif ELSA

www.elsa.crias.fr

Équiper son logement en solutions adaptées :
un appartement de démonstration en aides techniques.
Visite sur rendez-vous et visite en ligne : www.elsa.crias.fr



CONTACT : 04 78 62 98 24 et c.guimaraes@criasmieuxvivre.fr

ELSA est également un espace en ligne de ressources régulièrement alimenté par notre équipe d'ergothérapeutes et notre documentaliste : fiche-produits, tutoriels vidéos, listes de revendeurs, ...



Le centre d'écoute RhôneALMA

Écoute soutien conseil et orientation des situations de maltraitements des adultes âgés et / ou en situation de handicap

En partenariat avec la fédération 3977

Le centre d'écoute téléphonique RhôneALMA est le correspondant de proximité du numéro national de lutte contre la maltraitance des adultes âgés et /ou en situation de handicap, 3977. RhôneALMA écoute, conseille et oriente toute personne confrontée à une éventuelle situation de maltraitance.

QUI PEUT APPELER ?

Les personnes âgées ou les adultes en situation de handicap confrontés à une situation de maltraitance, d'isolement ou de souffrance.

Les proches, les aidants familiaux, les professionnels, les voisins... :

- Témoins de souffrances dues à une situation de maltraitance ou d'isolement,
- Suspectant une situation de souffrance, de maltraitance,

- Rencontrant des difficultés dans l'accompagnement, d'une personne âgée ou adulte en situation de handicap.

Écoute au 04 72 61 87 12

Ligne d'écoute anonyme et confidentielle.

RhôneALMA réalise également des actions d'information et de sensibilisation auprès des futurs professionnels, des professionnels et du grand public.



CONTACT : contact@rhonalma.fr www.rhonalma.fr

Le CRIAS vous accompagne dans la réalisation du diagnostic territorial gérontologique :

Cinq modules pour vous livrer un rapport de situation de votre commune ou intercommunalité vous permettant de construire votre politique locale gérontologique

1. Un état des lieux populationnel du public senior : données quantitatives sur le nombre de personnes concernées, leurs âges, leurs profils socio-économiques, ...
2. Un état des lieux sur l'offre sociale : recueil de données auprès des collectivités territoriales
3. Un recueil des besoins des habitants : services de l'Etat, des collectivités territoriales, des associations, ... au service des aînés
4. Une analyse qualitative de la vie sociale sur le territoire : son histoire, les liens intergénérationnels, la vie sociale et citoyenne, ...



CONTACT : formation.conseil@criasmieuxvivre.fr

Prévention de la perte d'autonomie



Les actions collectives d'information et de prévention

- Atelier : 8 à 12 personnes (selon thématiques): apports d'informations sur la thématique, démonstrations (aides techniques, ...), essais / tests de matériels, activités ludiques (par ex. jeu en lien avec la thématique) ou mises en situation.
- Conférence : temps d'information et de conseils sur la thématique, démonstrations (aides techniques...), échanges participants / intervenant.

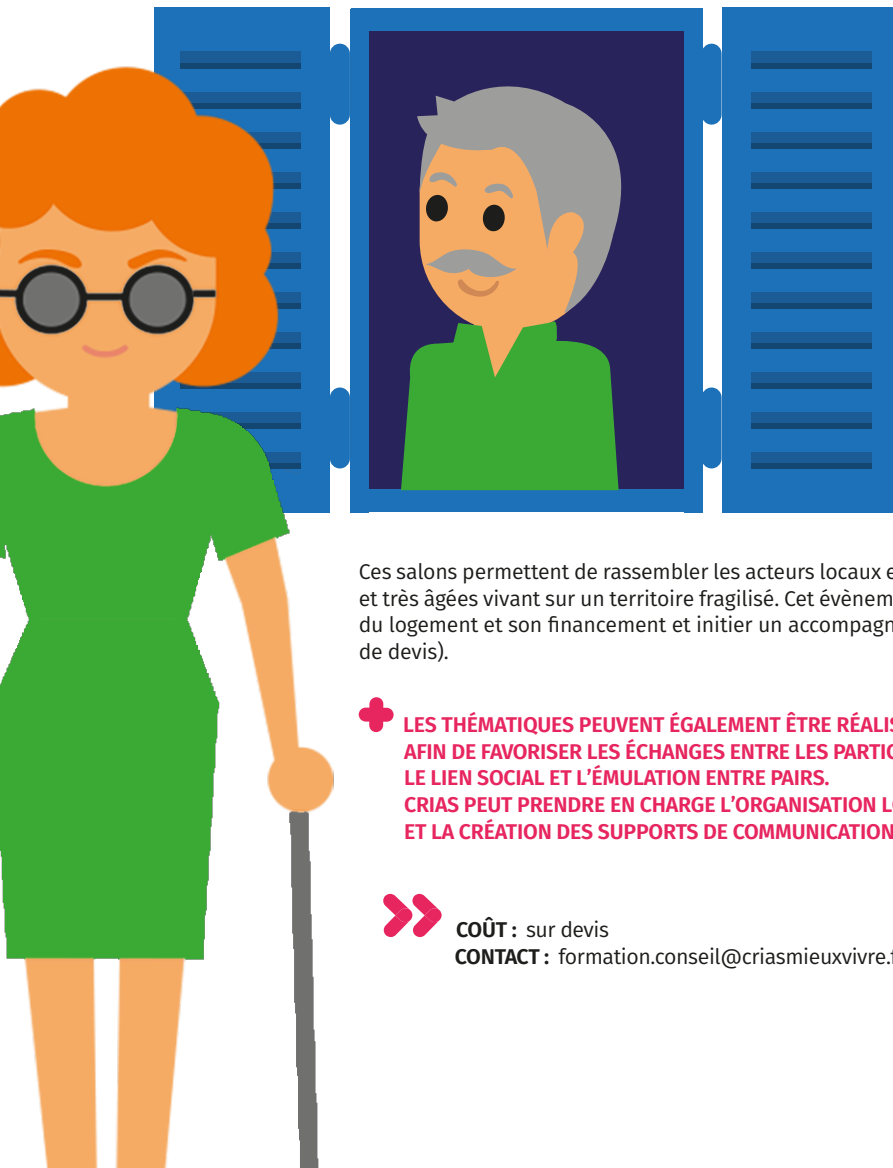
Thématiques proposées :

- **Prévention de la dépendance et de la perte d'autonomie :**
 - Prévention des chutes
 - Prévention Santé / L'audition
 - Prévention Santé / La vision
 - Faciliter la vie quotidienne à la maison
 - Prévention Santé / Prendre soin de sa mémoire
 - Lutte contre l'isolement
- **Exercer ses droits à tout âge**
 - Âgisme : connaître ses droits pour ne pas être discriminé du fait de son âge
 - Prévenir la maltraitance



**CES ACTIONS COLLECTIVES RÉPONDENT AUX CRITÈRES
DES CONFÉRENCES DES FINANCEURS.**





Les petits salons de l'habitat

Ces salons permettent de rassembler les acteurs locaux en charge de la mise en accessibilité de l'habitat et les personnes âgées et très âgées vivant sur un territoire fragilisé. Cet événement informe de manière exhaustive sur les possibilités d'aménagement du logement et son financement et initier un accompagnement des personnes (création de dossier de financement, réalisation de devis).

+ **LES THÉMATIQUES PEUVENT ÉGALEMENT ÊTRE RÉALISÉES SOUS FORME DE CYCLES (INSCRIPTION POUR UN CYCLE COMPLET) AFIN DE FAVORISER LES ÉCHANGES ENTRE LES PARTICIPANTS DURANT LES ATELIERS OU CONFÉRENCES ET AINSI DE SOUTENIR LE LIEN SOCIAL ET L'ÉMULATION ENTRE PAIRS.**
CRIS PEUT PRENDRE EN CHARGE L'ORGANISATION LOGISTIQUE (RECHERCHE SALLES, GESTION DES INSCRIPTIONS...) ET LA CRÉATION DES SUPPORTS DE COMMUNICATION.



COÛT : sur devis

CONTACT : formation.conseil@criasmieuxvivre.fr

Animation des réseaux

Le CRIAS est présent au sein des réseaux et participe ainsi aux actions de la filière gérontologique Rhône Centre, de Monalisa...
Il est également un animateur au sein des réseaux avec ses rendez-vous d'information.

Les « Rendez-vous Info »

Les conférences CRIAS «Rendez-vous Info» sont des courts temps d'échange sous forme de table ronde (20 à 30 mn d'intervention suivi d'un temps d'échange avec la salle et les autres intervenants). Les Rendez-vous Info s'adressent aux professionnels (travailleurs sociaux et médico-sociaux de la CARSAT, du Département, de Lyon Métropole, des directeurs d'établissements et services, des soignants...) et au grand public.

Ces «Rendez-vous info» ont été depuis plus de 4 ans l'occasion d'évoquer des sujets variés, choisis dans la perspective de «défricher» des thématiques peu abordées tels que «Mieux informer et orienter les plus vulnérables», «Prendre soin de l'autre au-delà du corps abîmé», «Reviens la nuit», «Nouvelles approches pédagogiques : jouer pour apprendre autrement», «L'évolution du secteur de l'aide à domicile», «La sexualité en établissements ESMS», «Les nouvelles formes d'habitat pour les personnes âgées et/ou en situation de handicap», «Les nouvelles formes de la médiation familiale»...

Les petit-déjeuners d'information

Le CRIAS organise des petits-déjeuners d'information : la présentation d'un nouveau dispositif ou d'un thème d'actualité, un intervenant et un nombre limité de participants afin de pouvoir favoriser les échanges.



POUR CONNAITRE NOS PROCHAINS RENDEZ-VOUS :
www.crias.fr

Organisation & logistique évènementielle



Les Rendez-vous du CRIAS

- Journées Techn@dom,
- Rendez-vous Info,
- Salon Vivre chez soi, ...

Événements organisés pour d'autres organismes :

- Associations AÏGA (Association Interdisciplinaire de Gérontologie et d'Alzheimerologie),
- AFDG (Association Française pour le Développement de la Gérontologie),
- Société Auvergne-Rhône-Alpes de Gérontologie,
- R4P - Réseau Régional de Rééducation et de Réadaptation Pédiatrique en Rhône-Alpes, ...

Fort de ces expériences, CRIAS vous apporte son concours dans l'organisation de vos événements : conférences, colloques, ..., et vous accompagne de la conception de votre événement jusqu'à la réalisation effective de celui-ci :

- Conception
- Organisation et logistique (recherche de salle, gestion des prestataires, des inscriptions), ...
- Promotion & communication.



COÛT : sur devis

CONTACT : Pascale Genton

Tél : 04 78 62 55 85

p.genton@criasmieuxvivre.fr

HANDICAP CAR VACANCES





Le partenariat avec l'association HANDICAP CAR VACANCES

Handicap Car Vacances est une association loi 1901, créée en 1980 à l'initiative du CRIAS, et des caisses de retraite complémentaire de la région lyonnaise. Elle a pour but de rompre l'isolement et la solitude en proposant par exemple :

- à des retraités à mobilité réduite ou en fauteuil roulant,
- à des retraités du grand âge,

Mer, montagne ou campagne, Handicap Car choisit des lieux différents pour des découvertes renouvelées, toujours accessibles et à distance raisonnable. Les séjours sont d'une durée adaptée au public et sont d'une à deux semaines.

Un rythme adapté

Le rythme est lui aussi adapté : pas de visite marathon ou de sortie aux aurores, les vacances doivent rester un moment de plaisir et de détente.

Une prise en charge complète

À partir du lieu de départ (Lyon) la personne est complètement prise en charge:

- Étiquetage des bagages et rangement en soute,
- Installation dans le véhicule spécialement aménagé (plate-forme mobile et toilettes),

- Fauteuil roulant pour petits déplacements ou fatigue passagère,
- Repas en cours de route pour favoriser les échanges, le repos, avec observation par l'encadrement des affinités qui peuvent déjà se révéler,
- Accueil sans affolement à l'arrivée. Chaque participant est accompagné dans sa chambre où les bagages sont déjà installés,
- Pour les repas, selon l'organisation du centre, aide au service du plateau ou de la table,
- Pour la détente : le matin, jeux convivialité, échanges, promenade pédestre courte ; l'après-midi, excursion organisée, goûter ; le soir, animation si elle n'existe pas.
- Pour la santé, étude préalable du dossier médical et contrôle : prise de médicaments ou autres petits problèmes.
- Pour le confort, aide si besoin : douche, habillage...

Un encadrement attentif

Un suivi discret mais efficace par notre équipe tout au long du séjour : les accompagnateurs, tous bénévoles, sont aux côtés des vacanciers tous les jours (de 4 à 8 accompagnateurs, dont une infirmière).



CONTACT : Catherine Bouchard
04.78.60.86.15
c.bouchard@criasmieuxvivre.fr

Devenez adhérents !

Centres de ressources, le CREAI Auvergne-Rhône-Alpes et le CRIAS réalisent des missions d'études, de formations et d'accompagnement du secteur social et médico-social en favorisant le dialogue entre différents acteurs : décideurs, financeurs, gestionnaires, professionnels, bénéficiaires...

Nos 2 organismes sont partenaires et inscrivent leur action dans des valeurs de coopération, de performance mais également d'innovation sociale au service des plus vulnérables. Nos missions, d'intérêt général, nécessitent donc une véritable indépendance de fonctionnement aux plans statutaires et économiques, permise grâce aux adhérents.

Adhérer au CREAI Auvergne-Rhône-Alpes et au CRIAS, c'est bénéficier de l'expérience et des connaissances d'une équipe pluridisciplinaire : ergothérapeutes, juristes, conseillers techniques... et de tarifs préférentiels, voire de la gratuité de certaines prestations : formations, conseils, information, événementiel, service d'offre d'emploi,...

Pour plus d'information :



CONTACT : Sabrina HLILLOU
chargée de la relation adhérents
04 72 77 76 31 | s.hlilou@criasmieuxvivre.fr

**Site de Lyon**

71C cours Albert Thomas
69003 Lyon
04 72 77 60 60

Site de Clermont-Ferrand

67 rue Victor Basch
63000 Clermont-Ferrand
04 73 90 60 60

www.creai-ara.org

**Site de Lyon**

71C cours Albert Thomas
69003 Lyon
04 78 62 98 24

Site de Clermont-Ferrand

67 rue Victor Basch
63000 Clermont-Ferrand
04 73 90 60 60

www.crias.fr

